

Bureau du Conseil du Centre

Réunion du Bureau du Conseil, mai 2024

POUR DÉCISION

**Rapport financier et États financiers vérifiés pour
l'exercice clôturé le 31 décembre 2023**
et Rapport de l'auditeur externe

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport financier sur les comptes 2023	1
État du contrôle interne pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023.....	18
Approbation des états financiers pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023	22
Avis sur l'audit de l'auditeur externe au Conseil du Centre international de formation de l'Organisation Internationale du Travail	23
États financiers pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023	27
État I. État de la situation financière	27
État II. État de la performance financière.....	28
État III. État des variations des actifs nets	29
État IV. État des flux de trésorerie	30
État V. État de comparaison du budget et des montants réels.....	31
Notes aux états financiers.....	33
Rapport de l'auditeur externe au Conseil sur l'audit des états financiers du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023.....	61

Rapport financier sur les comptes 2023

Introduction

1. Les présents états financiers sont établis conformément à l'article 14 du Règlement financier du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail (« le Centre ») et soumis au Conseil conformément à l'article 17 dudit règlement. En plus du rapport de l'auditeur indépendant, le rapport de l'auditeur externe sur l'audit des états financiers du Centre pour l'exercice 2023 est également soumis au Conseil du Centre conformément à l'article 27 du Règlement financier.
2. Les états financiers de 2023 ont été préparés conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Les états financiers préparés conformément aux normes IPSAS comptabilisent les contributions volontaires des opérations générales pour lesquelles il n'y a aucune condition lorsque la réception des fonds est probable et que le montant est connu. Les contributions liées à des services de formation et des services non liés à la formation ainsi qu'à d'autres objectifs spécifiques assortis de conditions sont comptabilisées en tant que produits lorsque les services sont fournis ou lorsque les dépenses qui y sont associées sont encourues par le Centre. Les dépenses sont comptabilisées lorsque les biens ou services sont reçus ou fournis, plutôt que lorsqu'elles sont payées. Les avantages du personnel découlant des congés cumulés, des congés dans les foyers, des déménagements et voyages relatifs au rapatriement sont comptabilisés dans les états financiers au fur et à mesure que les fonctionnaires du Centre les gagnent plutôt que lorsqu'ils sont payés.
3. L'application des normes IPSAS a peu d'impact sur la préparation du budget, qui est toujours présenté sur une base de comptabilité d'exercice modifiée. La base et la portée du budget et des états financiers différant, un rapprochement entre les états selon les normes IPSAS des montants inscrits au budget et des montants réels et l'état de la performance financière et des flux de trésorerie présentés dans la note 17 aux états financiers.
4. Le Centre a été créé en 1964 par le Conseil d'administration de l'OIT et le gouvernement Italien. Le Centre est dirigé par un Conseil présidé par le Directeur général de l'OIT. Le Conseil est composé de 33 membres, dont 24 sont nommés par le Conseil d'administration de l'OIT. En tant qu'entité contrôlée par l'OIT, les états financiers du Centre sont consolidés dans ceux de l'OIT.
5. En juillet 2023, Christophe Perrin a été nommé Directeur du Centre par le Directeur général de l'Organisation internationale du Travail.

Chiffres clés pour 2023

6. Les résultats présentés ci-après sont ceux de l'exercice 2023, année au cours de laquelle le Centre a à nouveau enregistré un nombre d'inscriptions similaire à celui de 2022, d'environ 6 900, à ses activités de formation en présentiel dispensées sur le campus et sur le terrain. Cela comprend également les activités en modalités mixtes. En outre, le Centre a également continué à organiser des activités utilisant des modalités en ligne et pour lesquelles le Centre a enregistré une augmentation d'environ 6 200 inscriptions, soit 7,2%,

par rapport à 2022. Grâce aux efforts continus du Centre, les services non liés à la formation apportés aux membres ont été couronnés de succès avec une augmentation de 55 activités en 2023, soit une augmentation de 18,4%.

7. Le Centre a poursuivi ses travaux de mise en œuvre du programme de la deuxième année, conformément à ce qui a été approuvé dans son programme et budget 2022-23 et dans sa stratégie pour 2022-25. Bien que le nombre d'activités ait été légèrement inférieur à celui de 2022, leur portée totale a été plus importante et la contribution aux coûts fixes (CFC) a été très saine, ce qui a permis d'obtenir de très bons résultats pour l'année, comme le montre le tableau ci-dessous:

(En milliers d'euros)

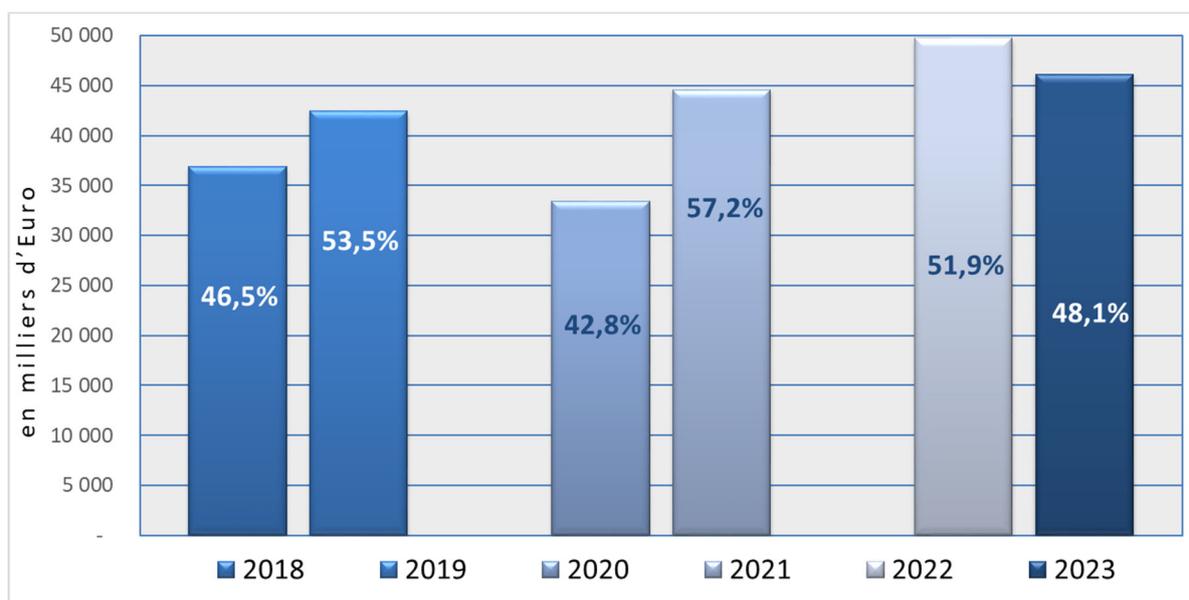
	2023	2022	2021	2020
Produits	46 099	49 738	44 604	33 395
Dépenses	43 098	41 047	37 463	32 205
Excédent net selon les normes IPSAS	3 001	8 691	7 141	1 190
Actif	60 567	46 653	49 989	39 772
Passif	24 481	13 342	25 442	22 301
Actif net	36 086	33 311	24 547	17 471
Excédent budgétaire	1 323	3 833	3 325	2 087

L'excédent 2023 basé sur les normes IPSAS s'élève à 3,001 millions d'euros et intègre les résultats financiers totaux de tous les fonds du Centre, tandis que l'excédent budgétaire de 1,323 millions d'euros ne comprend que les résultats du Fonds de fonctionnement. La différence s'explique par:

- la différence de 234 000 € dans la dépense d'amortissement de l'actif passé aux dépenses avant 2012 en conséquence du passage aux normes IPSAS ;
- l'utilisation de 52 000 € venant des excédents des exercices précédents, comptabilisée uniquement dans l'état du budget et des montants réels ;
- les pertes de change étranger non réalisées de 503 000 euros comptabilisées à l'état de la performance financière ;
- l'excédent net des soldes du Fonds pour l'amélioration du campus, du Fonds fiduciaire italien, du Fonds d'innovation, le Fonds de développement des Technologies de l'information et de la communication (TIC) et le Fonds de financement des bourses, d'un montant de 2,2 millions d'euros ;
- la réception d'une contribution volontaire non conditionnelle de 440 000 €, comptabilisée uniquement dans l'état de la performance financière ; et
- l'utilisation de contributions volontaires pour des activités d'un montant de 175 000 €, comptabilisées uniquement dans l'état de la performance financière.

8. La variation de l'actif net, qui passe de 33,311 millions d'euros en 2022 à 36,086 millions d'euros en 2023, est imputable à l'excédent net de l'état de la performance financière et à la perte actuarielle sur le passif lié aux avantages du personnel, à la suite d'une évaluation actuarielle du passif lié aux voyages de rapatriement et aux déménagements.
9. Comme le montre le graphique ci-dessous, la structure des recettes totales réalisées au cours de cet exercice biennal est différente de celle observée au cours de l'exercice biennal précédent. En général, les recettes totales ont été plus faibles la première année et plus élevées la deuxième. Pour la première fois, le Centre a obtenu une plus grande proportion de ses recettes totales biennales au cours de la première année. Alors que les recettes provenant des services de formation et des services non liés à la formation ont augmenté de 726 000 € en 2023, la réévaluation de divers soldes en USD n'a pas donné lieu à un gain de change important comme en 2022, mais plutôt à une perte de change de 586 000 €. Il est important de noter qu'en 2022, 1,7 million d'euros enregistré comme gain total de change n'a pas été réalisé, tandis qu'en 2023, un montant de 503 000 euros est une perte non réalisée. Ces gains et pertes peuvent ou non être réalisés, car ils dépendent des fluctuations monétaires et des opérations réelles du Centre.

Produits totaux, comparaison sur trois exercices biennaux

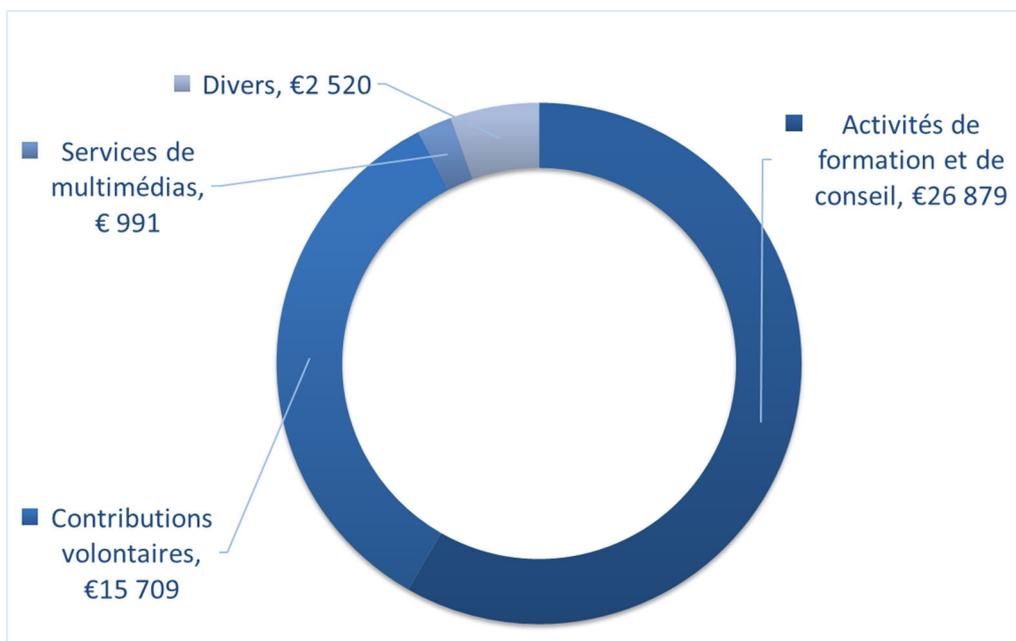


Performance financière

Produits

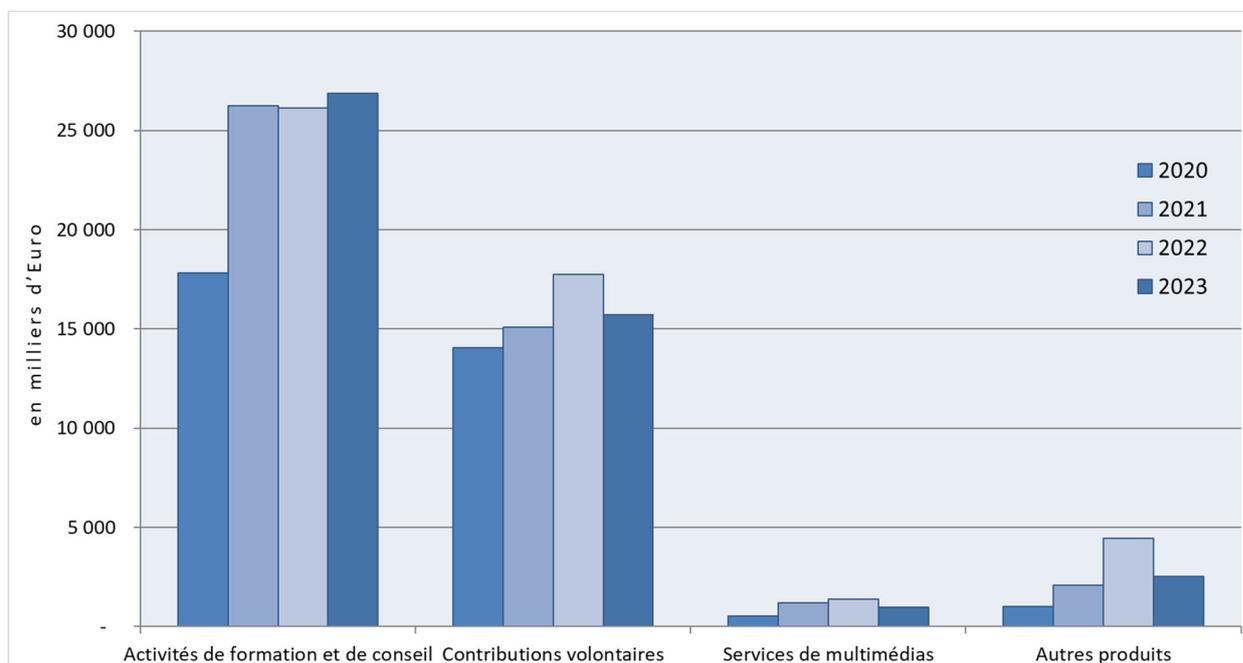
10. Les produits en 2023 ont totalisé 46,1 millions d'euros (49,738 millions d'euros en 2022) et se sont répartis comme suit:

Produits par source, pour 2023 (en milliers d'euros)



11. Les deux principales sources de produits, qui représentent ensemble 92 pour cent des produits totaux (88,3% en 2022), sont les services d'activités de formation et d'activités non liées à la formation et les contributions volontaires.

Sources des produits, comparaison sur quatre ans



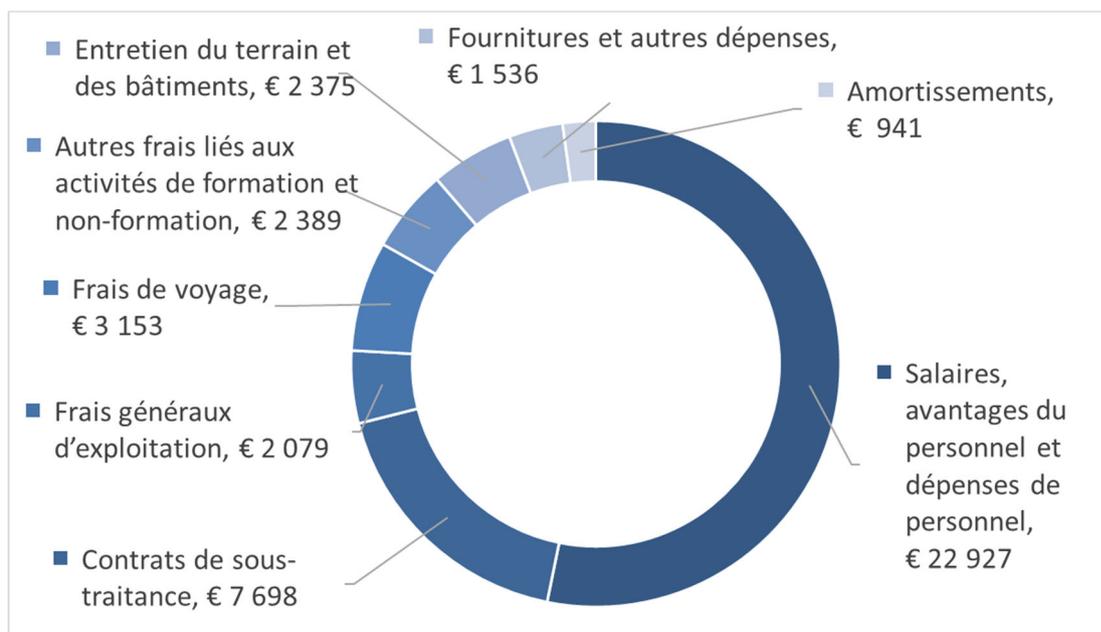
12. Les produits provenant des services de formation et des services non liés à la formation ont totalisé 26,88 millions d'euros en 2023, contre 26,15 millions d'euros en 2022, soit une augmentation de 726 000 € ou de 2,8%. En 2023, le nombre d'activités de formation et d'activités non liées à la formation a légèrement diminué de 5,8%. La portée a continué de croître et atteignant plus de 98 000 inscriptions en 2023, avec un total de plus de 191 000 inscriptions pour l'exercice biennal, bien au-delà de l'objectif de 135 000 inscriptions pour tous les types d'activités de formation.

13. Les contributions volontaires ont diminué de 2,04 millions d'euros en 2023 par rapport à 2022. La contribution ex-lege du gouvernement italien de 7,85 millions d'euros, ainsi que sa contribution aux activités de formation de 1,6 million d'euros, sont restées inchangées. La contribution de l'OIT pour 2023 comprenait un montant de 4,770 millions de dollars américains (2022: 4,770 millions de dollars américains) pour les dépenses opérationnelles et un montant d'environ 946 000 € (2022: 916 000 €) pour couvrir les coûts de l'assurance maladie après cessation de service pour les retraités du Centre. La conversion s'est traduite par une légère augmentation des produits d'environ 273 000 € par rapport à l'année précédente.
14. Les autres produits ont diminué de près de 689 000 € par rapport à 2022. Cela est dû à la diminution des activités non essentielles qui complètent les activités du Centre. En général, ils prévoient l'utilisation des installations du campus par des parties et des organisations extérieures hébergées sur le campus, sous réserve de disponibilité. Les produits multimédias ont également diminué, passant de 1,4 millions d'euros en 2022 à 991 000 € en 2023, principalement en raison d'une importante conférence qui s'est tenue l'année dernière et qui n'a pas eu lieu en 2023. La demande de services de communication et de conseil a continué d'augmenter de manière régulière. Ces diminutions sont compensées par une importante augmentation de 680 000 € des produits d'intérêts, due à l'augmentation des taux d'intérêt et des contrats de change conclus au cours de l'année.

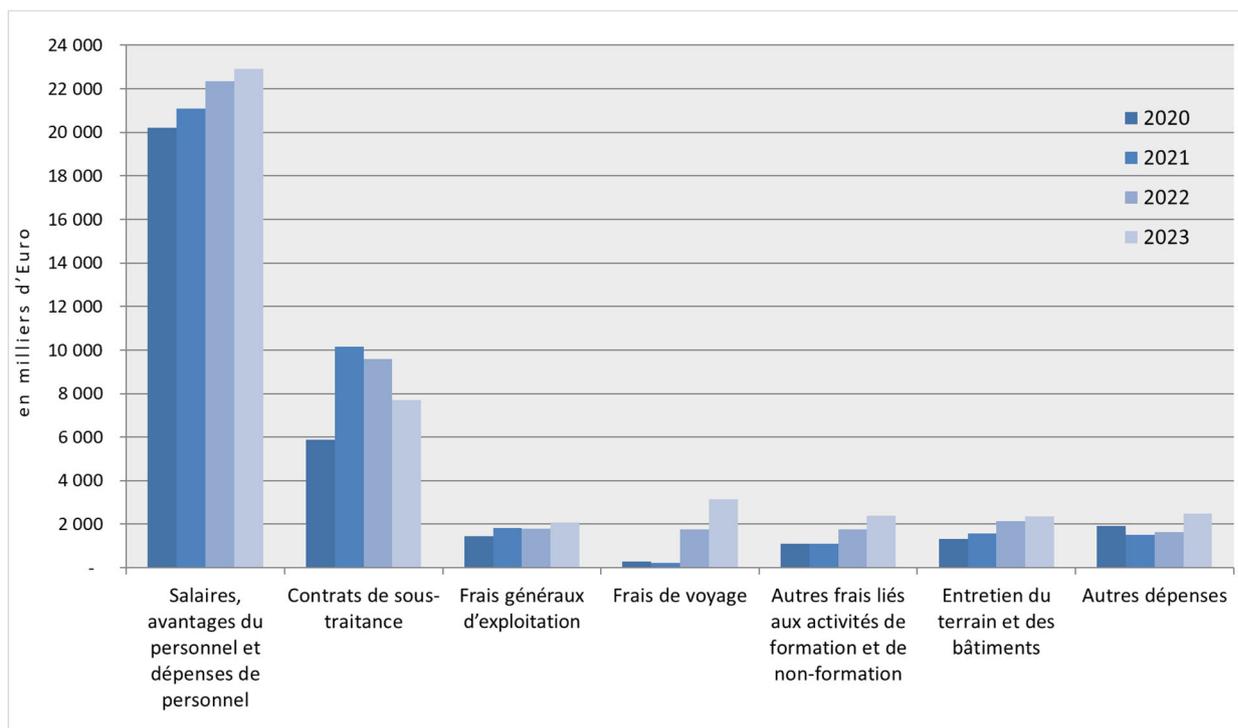
Dépenses

15. En 2023, les dépenses se sont élevées à 43,098 millions d'euros (41,047 millions en 2022) et se répartissent comme suit:

Dépenses par source, pour 2023 (en milliers d'euros)



Dépenses, comparaison sur quatre ans



16. Globalement, en 2023, les dépenses ont augmenté d'environ 2 millions d'euros, soit 5% (2022: 3,6 millions d'euros, soit 9,6%).

17. En 2023, le Centre a poursuivi le recrutement afin de pourvoir tous les postes vacants tout en conservant temporairement le personnel à court terme et payé à l'heure jusqu'à ce que de nouveaux candidats arrivent pour prendre leurs fonctions. Dans le cadre de la restructuration continue en vue de soutenir le nouveau modèle d'entreprise, le Centre a à nouveau négocié plusieurs plans de départ volontaire avec le personnel intéressé au cours de l'année pour un coût total de 285 000 € et comptabilisé dans les salaires, avantages du personnel et autres dépenses de personnel (2022: 260 000 €). En 2023, plusieurs postes ont été redéfinis et il y eu quelques promotions, ce qui a entraîné des coûts supplémentaires sur la base des niveaux de rémunération révisés. Les recrutements effectués à la suite de postes vacants et de départs de professionnels temporaires ont également entraîné des dépenses supplémentaires liées aux frais d'installation, de voyage et de déménagement d'un montant de 273 000 € qui n'avaient pas été budgétisées et qui sont également incluses dans les salaires, avantages du personnel et autres dépenses de personnel. En 2023, le Centre a également adopté les recommandations de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) qui prévoient des augmentations dans les catégories des services généraux et des services professionnels, pour divers droits. Les dépenses de salaires, avantages du personnel et autres dépenses de personnel englobent les dépenses au titre de l'assurance maladie après la cessation de service pour les retraités du Centre, qui s'élèvent à 946 000 € (2022: 916 000) et pour lesquelles le Centre reçoit également une contribution équivalente de la part de l'OIT.

18. Afin de continuer de financer le Fonds des indemnités de fin de contrat, le Centre a apporté une contribution supplémentaire d'un million d'euros afin d'augmenter le financement disponible pour les futurs paiements de fin de service et des indemnités de rapatriement versées aux membres du personnel. Alors que le passif lié à ces prestations s'élève à 9,18 millions d'euros à la fin de l'année, il est financé à hauteur de 6,0 millions d'euros.

19. En 2023, les coûts globaux associés aux services d'activités de formation et d'activités non liées à la formation du Centre ont augmenté de quelque 378 000, soit 3,3%, principalement en raison de l'augmentation des inscriptions sur le campus et sur le terrain, ainsi que de l'inflation plus élevée observée au cours de l'année dans toutes les catégories de coûts associés à ces activités.

20. En 2023, les dépenses de voyage ont augmenté d'environ 1,39 million d'euros, soit 78,4%. Cette hausse est due à l'augmentation globale de tous les coûts liés aux voyages, tant pour les participants que pour les fonctionnaires. Les coûts de tous les postes de dépenses liées à la participation des participants à des activités présentielle sur le campus et sur le terrain ont considérablement augmentés. Les domaines touchés par l'augmentation comprennent notamment les frais de vol, les indemnités journalières de subsistance, les frais d'escale pendant le voyage, les transferts vers/depuis les aéroports, etc. Cela a également impacté les coûts liés aux voyages officiels des membres du personnel, dont le nombre de missions a considérablement augmenté en raison de l'évolution des besoins des unités chargées des programmes et des services, ainsi que de la nécessité de rencontrer nos parties prenantes et nos donateurs.

21. Au titre des coûts liés aux bâtiments et à l'entretien des terrains, le Centre a vu ses dépenses de services publics augmenter, passant de 885 000 € en 2022 à 1,15 million d'euros en 2023, soit une augmentation de quelque 30%. Cette augmentation est due à la crise du coût de l'énergie qui a touché l'ensemble de la zone euro entre 2021 et 2023, causée par l'inflation après la pandémie et la crise en Ukraine. Le Centre a partiellement atténué l'impact de la crise en signant des contrats à prix fixe en 2020, réduisant ainsi l'impact de cette tendance prévue.

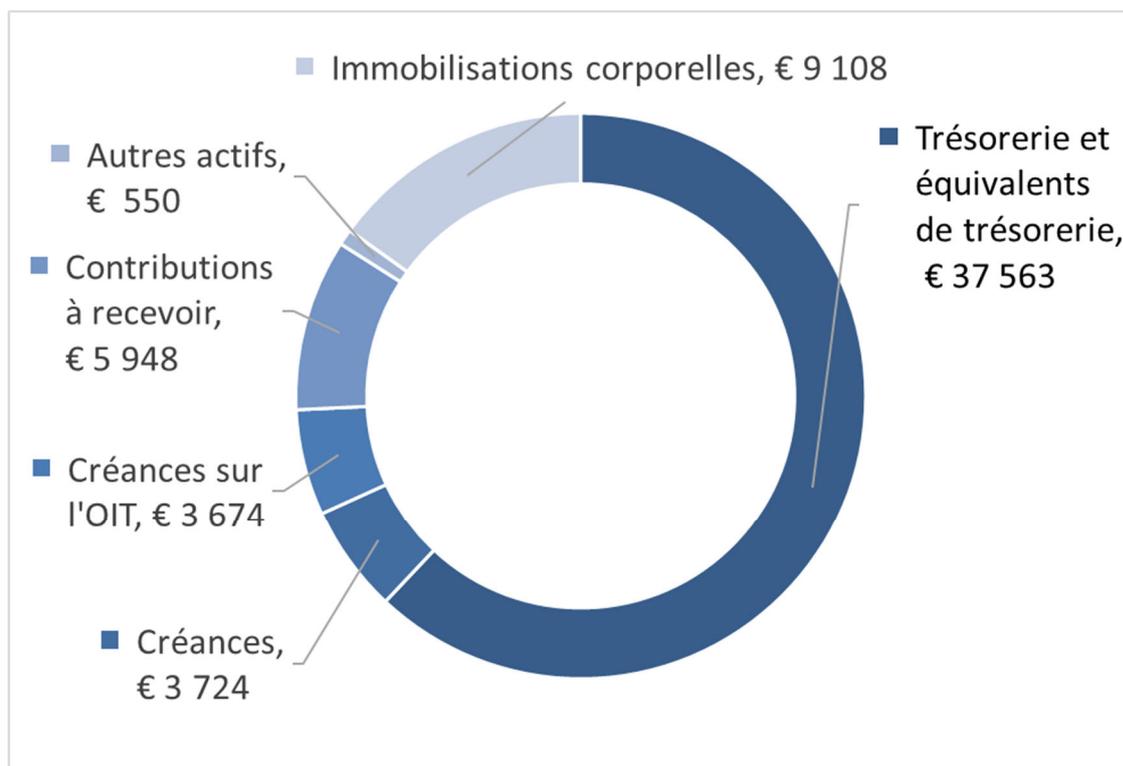
22. En 2023, le Centre a enregistré une perte de change nette de 586 000 € (2022: gain de 2,31 millions d'euros) composé de pertes réalisées de 83 000 € (2022: 600 000 € de gains réalisés) et de pertes non réalisées de 503 000 € (2022: 1,7 € de gains non réalisés).

Situation financière

Actif

23. Au 31 décembre 2023, le montant total de l'actif du Centre s'élevait à 60,6 millions d'euros (contre 46,7 millions d'euros au 31 décembre 2022) et se répartissait comme suit:

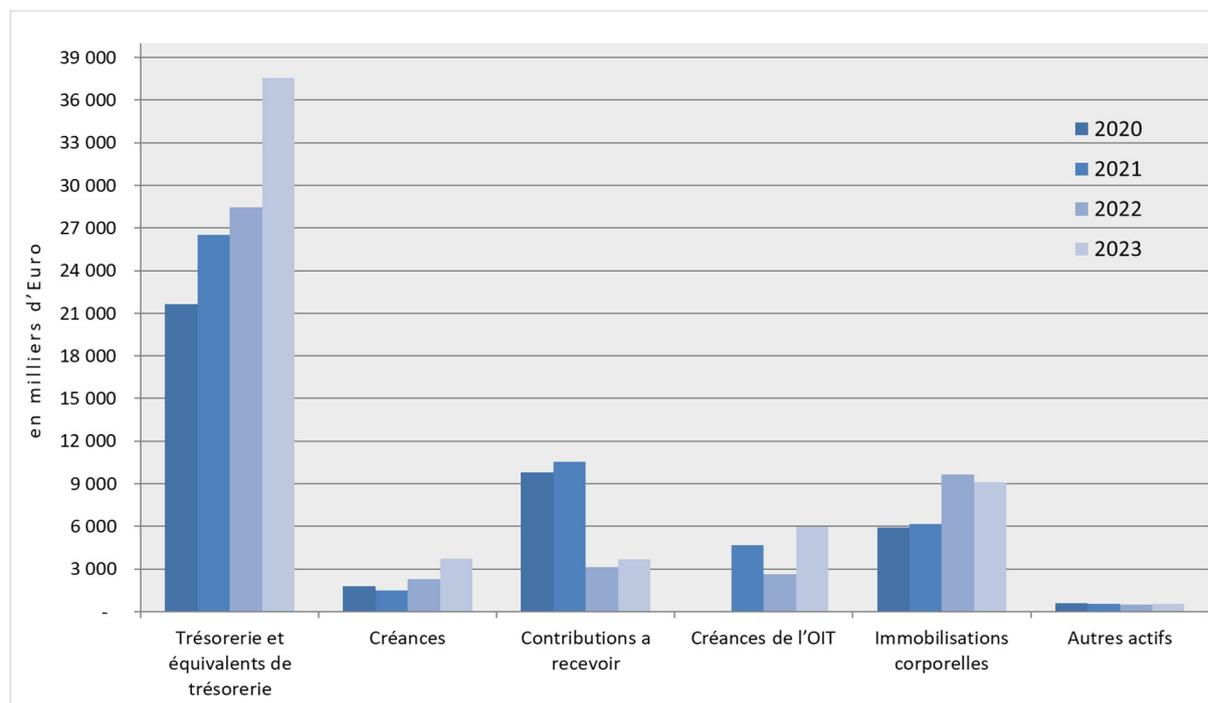
Actif par type, 2023 (en milliers d'euros)



24. Les principaux éléments d'actif du Centre, au 31 décembre 2023, étaient la trésorerie qui s'élevait au total à 37,6 millions d'euros (28,5 millions d'euros au 31 décembre 2022) et représentaient 62,0% de l'actif total. Sur ce montant, 15,5 millions d'euros, soit 41,0%, consistaient en des fonds détenus pour le compte de donateurs (5,7 millions d'euros, soit 20%, au 31 décembre 2022). Des fonds de 5,64 millions d'euros (6,8 millions d'euros au 31 décembre 2022) étaient détenus dans le Fonds pour l'amélioration du campus, le Fonds de développement TIC, le Fonds d'innovation et le Fonds de financement des bourses et 2,1 millions d'euros (2,0 millions d'euros au 31 décembre 2022) étaient détenus dans le Fonds fiduciaire italien.

25. Les créances, les contributions à recevoir, les créances sur l'OIT ainsi que les immobilisations corporelles étaient les autres grands éléments d'actif.

Actif, comparaison sur quatre ans



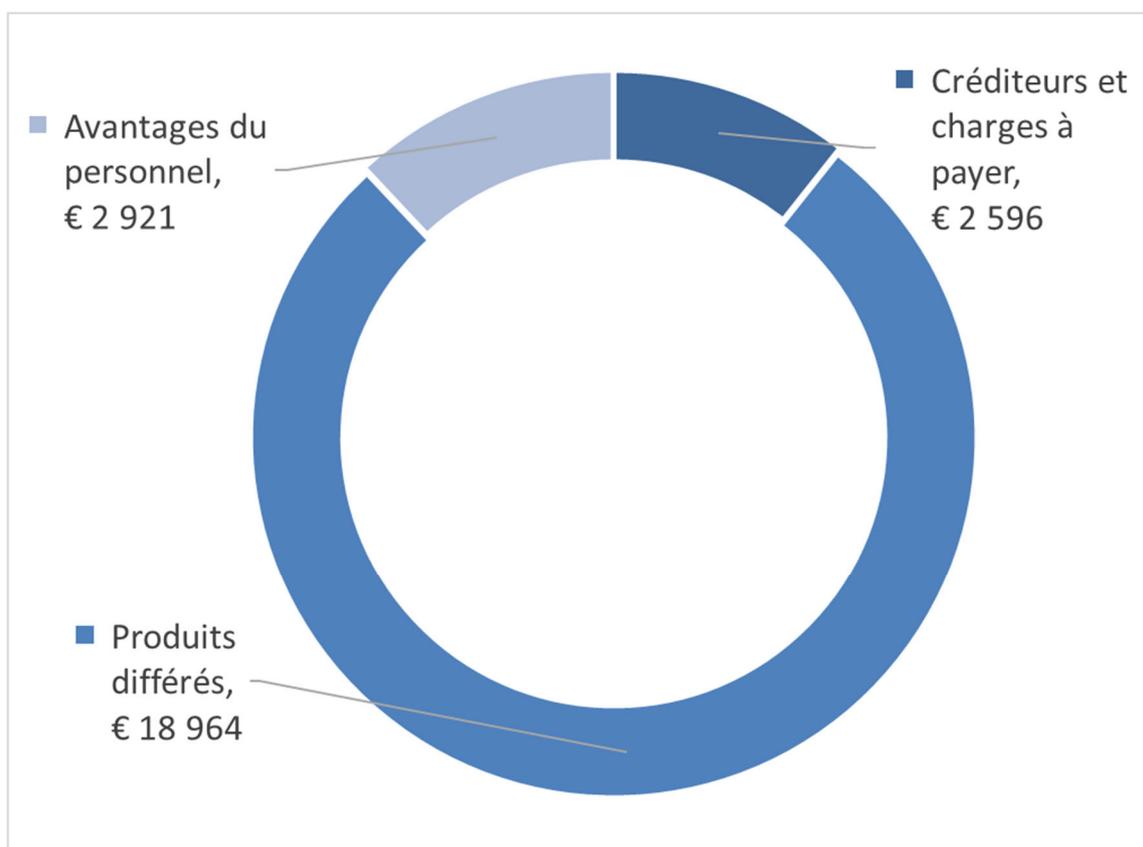
26. L'actif total du Centre a augmenté de 13,91 millions d'euros, soit 29,8% (diminution de 3,3 millions d'euros, soit 6,7%, au 31 décembre 2022).
27. La trésorerie a augmenté de 9,09 millions d'euros, soit 31,9%, au 31 décembre 2023 (augmentation de 2,0 millions d'euros soit 7,4% en 2022). De plus amples informations sont fournies dans l'état des flux de trésorerie.
28. Les créances ont augmenté d'environ 1,43 million d'euros, soit 62% (diminution de 6,6 millions d'euros, soit 55%, au 31 décembre 2022), principalement en raison des factures émises pour des activités achevées à la fin de l'année. En 2023, conformément aux normes IPSAS, le Centre a adopté une nouvelle norme comptable concernant les instruments financiers. L'impact de cette adoption s'est limité à l'application du nouveau modèle de dépréciation, qui introduit un modèle prospectif de pertes de crédit attendues pour évaluer la dépréciation des actifs financiers. À la suite de quoi un ajustement d'ouverture au 1^{er} janvier 2023 a été effectué, réduisant la valeur comptable des créances de 60 000 €.
29. Les contributions à recevoir ont augmenté de 543 000 € (diminution de 7,4 millions d'euros au 31 décembre 2022), ce qui s'explique principalement par un montant de 1,45 million d'euros à recevoir du gouvernement italien et de l'École des cadres du Système des Nations Unies concernant un accord signé pour la rénovation du pavillon de l'Italie, tandis que le montant à recevoir concernant des accords signés pour des activités futures a diminué.

30. La créance sur l'OIT a augmenté de 3,33 millions d'euros, soit 127,3% (diminution de 2,1 millions d'euros, soit 44,2% au 31 décembre 2022) en raison des factures émises en fin d'année pour des travaux d'activité achevés. Un règlement de l'OIT était attendu au début de la nouvelle année pour régler partiellement le solde.
31. Les immobilisations corporelles ont diminué de 538 000 €, soit 5,6% (augmentation de 3,5 millions d'euros, soit 56,0%, au 31 décembre 2022), principalement en raison de l'amortissement annuel enregistré de 941 000 € (708 000 € au 31 décembre 2022), qui comprenait également l'amortissement du projet de rénovation achevé des pavillons Africa 10 et 11.

Passif

32. Au 31 décembre 2023, le passif du Centre s'élevait à 24,5 millions d'euros (13,34 millions d'euros au 31 décembre 2022) et se répartissait comme suit:

Passif par type, 2023 (en milliers d'euros)

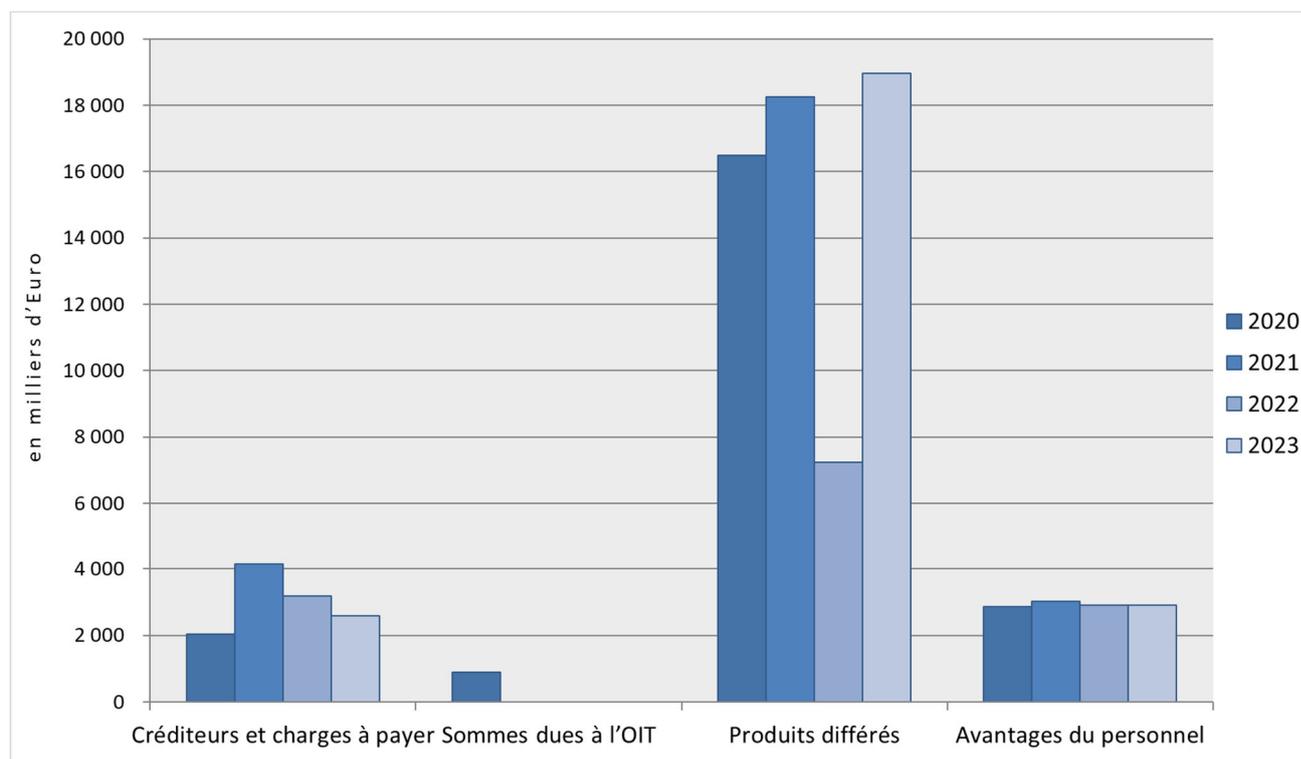


33. Le plus important élément de passif, représentant près de 19 millions d'euros, soit 77,5% (7,242 millions d'euros soit 54,3% au 31 décembre 2021) correspond aux produits différés. Ce solde représente les fonds avancés principalement par des donateurs et des sponsors pour des activités spécifiques ainsi que pour d'autres objectifs spécifiques. Le financement comprend les fonds déjà reçus du gouvernement italien pour la rénovation du pavillon Americas2. Les produits différés comprennent également des fonds à recevoir sur la base

d'accords signés avec des agences de parrainage et d'autres donateurs concernant de futures activités de formation et activités non liées à la formation, ainsi que d'autres questions telles que la rénovation du pavillon Italie, et sous réserve de conditions de performance spécifiques.

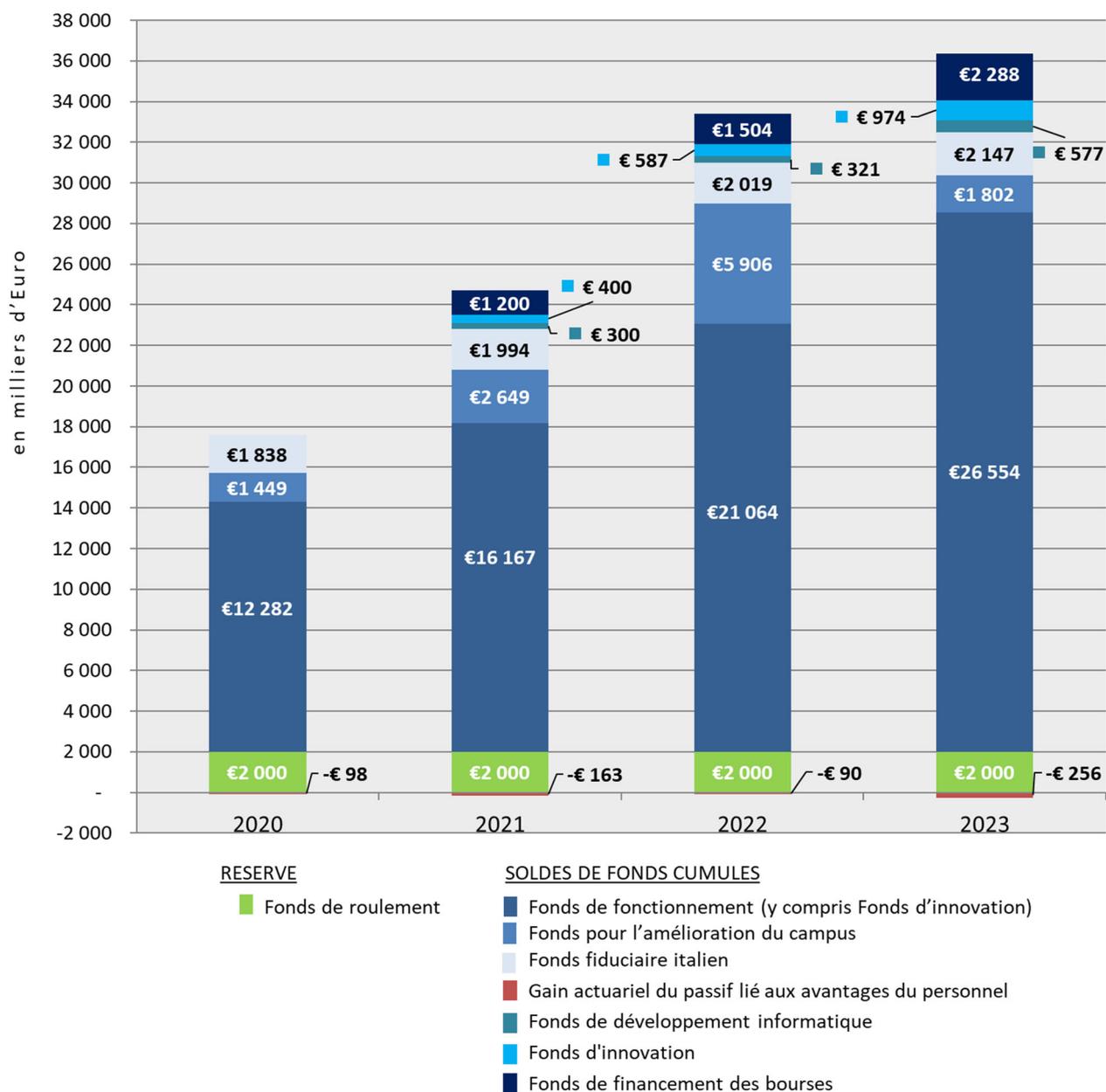
34. Le passif au titre des avantages du personnel englobe les avantages futurs acquis par le personnel pendant leur carrière au Centre et pour lesquels un passif est comptabilisé en fin d'exercice. Ces avantages comprennent les congés cumulés, les congés dans les foyers ainsi que les droits au voyage de rapatriement et au déménagement.
35. Les comptes créditeurs et les charges à payer ont diminué de 599 000 €, soit 18,7% (diminution de 965 000 millions d'euros, soit 23,2%, au 31 décembre 2022) en raison d'une baisse des montants à payer aux fournisseurs, le Centre ayant réglé de nombreuses factures avant la fin de l'année.

Passif, comparaison sur quatre ans



Actif net

Actif net, comparaison quadriennale par fonds



36. L'actif net du Centre comprend le Fonds de roulement qui représente 5,5% de l'actif net total soit 2 millions d'euros (6,0% soit 2 millions d'euros au 31 décembre 2022), comme le prévoit le Règlement financier.

37. L'actif net comprend également les soldes cumulés de divers autres fonds pour un total de 34,1 millions d'euros (31,3 millions d'euros au 31 décembre 2022). Il englobe:

- le Fonds de fonctionnement, pour un total de 26,6 millions d'euros, soit 73,6% du total de l'actif net (21,1 millions d'euros, soit 63,2 € au 31 décembre 2022);
- le Fonds pour l'amélioration du campus avec 1,8 millions d'euros soit 5% du total (5,9 millions d'euros et 17,7% au 31 décembre 2022);

- le Fonds fiduciaire italien avec 2,15 millions d'euros et 5,9% du total (2 millions d'euro et 6,1% au 31 décembre 2022);
- le Fonds de développement de technologies de l'information et de la communication avec 577 000 € et 1,6% (321 000 € et 1% au 31 décembre 2022);
- le Fonds d'innovation avec 974 000 € et 2,7% (587 000 € et 1,8% au 31 décembre 2022); et
- le Fonds de financement des bourses avec 2,29 millions d'euros et 6,3% (1,5 millions d'euro et 4,5% au 31 décembre 2022).

38. La perte actuarielle sur le passif lié aux avantages du personnel, d'un montant de 166 000 € euros (gain actuariel de 73 000 euros au 31 décembre 2022) est également comptabilisée, conformément aux normes IPSAS et un solde de pertes actuarielles cumulées de 256 000 € au 31 décembre 2023 (pertes actuarielles cumulées de 90 000 € au 31 décembre 2022).

Budget ordinaire

39. Lors de sa 85e session (octobre 2021), le Conseil a approuvé les propositions budgétaires pour 2022-23, soit des dépenses totales de 76,849 millions d'euros, y compris une provision de 600 000 € et un produit total de 77,163 millions d'euros, ce qui se traduit par un excédent budgétaire prévu de 314 000 €.

40. Les résultats budgétaires pour l'année 2023, seconde année de l'exercice biennal, sont résumés dans l'état V, le détail des contributions volontaires versées par les donateurs figurant à la note 13.

41. Les contributions nettes réelles de 2023 provenant des différentes sources de revenus s'élèvent à 34,26 millions d'euros, dont 17,64 millions d'euros de contributions nettes provenant des services de formation et des services non liés à la formation, 725 000 € de contributions nettes provenant des services multimédias, 2,23 millions d'euros de contributions nettes provenant de sources diverses et 13,67 millions d'euros de contributions volontaires. Le total des contributions nettes est destiné à couvrir les dépenses fixes, les imprévus et les investissements institutionnels. Les dépenses fixes ont totalisé 29,39 millions d'euros et les dépenses liées aux investissements institutionnels 3,6 millions d'euros, soit la moitié du montant approuvé pour 2022-23 et une contribution biennale supplémentaire à chaque fonds, approuvée par le Directeur conformément à l'article 7(b) du Règlement financier, qui prévoit une augmentation des dépenses lorsqu'il est prouvé que les recettes réelles dépasseront le niveau inclus dans le budget approuvé. L'excédent budgétaire pour 2023 est de 1,323 millions d'euros.

42. Le résultat total pour l'exercice biennal 2022-23, tel qu'indiqué dans l'état V, révèle un excédent budgétaire total de 5,156 millions d'euros, qui combine les résultats budgétaires de 3,833 millions d'euros pour 2022 et les résultats budgétaires de 1,323 millions d'euros pour 2023.

Différences significatives entre le budget 2023 et les montants réels tels que présentés à l'État V

(En milliers d'euros)

Ligne de l'État V			Budget 2023 ¹	Réel 2023	Différence	Différence %
Chapitre	Poste					
I	10	Contribution nette des services d'activités de formation et d'activités non liées à la formation	13 787	17 641	3 854	28,0
I	11	Contribution nette des services multimédias	560	725	165	29,5
I	12	Contribution nette de sources diverses	855	2 228	1 373	160,6
II	13	Total des contributions volontaires	12 299	13 669	1 370	11,1
III	14	Personnel inscrit au budget ordinaire	15 951	17 533	1 582	9,92
III	15	Personnel inscrit au budget variable	2 629	3 427	798	30,3
III	16	Assurance-maladie après la cessation de service	750	946	196	26,1
III	17	Consultants	548	308	(240)	(43,8)
III	18	Coûts liés au campus	2 385	2 902	517	21,7
III	20	Frais généraux d'exploitation	332	944	612	184,3
V	26-29	Investissements institutionnels	1 200	3 600	2 400	200,0

Produits acquis – Chapitre I

Contribution nette des activités de formation et activités non liées à la formation

43. La contribution nette des services d'activités de formation et d'activités non liées à la formation s'est élevée à 17,64 millions d'euros, soit une augmentation de 3,85 millions d'euros par rapport au budget estimé pour 2023. L'une des principales raisons de cette importante différence est la croissance continue des activités de sensibilisation en 2023. Les inscriptions à l'enseignement à distance étaient d'environ 92 000 à la fin de l'année 2023, contre environ 86 000 en 2022, ce qui représente une croissance de plus de 7,2%. Les inscriptions en présentiel, y compris les activités en modalité mixte, ont légèrement diminué de 1,6% par rapport à 2022. En outre, les activités non liées à la formation ont également continué à croître en raison de la demande accrue pour les services de communication et de plaidoyer du Centre, le nombre d'activités ayant augmenté de 18,4%.

Contribution nette des services multimédias

44. La contribution nette des services multimédias s'est élevée à 725 000 €, soit une augmentation de 165 000 € soit 29,5 € par rapport au budget annuel. Cela est

¹ Le budget représente 50% du budget approuvé pour les contributions volontaires, les services multimédia et leurs dépenses directes, les autres sources de produits et les dépenses directes, les dépenses de personnel inscrit au budget ordinaire (RB) et du budget variable (VB) ainsi que les et les imprévus ; environ 50,5% du budget approuvé pour les produits provenant des activités de formation et activités non liées à la formation et les dépenses directes, le total des dépenses fixes à l'exclusion des dépenses de personnel inscrit au budget ordinaire (RB) et du budget variable (VB) et amortissement; et environ 60% du budget approuvé pour les amortissements.

principalement dû à la demande croissante de médias numériques et de services de conception, de communication et de plaidoyer tout au long de l'année. La demande pour de tels services devrait continuer à croître à l'avenir. Ces produits ne concernent que les travaux réalisés pour des parties tierces, tandis que tous les produits provenant des travaux internes exécutés pour appuyer les activités du Centre sont comptabilisés dans les produits provenant des activités de formation et des activités non liées à la formation.

Contribution nette de sources diverses

45. La contribution nette provenant de diverses sources s'est élevée à 2,23 millions d'euros, soit une augmentation de 1,38 millions d'euros ou 160,6% par rapport au budget annuel. Deux facteurs ont contribué à cette augmentation significative: l'augmentation d'autres types d'activités organisées sur le campus pour des parties externes afin d'utiliser nos installations et l'augmentation significative des produits d'intérêts due à la hausse des taux d'intérêt ainsi que les efforts continus du Centre pour assurer un retour sur investissement maximal de ses fonds.

Total des contributions volontaires - Chapitre II

46. Pour la période 2022-23, le Centre a reçu une contribution de 9,54 millions de dollars américains approuvée par l'OIT dans son programme et budget 2022-23. La seconde moitié de cette somme a été reçue en 2023. La différence est due à une augmentation de près de 1% du niveau de contribution dans cet exercice biennal ainsi qu'à un taux de change favorable lors de la conversion de la contribution en euros. En outre, l'OIT a versé une contribution de 946 000 € pour couvrir les dépenses d'assurance-maladie après la cessation de service pour les retraités du Centre.
47. La contribution de la Ville de Turin pour 2022 a été reçue en 2023. Les fonds ont été utilisés pour couvrir certains coûts d'entretien extraordinaires encourus au cours de l'année. Le Centre a également reçu une petite contribution de 12 000 € de la Région Piémont.

Dépenses fixes - Chapitre III

48. Les dépenses de personnel RB et VB ont dépassé le budget 2023 de 1,582 million d'euros et 798 000 euros respectivement. Les dépenses reflètent les ajustements de coûts décidés par les politiques salariales, ainsi que les décisions relatives au barème des salaires de base et aux prestations approuvées par l'Assemblée générale des Nations Unies à la suite des recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) en vue d'une application générale dans l'ensemble du système commun des Nations Unies, et pour lesquelles le Centre a l'obligation d'appliquer toutes ces augmentations statutaires. L'écart par rapport au budget est principalement dû à une augmentation de 2,28% pour la rubrique Professionnels et des catégories supérieures à partir de février 2023 ; à la redéfinition de divers postes dans la catégorie des professionnels en 2023 et à l'impact de ces postes redéfinis en 2022 ; aux promotions de personnel ; aux reclassements de postes à la suite de l'exercice de redéfinition des postes et des compétences ; et à quinze postes vacants dans la catégorie professionnelle pourvus en 2023, pour lesquels des

frais d'installation, de déménagement et de voyage de l'ordre de 273 000 euros ont été encourus au cours de l'année.

49. En 2022, le Centre a ajusté le niveau de ses contributions mensuelles au Fonds des indemnités de fin de contrat, ce qui a augmenté ses dépenses de personnel globales d'environ 187 000 € en 2023. Il a également versé une contribution d'un million d'euros pour assurer la viabilité financière du Fonds afin de couvrir les paiements liés au rapatriement anticipé des fonctionnaires et les paiements de l'indemnité de fin de service du personnel des services généraux. Fin 2023, le Fonds avait environ 6,0 millions d'euros de financement disponible pour de futurs décaissements. Le passif au 31 décembre 2023 est estimé à 9,2 millions d'euros, ce qui représente une position de sous-financement de 3,2 millions d'euros. Un plan est en place pour arriver à un financement complet au cours des quatre prochains exercices biennaux et les progrès réalisés en 2023 permettront d'atteindre cet objectif plus rapidement. La contribution supplémentaire est partiellement imputée aux dépenses liées au personnel inscrit au budget ordinaire (environ 818 000 €), pour une dépense finale de 17,533 millions d'euros. L'impact sur les dépenses de personnel du budget variable est d'environ 141 000 € pour une dépense finale de 3,427 millions d'euros et un faible impact sur les dépenses de personnel basées sur des projets dans le cadre des dépenses directes des services d'activités de formation et d'activités non liées à la formation au titre du Chapitre I.
50. Depuis 2021, l'OIT transfère désormais au Centre les dépenses liées à l'assurance maladie après cessation de service pour les anciens fonctionnaires du Centre. Ce montant est comptabilisé dans les dépenses du Centre, mais n'a pas d'incidence sur le résultat du budget, car il est compensé par une contribution volontaire supplémentaire d'un montant identique, enregistrée dans les contributions volontaires de l'OIT, dans la section contributions volontaires. En 2023, 946 000 € étaient enregistrés, supérieur au budget de 196 000 €. La raison principale est liée au taux de change applicable au moment de la conversion qui est différent du taux appliqué dans le budget approuvé.
51. En 2023, les dépenses relatives aux consultants ont été inférieures au budget de 240 000 €, soit 43,8%. Cela s'explique principalement par le fait que les prestataires de services retenus ont été imputés aux frais généraux de fonctionnement, au lieu des collaborateurs externes, imputés à la ligne budgétaire des consultants.
52. En 2023, les dépenses liées au campus ont dépassé le budget de 517 000 €, soit 21,7%. La principale raison est liée à l'entretien des pavillons du campus, pour lesquels le Centre a entrepris des réparations et des améliorations supplémentaires pour un montant d'environ 250 000 €. Il s'agit notamment de la rénovation d'une dizaine de chambres dans le pavillon Americas1, de la réparation du toit du pavillon Piemonte, de la réparation et de l'amélioration du système de chauffage et de refroidissement du pavillon Americas1, de l'amélioration des systèmes d'éclairage dans les salles de classe et dans les espaces communs du campus, ainsi que du réaménagement de la zone de réception du pavillon Americas1. De plus, les services publics ont augmenté de manière

significative en raison de la crise énergétique qui a touché l'ensemble de la zone euro au cours de la période 2021-2023, causée par l'inflation d'après la pandémie et la crise en Ukraine. Cela a entraîné des dépenses annuelles supplémentaires d'environ 300 000 € par rapport au budget.

53. Les frais généraux d'exploitation ont dépassé le budget de 612 000 €, soit 184,3%. La raison principale est liée aux transferts de fonds entre la ligne budgétaire des consultants, où les collaborateurs externes sont budgétisés, et cette ligne budgétaire, où les prestataires de services sont enregistrés. Des dépenses supplémentaires ont également été engagées pour le fret et le transport, en raison de l'augmentation du nombre de navettes nécessaires aux fonctionnaires entre Turin et Genève. Les frais bancaires et autres petites dépenses ont également dépassé le budget initial, en raison du niveau des transactions liées aux opérations et, dans certains cas, du taux de change. L'adoption de la norme IPSAS 41 sur les instruments financiers a entraîné un ajustement de la provision pour pertes, qui n'était pas prévu dans le budget correspondant.

Investissements institutionnels - Chapitre V

54. Conformément à l'article 7, point b), du Règlement financier, le Directeur peut engager des dépenses au-delà du montant autorisé dans le budget s'il dispose d'éléments prouvant que les produits réels dépasseront le niveau approuvé dans le budget. En 2023, comme le niveau des produits a largement dépassé le niveau prévu dans le budget approuvé, le Directeur a décidé d'augmenter les montants alloués aux investissements institutionnels de l'équivalent de l'allocation biennale aux Fonds. Cela s'est traduit par une augmentation de 2,4 millions d'euros enregistrée au titre des dépenses d'investissement institutionnel et par l'affectation de leurs contreparties à chaque fonds individuel, garantissant ainsi la disponibilité d'un financement suffisant à l'avenir pour l'amélioration du campus, le développement des technologies de l'information et de la communication, les innovations et les bourses accordées aux participants.

Versements à titre gracieux

55. Un versement à titre gracieux a été effectué en 2023 pour un montant de 3 860 €.

État de contrôle interne pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023

Champ de responsabilité

En tant que Directeur du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail (Centre), et conformément à la responsabilité qui m'a été confiée par les statuts du Centre, le Conseil en tant qu'organe directeur et le Règlement financier, j'ai la charge et la responsabilité de la bonne gestion financière de l'Organisation. J'ai mis en place des mécanismes de surveillance interne et de contrôle interne afin de garantir:

- l'efficacité de l'administration financière et l'exercice de l'économie ; et
- la garde effective des biens matériels du Centre.

L'objectif du système de contrôle interne

Les systèmes de contrôle interne fournissent une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs, au respect des réglementations et des politiques, et à la fiabilité des rapports financiers. Le Conseil du Centre, le Directeur, la Trésorière et le Responsable des services financiers, la direction et d'autres membres importants du personnel jouent tous un rôle considérable dans l'efficacité de ce travail. Le contrôle interne est mis en œuvre par le biais de politiques, de procédures et de processus opérationnels appliqués à tous les niveaux, conçus afin d'identifier et de gérer, plutôt qu'éliminer, les risques liés à ces objectifs.

Ma déclaration s'applique à l'exercice clôturé le 31 décembre 2023, dont la moitié s'est déroulée sous la direction de mon prédécesseur. Elle tient également compte des événements pertinents survenus jusqu'à la date d'approbation des états financiers 2023 du Centre.

L'environnement opérationnel du Centre

Le siège du Centre est à Turin en Italie. Il opère dans un environnement mondial avec un total de 176 membres de personnel. La nécessité pour le Centre de gagner une part importante de ses revenus pour couvrir ses dépenses, la structure tripartite unique, l'engagement avec de multiples partenaires de financement et d'exécution ainsi que la diversité de la main-d'œuvre sont autant d'éléments qui offrent au Centre des opportunités et des risques.

Après ma nomination et ma prise de fonction en tant que Directeur du Centre le 1er juillet 2023, j'ai travaillé en étroite collaboration avec la direction du Centre pour finaliser les propositions de programme et de budget pour 2024-25 qui ont été soumises et approuvées par le Conseil en octobre 2023. J'ai mené des consultations approfondies avec un large éventail d'interlocuteurs, y compris des parties prenantes et des fonctionnaires du Centre. Je suis en train d'identifier et d'examiner les questions prioritaires immédiates et à plus long terme pour le Centre, dans l'intention de garantir que le Centre continue à être durable et qu'il réalise sa mission et ses objectifs.

Dans ce contexte et dans le cadre opérationnel global de l'organisation, la direction est tenue d'examiner et de surveiller de façon permanente l'exposition à tous les risques liés à ses fonctions et à ses activités, y compris les risques au niveau mondial tels que la reprise après la pandémie, les conflits géopolitiques et la crise énergétique qui en découle, etc. Ils doivent continuer à maintenir un niveau élevé de contrôle interne tout en s'adaptant aux changements de méthodes de travail introduites par le nouveau modèle d'entreprise et en assurant une mise en œuvre efficace et efficiente du programme et des résultats attendus du projet.

Les cadres de gestion des risques et de contrôle interne du Centre

Le cadre de gestion des risques d'entreprise du Centre, adopté en octobre 2018, contient les caractéristiques suivantes:

- le Directeur, assurant le leadership et la direction des cadres supérieurs pour intégrer la gestion des risques dans les méthodes de travail du Centre ainsi que dans la surveillance et l'examen régulier des rapports du Comité de gestion des risques, notamment le Registre des risques de l'entreprise et en orientant des actions, si besoin, pour résoudre les problèmes ;
- un Comité de gestion des risques dédié, qui supervise et recommande des actions concernant l'exposition du Centre aux risques importants, tels qu'ils sont consignés dans le Registre des risques de l'entreprise, et qui fournit périodiquement un rapport au directeur ;
- des évaluations des risques obligatoires dans les unités de programme du Centre, regroupées dans un registre des risques du département de la formation, ainsi que dans toutes les unités de service ;
- des processus de remontée des risques bien définis à la fois pour les risques internes et externes, notamment les risques stratégiques et opérationnels, permettant un flux ascendant/descendant d'informations sur les risques ;
- une approche en six étapes, comprenant (1) l'établissement du contexte ; (2) l'identification du risque ; (3) l'évaluation des risques en termes de probabilité et d'impact ; (4) la réponse au risque de manière rentable ; (5) le suivi des risques et des pratiques en matière de risques ; et (6) la transmission de rapports aux cadres supérieurs et aux parties prenantes externes sur les principales expositions aux risques ainsi que sur l'efficacité et l'efficacité des processus de gestion des risques du Centre ; et
- la définition de la propension pour le risque et de la tolérance au risque du Centre.

En janvier 2020, le Centre a adopté son cadre de contrôle interne. Les éléments clés du cadre de contrôle interne sont les suivants:

- le recensement des règles, politiques et procédures existantes du Centre, ainsi que des outils de contrôle de la conformité, par rapport à un ensemble de principes fondés sur les meilleures pratiques reconnues ;
- les « trois lignes de défense » pour les contrôles internes, conformément au modèle de référence adopté par le Comité de haut niveau des Nations Unies sur la gestion (HLCM), qui clarifient les rôles et les responsabilités dans la mise en œuvre des contrôles internes ; et
- l'accent mis sur l'amélioration continue, en identifiant les mécanismes nécessaires à l'évaluation permanente et à l'établissement de rapports réguliers sur l'efficacité globale du contrôle interne afin de garantir un niveau d'assurance approprié.

Examen de l'efficacité du contrôle interne

Comme le précise le cadre de contrôle interne du Centre, mon examen de l'efficacité du système de contrôle interne s'appuie principalement sur:

- **Des lettres de représentation internes**, écrites et signées par les membres de l'équipe de direction et d'autres responsables sélectionnés, désignés par la Trésorière. Elles fournissent une autoévaluation des réalisations de leurs responsabilités pour maintenir un contrôle interne efficace et une gestion des risques sur une base journalière. Compte

tenu de l'évolution de l'environnement opérationnel dans lequel le Centre opère, les réponses incluses dans ces informations ont été révisées avant le cycle de rapport annuel pour 2023.

- **Des rapports d'audit indépendants**, publiés par le Chef auditeur interne (comprenant les rapports d'enquête), l'auditeur externe, le responsable de questions d'éthique (les mêmes que ceux de l'Organisation internationale du Travail) et le rapport d'évaluation externe des activités publié par un consultant externe.
- **Les observations et orientations du Conseil** sur les questions de contrôle interne et, si besoin, celles contenues dans les rapports du Comité consultatif de contrôle indépendant (CCCI) de l'OIT qui ont une incidence sur le Centre, le cas échéant.

Questions importantes relatives au contrôle interne survenues au cours de l'année

En 2023, le Centre a révisé sa lettre de représentation interne afin d'obtenir une assurance sur la mise en œuvre efficace des contrôles internes du Centre au cours de l'année 2023. Ces lettres proviennent de la direction et d'autres responsables concernés et ont fourni une assurance significative quant à la mise en œuvre effective des contrôles internes du Centre au cours de l'année 2023. Elles ont été analysées et utilisées comme l'une des principales sources d'assurance sur la mise en œuvre effective des contrôles internes du Centre au cours de l'année. Elles n'ont pas identifié de nouvelles faiblesses de contrôle nécessitant d'autres améliorations.

J'ai également tenu compte des observations contenues dans les rapports des auditeurs internes et externes, dans le rapport annuel d'évaluation des activités et dans le rapport annuel du CCCI au Conseil d'administration de l'OIT pour l'année 2023. Certains de ces rapports ont été remis au directeur intérimaire, mon prédécesseur, jusqu'au 30 juin 2023. Aucune faiblesse majeure du contrôle interne n'a été identifiée en 2023. J'ai toutefois noté quelques domaines du contrôle interne qui pourraient nécessiter de quelques améliorations supplémentaires tels que:

- **Gestion des services de soutien aux participants.** En 2023, l'auditeur externe a souligné la nécessité d'élaborer un cadre politique complet comprenant des règles et des normes pour tous les services de soutien que le Centre offre à ses participants, quelle que soit la modalité d'apprentissage. Son rapport souligne également la nécessité pour le Centre de disposer d'un processus d'évaluation mieux intégré et coordonné de ses services de soutien, notamment en impliquant toutes les parties prenantes dans cette évaluation, afin de mesurer avec précision les résultats obtenus par rapport aux résultats escomptés. Pour ce faire, le Centre élaborera ces documents et évaluera le processus d'examen dans le but de garantir une évaluation transparente et complète afin de remédier aux faiblesses dans ce domaine.
- **Administration de la banque en ligne.** L'auditeur interne a noté dans son rapport sur la banque en ligne que certaines améliorations étaient nécessaires en ce qui concerne le rôle d'administrateur des utilisateurs, qui avait été mis en place plusieurs années auparavant. La délégation d'approbation a été renforcée afin d'améliorer le processus d'approbation des nouveaux utilisateurs et de leurs rôles sur l'une de ses plateformes bancaires. Cette recommandation a été immédiatement mise en œuvre après la publication du rapport afin d'assurer un contrôle maximal sur les ressources du Centre.
- **Gouvernance numérique.** Dans son rapport, l'auditeur interne a souligné la nécessité pour le Centre de développer une méthodologie de priorisation pour ses projets de technologie de l'information ainsi que de communiquer aux différentes unités et programmes du Centre leur priorité tout comme la nécessité de communiquer ces informations et l'état d'avancement de la mise en œuvre à toutes les personnes concernées afin d'assurer plus de transparence. La méthodologie relative au système de priorité a été discutée et approuvée par la direction du Centre et ils peuvent désormais accéder à la liste en temps réel.

Conclusion

Peu importe la qualité de leur conception, les contrôles internes présentent des limites inhérentes, notamment la possibilité d'un contournement prémédité, et ne peuvent donc fournir qu'une assurance raisonnable et non absolue. L'efficacité des contrôles internes peut varier dans le temps en raison de changements de conditions échappant au contrôle du Centre. Toutefois, je m'engage à développer et à améliorer de façon continue le système de contrôle interne afin de traiter les problèmes de contrôle en temps utile.

Sur la base de ce qui précède, je conclus qu'à ma connaissance et selon les informations dont je dispose, le Centre dispose d'un système de contrôle interne efficace et qu'il n'y a pas eu de faiblesses importantes au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2023 et jusqu'à la date d'approbation des états financiers pour l'exercice 2023.

(Signé) Christophe Perrin
Directeur
Turin, le 15 mars 2024

Approbation des états financiers pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023

Les états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction qui les a préparés conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public et sont conformes au Règlement financier du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail. Ils comprennent certains montants qui sont fondés sur les meilleures estimations et les jugements de la Direction.

La gouvernance financière du Centre prévoit que les systèmes financiers et les contrôles internes soient examinés par le Bureau de l'audit interne et du contrôle de l'Organisation internationale du Travail, par l'auditeur externe ainsi que par le Conseil. L'auditeur externe donne également son opinion sur les états financiers, qui figure dans la section ci-après.

Conformément à l'article 17.2 du Règlement financier, les états financiers numérotés de I à V et les notes qui les accompagnent sont approuvés et soumis ci-après au Conseil du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail.

(Signé) Christine Boulanger

Trésorière et chef des Services financiers
15 mars 2024

(Signé) Christophe Perrin

Directeur
15 mars 2024

Point appelant une décision

Le Conseil est invité à approuver les états financiers tels qu'ils sont présentés, conformément à l'article 17.2 du Règlement financier.



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au Conseil du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail (CIF), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2023, l'état de la performance financière, l'état des variations de l'actif net, l'état des flux de trésorerie et l'état de comparaison du budget et des montants réels pour l'exercice clos à cette date, ainsi que des notes aux états financiers, comprenant un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du CIF au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière, des variations de son actif net, de ses flux de trésorerie et de la comparaison du budget avec les montants réels pour l'exercice clôturé conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

Fondement de l'opinion

Nous avons mené notre audit conformément aux normes internationales d'audit (ISA) et aux normes internationales des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISSAI). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section intitulée *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* du présent rapport. Nous sommes indépendants du CIF, conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants de l'audit recueillis sont suffisants et adéquats pour fonder notre opinion.

Autres informations

La Direction est responsable de la préparation des autres informations. Celles-ci comprennent les informations incluses dans le document des états financiers du CIF et rapport de l'auditeur externe pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023, mais n'incluent pas les états financiers et notre rapport d'audit à ce sujet.

Notre position sur les états financiers ne porte pas sur les autres informations. Nous ne pouvons donc pas nous prononcer avec assurance absolue sur celles-ci.

En rapport avec notre audit des états financiers, notre responsabilité est de lire les autres informations et, ce faisant, d'envisager si les autres informations sont cohérentes avec les états financiers ou les informations acquises lors de l'audit ou si ces informations semblent être inexactes de façon importante. Si, sur la base du travail que nous avons réalisé, nous concluons qu'il existe une anomalie importante parmi ces autres informations, nous devons le signaler. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la Direction et des personnes chargées de la gouvernance à l'égard des états financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IPSAS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation des états financiers exempts d'anomalies, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du CIF à poursuivre ses opérations, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité des opérations et d'appliquer le principe comptable de la continuité de l'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le CIF ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière du CIF.

Responsabilités de l'auditeur concernant l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies importantes, résultant de fraude ou d'erreur, et de rédiger un rapport d'audit comportant notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit pas qu'un audit effectué conformément aux normes ISA et ISSAI détecte toujours une anomalie importante lorsque celle-ci existe. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme importantes si, individuellement ou collectivement, elles pourraient de manière vraisemblable influencer les décisions économiques des utilisateurs sur la base des présents états financiers.

Dans le cadre d'un audit mené conformément aux normes ISA et ISSAI, nous utilisons un jugement professionnel et maintenons un esprit critique professionnel tout au long de l'audit. De même :

- Nous identifions et évaluons les risques d'anomalies importantes dans les états financiers, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs, nous concevons et appliquons des procédures d'audit adaptées à ces risques et nous obtenons des éléments probants d'audit suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas détecter une inexactitude importante résultant d'une fraude est plus élevé que pour une inexactitude résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions intentionnelles, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous obtenons une compréhension du contrôle interne relatif à l'audit, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du CIF.

- Nous évaluons la pertinence des méthodes comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations connexes fournies par la Direction.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, sur l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du CIF à poursuivre son exploitation. Si nous concluons qu'il existe une incertitude importante, nous sommes tenus d'attirer l'attention, dans notre rapport d'audit, sur les informations correspondantes fournies dans les états financiers ou, si ces informations sont inadéquates, de modifier notre avis. Nos conclusions sont fondées sur les éléments probants d'audit obtenus jusqu'à la date de notre rapport d'auditeur.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations divulguées, et si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière permettant d'atteindre une présentation juste.

Nous communiquons avec les personnes responsables de la gouvernance en ce qui concerne, entre autres, l'étendue et le calendrier prévus de l'audit et les constatations d'audit importantes, notamment les déficiences importantes du contrôle interne que nous avons identifiées au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

De plus, à notre avis, les opérations du CIF dont nous avons eu connaissance ou qui ont été examinées au cours de notre audit, ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au *Règlement financier* et aux autorisations des organes délibérants du CIF.

En vertu de l'article 27 du *Règlement financier* du CIF, nous avons également délivré un rapport détaillé sur notre audit du CIF.

(signé) GAMALIEL A. CORDOBA
Président, Commission d'audit, République des Philippines
Auditeur externe

Quezon City, Philippines
15 mars 2024

États financiers pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023

Centre international de formation de l'OIT

État de la situation financière au 31 décembre (en milliers d'euros)

	Notes	2023	2022
Actif			
Actif courant			
Trésorerie	5	37 563	28 475
Créances	6	3 724	2 250
Créances sur l'OIT		5 948	2 617
Contributions à recevoir	7	2 490	2 330
Paievements anticipés		468	407
Autres actifs courants		82	80
		50 275	36 159
Actif non-courant			
Créances	6	–	47
Contributions à recevoir	7	1 184	801
Immobilisations corporelles	9	9 108	9 646
Immobilisations incorporelles		–	–
		10 292	10 494
		60 567	46 653
Total des actifs			
Passif			
Passif courant			
Comptes créditeurs et charges à payer		2 596	3 195
Produits différés	10	6 114	6 439
Avantages du personnel	11	1 578	1 630
		10 288	11 264
Passif non-courant			
Produits différés	10	12 850	803
Avantages du personnel	11	1 343	1 275
		14 193	2 078
		24 481	13 342
Total du passif			
Actif net			
Réserve		2 000	2 000
Soldes cumulés		34 086	31 311
		36 086	33 311
Total de l'actif net	12	36 086	33 311
Total du passif et de l'actif net		60 567	46 653

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

Centre international de formation de l'OIT**État de la performance financière pour l'exercice clôturé le 31 décembre**
(en milliers d'euros)

	Notes	2023	2022
Produits			
Services de formation et des services non liés à la formation		26 879	26 153
Contributions volontaires	13	15 709	17 745
Autres produits	14	2 659	3 348
Gain de change et réévaluation, net	15	–	2 319
Produits d'intérêts		852	173
Total produits		46 099	49 738
Dépenses			
Salaires, avantages du personnel et autres dépenses de personnel	15	22 927	22 358
Contrats de sous-traitance	15	7 698	9 584
Dépenses générales d'exploitation	15	2 079	1 810
Voyages	15	3 153	1 767
Autres frais liés aux activités de formation et activités non liées à la formation	15	2 389	1 761
Entretien du terrain et des bâtiments	15	2 375	2 128
Fournitures	15	887	875
Amortissement	15	941	708
Gain de change et réévaluation, net	15	586	–
Frais bancaires	15	63	56
Dépenses totales		43 098	41 047
Excédent net		3 001	8 691

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

Centre international de formation de l'OIT

État des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé le 31 décembre
(en milliers d'euros)

	Réserve		Soldes cumulés					Actif net		
	Fonds de roulement	Fonds de fonctionnement	Fonds pour l'amélioration du campus	Fonds Fiduciaire Italien	Fonds de développement TIC	Fonds d'innovation	Fonds de financement des bourses	Gain (perte) actuariel(le) sur le passif lié aux avantages du personnel	Total des soldes cumulés	Total
Solde au 1 ^{er} janvier 2023	2 000	21 064	5 906	2 019	321	587	1 504	(90)	31 311	33 311
Effet de l'adoption des nouvelles normes comptables (Note 3)	-	(60)	-	-	-	-	-	-	(60)	(60)
Solde révisé au 1 ^{er} janvier 2023	2 000	21 004	5 906	2 019	321	587	1 504	(90)	31 251	33 251
Excédent net de 2023	-	2 047	(601)	128	256	387	784	-	3 001	3 001
Transfert d'immobilisations corporelles entre fonds	-	3 503	(3 503)	-	-	-	-	-	-	-
Gain (perte) actuariel(le) sur le passif lié aux avantages du personnel	-	-	-	-	-	-	-	(166)	(166)	(166)
Solde au 31 décembre 2023	2 000	26 554	1 802	2 147	577	974	2 288	(256)	34 086	36 086
Solde au 1 ^{er} janvier 2022	2 000	16 167	2 649	1 994	300	400	1 200	(163)	22 547	24 547
Excédent net de 2022	-	4 897	3 257	25	21	187	304	-	8 691	8 691
Gain (perte) actuariel(le) sur le passif lié aux avantages du personnel	-	-	-	-	-	-	-	73	73	73
Solde au 31 décembre 2022	2 000	21 064	5 906	2 019	321	587	1 504	(90)	31 311	33 311

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

Centre international de formation de l'OIT**État des flux de trésorerie pour l'exercice clôturé le 31 décembre**

(en milliers d'euros)

	2023	2022
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Excédent net pour la période	3 001	8 691
Effet des taux de change sur la trésorerie	(426)	1 543
Postes sans effet sur la trésorerie:		
Amortissement	941	708
(Augmentation)/diminution des créances	(1 487)	6 646
Augmentation des contributions à recevoir	(543)	-
(Augmentation)/diminution des créances envers/sur l'OIT	(3 331)	2 071
(Augmentation)/diminution des paiements anticipés	(61)	27
(Augmentation)/diminution des autres actifs nets	(2)	16
(Diminution) des comptes créditeurs et charges à payer	(599)	(965)
Augmentation/(diminution) des produits différés	11 722	(11 008)
(Diminution) du passif lié aux avantages du personnel	(150)	(54)
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'exploitation ^{/1}	9 065	7 675
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(403)	(4 180)
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement	(403)	(4 180)
Effet des taux de change sur la trésorerie	426	(1 543)
Augmentation nette de la trésorerie	9 088	1 952
Trésorerie, début de période	28 475	26 523
Trésorerie, fin de période	37 563	28 475

^{/1} Les 171 € d'intérêts reçus apparaissent sous « Excédent net pour la période » dans les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation (2022: 108 €).

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

Centre international de formation de l'OIT

État de comparaison du budget et des montants réels
pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023
(en milliers d'euros)

		2023 Budget initial ¹	2023 Budget Final	2022 Montants réels	2023 Montants réels	2023 Écart budgéta ire ²	Budget initial et final 2022-23	2022-23 Montants réels	2022-23 Écart budgéta ire
Poste									
I	Produits								
	<i>Services d'activités de formation et d'activités non liées à la formation</i>								
	Total produits	24 778	24 778	28 040	29 542	4 764	49 065	57 582	8 517
	Dépenses directes	10 991	10 991	11 523	11 901	910	21 765	23 424	1 659
10	Contribution nette des services d'activités de formation et d'activités non liées à la formation	13 787	13 787	16 517	17 641	3 854	27 300	34 158	6 858
	<i>Services multimédias</i>								
	Produits	800	800	1 391	991	191	1 600	2 382	782
	Dépenses directes	240	240	483	266	26	480	749	269
11	Contribution nette des services multimédias	560	560	908	725	165	1 120	1 633	513
	<i>Divers</i>								
	Produits	950	950	2 727	2 520	1 570	1 900	5 247	3 347
	Dépenses directes	95	95	603	292	197	190	895	705
12	Contribution nette de sources diverses	855	855	2 124	2 228	1 373	1 710	4 352	2 642
II	Contributions volontaires								
	Organisation internationale du Travail	4 199	4 199	5 104	5 377	1 178	8 398	10 481	2 083
	Gouvernement italien (ex-lege)	7 850	7 850	7 850	7 850	–	15 700	15 700	–
	Région Piémont (Italie)	–	–	13	12	12	–	25	25
	Gouvernement portugais	250	250	250	250	–	500	500	–
	Ville de Turin	–	–	180	180	180	–	360	360
13	Total des contributions volontaires	12 299	12 299	13 397	13 669	1 370	24 598	27 066	2 468
	Contribution nette totale disponible pour couvrir les dépenses fixes, les imprévus et les investissements institutionnels	27 501	27 501	32 946	34 263	7 036	54 728	67 209	12 481
III	Dépenses fixes								
14	Personnel inscrit au budget ordinaire	15 951	15 951	17 086	17 533	1 582	31 902	34 619	2 717
15	Personnel inscrit au budget variable	2 629	2 629	3 084	3 427	798	5 257	6 511	1 254
16	Assurance-maladie après la cessation de service	750	750	916	946	196	1 500	1 862	362
17	Consultants	548	548	400	308	(240)	1 085	708	(377)
18	Coûts liés au campus	2 385	2 385	2 795	2 902	517	4 723	5 697	974
19	Sécurité	430	430	429	423	(7)	851	852	1
20	Frais généraux d'exploitation	332	332	639	944	612	657	1 583	926
21	Missions et représentation	236	236	161	246	10	468	407	(61)
22	Gouvernance	329	329	407	252	(77)	652	659	7
23	Frais liés aux technologies de l'information	1 617	1 617	1 585	1 704	87	3 201	3 289	88
24	Amortissement des immobilisations corporelles	671	671	463	707	36	1 118	1 170	52
	Total des dépenses fixes	25 878	25 878	27 965	29 392	3 514	51 414	57 357	5 943
IV	Imprévus	300	300	–	–	(300)	600	–	(600)
V	Investissements institutionnels								
26	Innovation	200	200	200	600	400	400	800	400
27	Technologies de l'information et de la communication	150	150	150	450	300	300	600	300
28	Bourses	600	600	600	1 800	1 200	1 200	2 400	1 200
29	Améliorations du campus	250	250	250	750	500	500	1 000	500
	Total des investissements institutionnels	1 200	1 200	1 200	3 600	2 400	2 400	4 800	2 400

		2023 Budget initial ^{/1}	2023 Budget Final	2022 Montants réels	2023 Montants réels	2023 Écart budgétaire ^{/2}	Budget initial et final 2022-23	2022-23 Montants réels	2022-23 Écart budgétaire
		27 378	27 378	29 165	32 992	5 614	54 414	62 157	7 743
		123	123	3 781	1 271	1 148	314	5 052	4 738
VI	30	–	–	52	52	52	–	104	104
		123	123	3 833	1 323	1 200	314	5 156	4 842

Le budget initial représente 50% du budget approuvé pour les contributions volontaires, les produits multimédia et leurs dépenses directes, les produits divers et leurs dépenses directes, les dépenses de personnel inscrit au budget ordinaire (RB) et du budget variable (VB) ainsi que les et les imprévus ; environ 50,5% du budget approuvé pour les produits provenant des services d'activités de formation et d'activités non liées à la formation et leurs dépenses directes, le total des dépenses fixes à l'exclusion des dépenses de personnel inscrit au budget ordinaire (RB) et du budget variable (VB) ; et environ 60% du budget approuvé pour les amortissements.

^{/2} Les différences sont expliquées dans le rapport financier joint sur les comptes de 2023.

^{/3} Conformément à l'article 7(4) du Règlement financier.

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

Notes aux états financiers pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023

(en milliers d'euros)

Note 1 – Objectifs, activités et autres informations

Le Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail (« le Centre ») a été établi par le Conseil d'administration de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et le gouvernement italien en 1964. L'objectif du Centre, conformément aux principes énoncés dans le préambule de la Constitution de l'OIT et dans la Déclaration de Philadelphie, est de fournir aux acteurs du monde du travail, directement et par l'intermédiaire des membres de l'OIT, un accès à des services de renforcement des capacités renforcés par les technologiques numériques afin de promouvoir la justice sociale par l'intermédiaire du travail décent. Ses activités sont élaborées dans le cadre de la coopération technique de l'OIT, du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales.

L'OIT est l'entité de contrôle du Centre. Conformément au Statut du Centre tel qu'adopté par le Conseil d'administration de l'OIT, les fonds et actifs du Centre sont comptabilisés séparément de l'actif de l'OIT (article VI, paragraphe 6). Le Centre est financé par les contributions volontaires du budget ordinaire de l'OIT et du gouvernement italien ainsi que par les produits gagnés grâce aux services de renforcement des capacités qu'il fournit. En tant qu'entité contrôlée par l'OIT, les états financiers du Centre sont consolidés dans ceux de l'OIT. En cas de dissolution du Centre, le Conseil d'administration de l'OIT a le pouvoir, en vertu du Statut (article XI), de disposer de l'actif et du solde restant du Centre.

Le Centre est dirigé par un Conseil présidé par le Directeur général de l'OIT. Le Conseil est composé de 33 membres, dont 24 sont nommés par le Conseil d'administration de l'OIT. Le Conseil se réunit deux fois par an. Les membres du Conseil ne sont pas rémunérés par le Centre pour leurs services. Toutes les deuxièmes années, le Conseil adopte, lors de sa réunion d'octobre, le programme et le budget conformément au Règlement financier du Centre. Conformément à l'article 17 du Règlement financier du Centre, les membres du Conseil, sur délégation du Conseil, adoptent les états financiers au mois de mai.

Les états financiers du Centre, établis annuellement, sont audités par l'auditeur externe de l'OIT.

Le siège du Centre est à Turin en Italie. Conformément à l'accord complémentaire relatif aux privilèges et immunités du Centre conclu avec le gouvernement italien, le Centre est exempté de la plupart des taxes et droits de douane imposés par le gouvernement italien.

Note 2 – Méthodes comptables

Base de préparation et de présentation

Les états financiers du Centre ont été préparés selon la méthode de comptabilité d'exercice, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et respectent toutes les normes en vigueur au 31 décembre 2023.

L'exercice financier du Centre, à des fins budgétaires, est une période biennale constituée de deux années civiles consécutives. Les états financiers sont préparés tous les ans.

La monnaie de fonctionnement et de présentation du Centre est l'euro (€).

Les états financiers sont, sauf indication contraire, exprimés en milliers d'euros (€).

Principales méthodes comptables

Transactions en devises étrangères

Les transactions effectuées pendant l'exercice dans des monnaies autres que l'euro sont converties au taux de change opérationnel des Nations Unies à la date de chaque transaction. Ces taux se rapprochent des taux du marché.

Les soldes des éléments d'actif et de passif maintenus dans des monnaies autres que l'euro sont convertis en euros au taux de change opérationnel des Nations Unies applicable à la date de clôture, qui correspond approximativement au taux du marché. Les différences de taux de change résultant du règlement de ces éléments et les gains ou pertes non réalisés résultant de la réévaluation de ces éléments d'actif et de passif sont comptabilisés en tant que gains (ou pertes) de change et réévaluation, nets, dans l'état de la performance financière.

Instruments financiers

Les actifs financiers comprennent la trésorerie, les créances et les contributions à recevoir. Les passifs financiers comprennent les comptes créditeurs et les charges à payer.

Les actifs et passifs financiers sont classés comme suit:

Actif/passif	Catégorie d'évaluation
Trésorerie	Coût amorti
Créances	Coût amorti
Contributions à recevoir	Coût amorti
Comptes créditeurs et charges à payer	Coût amorti

Comptabilisation et évaluation initiale

Les actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés dans l'état de la situation financière à leur juste valeur, puis évalués au coût amorti. La classification des actifs financiers est définie sur la base du modèle de gestion des actifs financiers du Centre et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers.

Décomptabilisation

Un actif financier est radié de l'état de la situation financière quand, et seulement quand, les droits contractuels sur la trésorerie de cet actif financier expirent ou sont levés. Un passif financier est supprimé quand, et seulement quand, il est éteint.

Dépréciation

Lors de la comptabilisation initiale de l'actif financier, une provision pour pertes de crédit attendues est comptabilisée sur la base de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux de trésorerie que le Centre s'attend à recevoir. Les provisions pour dépréciation sont comptabilisées dans les dépenses générales de fonctionnement de l'état de la performance.

Pour les actifs financiers considérés comme présentant un faible risque de crédit, le Centre applique une approche simplifiée qui consiste à comptabiliser une provision pour pertes sur la base des pertes de crédit attendues sur la durée de vie des actifs financiers. La provision est basée sur l'expérience historique des pertes de crédit, ajustée en fonction de facteurs prospectifs spécifiques aux débiteurs et à l'environnement économique. Les passifs financiers sont ensuite évalués au coût amorti.

Trésorerie

Cela englobe la trésorerie en caisse ainsi que ses comptes bancaires et le Centre ne détient pas d'équivalents de trésorerie dont l'échéance soit dans les trois mois à compter de la date d'acquisition.

Créances

Les créances proviennent essentiellement des activités de formation et activités non liées à la formation, ainsi que des services multimédias et des autres sources de revenu. Elles sont comptabilisées quand il est probable qu'elles soient perçues et qu'elles peuvent être mesurées de manière fiable.

Contributions à recevoir

Les contributions à recevoir correspondent à des contributions volontaires destinées à financer les activités entreprises par le Centre et à financer divers travaux de rénovation de ses installations. Ce sont des fonds à recevoir sur la base d'accords signés concernant des activités futures et des projets de rénovation qui sont soumis à des conditions de performance spécifiques et pour lesquels il existe un passif correspondant. Elles sont comptabilisées quand il est probable qu'elles soient perçues et qu'elles peuvent être mesurées de manière fiable.

Créances sur/envers l'OIT

Le Centre possède, avec son entité contrôlante, l'OIT, un compte courant pour les transactions dues à l'OIT ou dues par l'OIT. Cela comprend les frais de personnel et les débours pour les activités de formation encourus par l'OIT, à la fois dans les bureaux extérieurs et au siège de l'OIT, pour le compte du Centre, ainsi que les versements effectués par le Centre à l'OIT. Le solde net de change dû par l'OIT ou dû à l'OIT est reflété dans l'état de la situation financière.

Immobilisations corporelles

Cela englobe les bien et les améliorations locatives, qui sont calculés à leur coût historique et amortis de façon linéaire sur la durée de vie utile, comme suit:

Classe	Durée de vie utile estimée (années)
Véhicules	5
Équipements de bureau	5
Autres types d'équipements	10
Mobilier et agencements	10
Améliorations locatives	Le plus petit de 15 et 30 ans et la durée du bail

Dépréciation

Les actifs non générateurs de trésorerie, y compris les immobilisations corporelles et les actifs incorporels, ne sont pas détenus en vue d'une vente future. Tous les actifs non financiers font l'objet d'un examen de dépréciation au moins une fois par an afin de déterminer s'ils ont subi une perte de valeur. Des provisions pour pertes sont établies pour comptabiliser la dépréciation, le cas échéant.

Produits différés

Les produits différés sont des sommes reçues ou à recevoir sur la base d'accords signés avec les donateurs et les sponsors concernant des futures activités de renforcement des capacités ou des travaux de rénovation soumis à des conditions spécifiques de performance. Ils sont comptabilisés en tant que produits lorsque l'obligation de performance du Centre en matière de fourniture des services correspondants est remplie. Les accords prévoyant des montants à recevoir dans un délai de douze mois ou plus à compter de la date de clôture sont comptabilisés en tant que passif non-courant et sont escomptés selon le taux d'escompte basé sur des obligations d'entreprises de première qualité.

Avantages du personnel

Le Centre comptabilise les catégories suivantes d'avantages du personnel:

1. Avantages du personnel à court terme: ces avantages sont dus dans les 12 mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les employés ont rendu ce service et englobent:
 - congés cumulés: les absences rémunérées cumulées, telles que les congés annuels et les périodes compensatoires, sont comptabilisées comme dépense et passif au fur et à mesure que les employés acquièrent les droits. Conformément au Statut du personnel, les fonctionnaires ont droit à un congé annuel de 30 jours ouvrables par an. Les fonctionnaires peuvent accumuler jusqu'à 60 jours ouvrables, qui sont payables à la cessation de service. Le montant dû pour les congés à la date de clôture a été calculé en multipliant le nombre effectif de jours cumulés par chaque membre du personnel par le salaire de base majoré de l'ajustement de poste pour le personnel éligible et par le salaire de base majoré de la prime pour connaissances linguistiques pour le personnel des services généraux. L'incidence n'étant pas significative, la part non-courante du passif n'est pas escomptée ;
 - congés non cumulés: en ce qui concerne les absences rémunérées non cumulées, telles que les absences pour maladie et maternité, elles sont comptabilisées en tant que dépense au moment de l'absence ;
 - congés dans les foyers: conformément au Statut du personnel, les fonctionnaires qui ne sont pas recrutés sur place ont droit au remboursement des frais de voyage dans leur pays d'origine, la deuxième année civile après l'année de leur

engagement initial, puis tous les deux ans. Il existe un passif lié à la valeur des droits aux congés dans les foyers qui ont été acquis par les fonctionnaires mais qui n'ont pas été pris à la date de clôture. La valeur des droits acquis à ce titre et exigibles à la date de clôture a été calculée sur la base des dépenses effectives engagées à ce titre l'année dernière et ajustée pour tenir compte de la hausse du prix ; et

- autres avantages: les autres avantages du personnel sont comptabilisés comme faisant partie de la masse salariale et un passif est enregistré à la fin de l'année si un montant reste impayé. Ces avantages englobent la prime de non-résidence, la prime de famille, la prime d'ajustement de poste, l'allocation pour frais d'études et la prime pour connaissances linguistiques.

2. Avantages après la cessation de service:

- Dépenses de voyage de rapatriement et de déménagement

Les fonctionnaires du Centre, leur conjoint et leurs enfants à charge ont droit au remboursement des frais de voyage et de transport des effets personnels lors de la cessation de service. Le passif est estimé par un actuaire indépendant et selon la méthode des unités de crédit projetées. Les intérêts et le coût des services réels sont comptabilisés dans l'état de la performance financière en tant que composante des salaires, avantages du personnel et autres dépenses de personnel. Les gains ou pertes actuariels résultant de modifications des hypothèses actuarielles ou d'ajustements liés à l'expérience sont directement comptabilisés dans l'actif net ;

- Indemnités de cessation de service et de rapatriement

Conformément au Statut du personnel du Centre, les fonctionnaires des services généraux ont droit à une indemnité de fin de service lors de la fin du contrat ou de la promotion à la catégorie des services organiques ou aux catégories supérieures. Les fonctionnaires qui n'ont pas été recrutés sur place ont droit à une indemnité à la cessation de service s'ils ont accompli au moins cinq années de service ininterrompu hors de leur pays d'origine. Le passif est calculé par un actuaire indépendant qui utilise la méthode des unités de crédit projetées et est indiqué dans les notes aux états financiers.

Le Centre ne comptabilise aucun passif au titre des indemnités de cessation de service ni des indemnités de rapatriement. En mars 1980, le Conseil d'administration de l'OIT a décidé qu'à compter du 1er juillet 1980, les paiements au titre d'indemnités de cessation de service et d'indemnités de rapatriement versés aux fonctionnaires du Centre seraient imputés au Fonds des indemnités de fin de contrat du Centre, appartenant à l'OIT, et que le Centre verserait une contribution mensuelle à ce fonds. Comme il n'existe pas d'accord formel pour imputer le coût net des prestations définies au Centre, ce dernier comptabilise les indemnités de fin de service et les subventions de rapatriement sur la base d'une contribution définie. Outre le paiement des contributions directes à l'OIT, qui est comptabilisé en charges sur une base continue, un passif n'est comptabilisé que si la contribution mensuelle à l'OIT au titre des services rendus par les employés reste impayée à la date d'établissement du rapport.

- Assurance-maladie après la cessation de service

Les fonctionnaires et leurs personnes à charge ont droit à des prestations de protection de la santé quand ils quittent le service à l'âge de 55 ans ou plus avec au moins dix ans de service dans une agence du système des Nations Unies et qu'ils ont bénéficié de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel pendant les cinq années précédant immédiatement la fin de leur service. La caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel est un avantage multi employeur à prestations définies qui fournit une couverture médicale à tous les membres du personnel, aux fonctionnaires retraités et à leurs personnes à charge. Le Centre est l'un des membres participants de ce Fonds. Les

fonctionnaires versent une contribution mensuelle à ce Fonds et les organisations participantes versent des contributions équivalentes. Pour les retraités du Centre, l'OIT, à compter de 2021, verse au Centre une contribution volontaire égale au coût annuel encouru par le Centre pour ses retraités.

Le passif est calculé par un actuaire indépendant qui utilise la méthode des unités de crédit projetées et est indiqué dans les notes aux états financiers.

- Caisse commune de pension du personnel des Nations Unies

À travers l'OIT, le Centre est une organisation affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour servir aux membres du personnel des prestations de retraite, de décès et d'invalidité et des prestations connexes. La Caisse est un plan financé de retraite multi employeurs à prestations définies. Conformément à l'article 3 (b) des Statuts de la Caisse, peuvent s'affilier à cette dernière les agences spécialisées et toute autre organisation internationale et intergouvernementale qui applique le régime commun des salaires, indemnités et autres prestations de l'Organisation des Nations Unies et des agences spécialisées.

Le plan expose les organisations affiliées à des risques actuariels liés aux fonctionnaires et anciens fonctionnaires des autres organisations affiliées au fonds, ce qui a pour conséquence qu'il n'y a pas de base solide et fiable pour répartir les obligations, les actifs du plan et les passifs aux organisations individuelles qui y participent. Au même titre que les autres organisations affiliées, le Centre, au travers de l'OIT et la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies ne sont pas en mesure d'identifier, de façon suffisamment fiable à des fins comptables, la part proportionnelle des obligations au titre de prestations définies du Centre, les actifs du plan et les coûts qui y sont associés. De ce fait, le Centre traite ce plan comme s'il s'agissait d'un plan à contributions définies, conformément aux exigences de la norme IPSAS concernant les avantages du personnel. Les contributions au plan versées par le Centre au cours de l'exercice sont comptabilisées comme des salaires, avantages du personnel et autres dépenses de personnel dans l'état de la performance financière. Le passif est indiqué dans les notes aux états financiers.

Créditeurs et charges à payer

Il s'agit du passif lié aux biens et aux services reçus pendant l'exercice mais non payés à la date de clôture.

Produits des opérations avec contrepartie directe

1. Autres produits: les autres produits englobent les produits provenant de l'utilisation à court terme des installations résidentielles et de formation par des organismes externes, le recouvrement de coûts liés aux espaces commun d'autres organismes occupant le campus et d'autres revenus de moindre importance. Les produits sont comptabilisés lorsque les services sont fournis.
2. Produits d'intérêts: les produits d'intérêts générés par les swaps de devises et les comptes d'épargne sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés, sur une base pro rata temporis qui tient compte du rendement effectif.

Produits des opérations sans contrepartie directe

1. Contributions volontaires: elles sont octroyées afin de financer les opérations générales du Centre, les améliorations du campus et les activités de renforcement des capacités. Ces contributions ne sont assorties d'aucune stipulation telle que la « condition » de remboursement des fonds qui n'auraient pas été dépensés aux fins prévues. Elles sont

comptabilisées comme des actifs et des produits quand il est probable que la contribution soit perçue et si son montant peut être mesuré de manière fiable.

2. Contributions en nature: le Centre ne comptabilise pas les contributions en nature dans les états financiers. Les contributions en nature sous forme de biens sont comptabilisées à leur juste valeur à la date de leur réception.
3. Services d'activités de formation et d'activités non liées à la formation: les accords relatifs aux activités de formation et activités non liées à la formation sont financés par des contributions volontaires non-conditionnelles qui soutiennent les opérations du Centre. Ces accords sont considérés comme des opérations sans contrepartie parce que les deux parties ne tirent pas de bénéfice direct plus ou moins égal. Les activités de formation et activités non liées à la formation qui prévoient des restrictions à leur utilisation sont comptabilisées comme des produits à la signature d'un accord contraignant. Les accords sur lesquels le Centre exerce un contrôle total et qui contiennent des conditions, y compris l'obligation implicite ou explicite de restituer les fonds si ces conditions ne sont pas remplies, sont comptabilisés à la fois comme un élément d'actif (contributions à recevoir) et un élément de passif (produits différés) à la signature d'un accord contraignant. Le passif est réduit et le produit est comptabilisé sur la base de la proportion entre les dépenses encourues et les dépenses totales estimées de l'activité.
4. Contrats de location simple avec d'autres agences des Nations Unies: ils englobent les produits des contrats de location passés avec d'autres organisations des Nations Unies, incluant leur utilisation des installations du Centre. Ces contrats sont considérés comme des contrats de location simple, en ce sens qu'ils ne transfèrent pas substantiellement tous les risques de propriété au locataire et sont résiliables. Les paiements des loyers sont des loyers conditionnels car ils sont basés sur les coûts encourus par le Centre pour les espaces communs et recouverts sur la base de l'espace qu'ils occupent ou du niveau du personnel.

Actifs éventuels

Le Centre ne comptabilise pas les actifs éventuels mais fournit dans les notes aux états financiers les détails d'un actif possible dont l'existence dépend de l'occurrence ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du Centre. Les actifs éventuels sont évalués régulièrement afin d'assurer que les développements se reflètent de manière appropriée dans les états financiers. S'il est devenu virtuellement certain qu'une entrée d'avantages économiques ou de potentiel de services découlera de contributions volontaires et d'activités et si le montant de cet actif peut être calculé de manière fiable, l'actif et le produit correspondant sont comptabilisés dans les états financiers pour l'exercice pendant lequel le changement intervient.

Passifs éventuels

Les passifs éventuels sont présentés quand une éventuelle obligation est incertaine mais peut être quantifiée, ou lorsque le Centre a une obligation réelle mais qu'il ne peut pas estimer la sortie de fonds de manière fiable.

Des provisions sont comptabilisées relativement à des passifs éventuels lorsque le Centre a une obligation légale réelle ou potentielle, découlant d'événements passés, qu'il est probable qu'une sortie de fonds sera nécessaire pour éteindre cette obligation et que le montant peut être estimé de manière fiable. Le montant de la provision est la meilleure estimation de la valeur actuelle des dépenses requises pour l'éteindre à la date d'établissement du rapport.

Information sectorielle

Le Centre est une entité avec un unique objectif, qui consiste à fournir des services de renforcement des capacités en appui au mandat de l'OIT. Par conséquent, il est considéré comme un secteur unique et aucune note sectorielle n'a été présentée.

Jugements significatifs et sources des incertitudes relatives aux estimations

La préparation des états financiers conformément aux normes IPSAS exige de la Direction qu'elle formule des jugements, des estimations et des hypothèses qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés. Les jugements et les estimations importants pour les états financiers du Centre incluent la durée de vie utile des immobilisations corporelles et la provision pour pertes. Les estimations sont également utilisées pour calculer les avantages du personnel. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les changements affectant les estimations sont repris dans la période à laquelle ils sont connus.

L'amortissement des immobilisations corporelles se calcule sur la base de la durée de vie utile estimée de l'actif, soit la période au cours de laquelle l'actif devrait être disponible en vue d'une utilisation par le Centre. Ceci est révisé chaque année.

La provision pour pertes est déterminée en estimant les pertes de crédit attendues sur la durée de vie de la trésorerie et des créances. Elle est définie comme étant la moyenne pondérée des pertes de crédit dans le cadre des risques respectifs d'une défaillance. L'estimation est basée sur toutes les informations raisonnables et justifiables disponibles sans coûts ou efforts excessifs.

Le calcul de la provision pour les dépenses de voyage de rapatriement et de déménagement s'appuie sur des estimations importantes qui reposent sur les prix réels disponibles et le poids d'expédition maximum autorisé par le Statut du personnel. Les provisions sont mesurées par un actuaire indépendant et comportent diverses hypothèses.

Note 3 - Changements de politiques comptables

Au 1er janvier 2023, la norme IPSAS 41 - Instruments financiers a été adoptée et requiert une application rétrospective qui peut être appliquée au bilan d'ouverture de l'année au cours de laquelle la norme est adoptée. Cette nouvelle norme énumère les obligations en matière de classification, comptabilisation et mesure des instruments financiers et remplace celles de la norme IPSAS 29, Instruments financiers: Comptabilisation et évaluation. La norme introduit un modèle prospectif de pertes de crédit attendues pour évaluer la dépréciation des actifs financiers. Les politiques comptables révisées du Centre concernant les instruments financiers sont présentés dans la section « principales politiques comptables » ci-dessus.

L'impact de cette adoption est limité à l'application du nouveau modèle de dépréciation et aux informations fournies dans les notes. Lors de l'adoption de la norme IPSAS 41 et de l'application du nouveau modèle de dépréciation, le Centre a augmenté de 60 € la provision pour créances douteuses précédemment comptabilisée sur ses créances, ce qui a entraîné une diminution de l'actif net - soldes cumulés du même montant au 1er janvier 2023. La nouvelle norme n'a pas d'autre effet sur l'actif net du Centre.

Le tableau suivant présente la classification et l'évaluation antérieures conformément à la norme IPSAS 29 et la nouvelle classification/évaluation conformément à la norme IPSAS 41 adoptée récemment:

Actif/Passif financiers	Avant IPSAS 29 Classification	Avant IPSAS 29 Évaluation	Nouvelle norme IPSAS 41 Classification/évaluation
Trésorerie	Trésorerie et équivalents de trésorerie	Juste valeur par le biais de l'excédent et du déficit	Coût amorti
Créances	Prêts et créances	Coût amorti	Coût amorti
Contributions à recevoir	Prêts et créances	Coût amorti	Coût amorti
Comptes créditeurs et charges à payer	Passifs financiers	Coût amorti	Coût amorti

Alors que la trésorerie était auparavant évaluée à la juste valeur par le biais de l'excédent et du déficit conformément à la norme IPSAS 29, elle est désormais évaluée au coût amorti. En raison de la nature à court terme de cet instrument, la juste valeur est proche de sa valeur comptable. Cela n'a eu aucun impact sur le solde d'ouverture de l'actif net au 1^{er} janvier 2022, sur la valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au 31 décembre 2022 et sur le solde d'ouverture au 1^{er} janvier 2023. Tous les autres actifs et passifs financiers continuent d'être comptabilisés selon la même méthode d'évaluation.

Les normes supplémentaires suivantes sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2023 mais n'ont pas d'impact sur les états financiers du Centre:

- IPSAS 19 - Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels: cette norme a été modifiée pour exiger des conditions de la part des gouvernements lorsqu'ils s'engagent à fournir des services collectifs et individuels futurs pour répondre aux besoins de la société dans son ensemble.
- IPSAS 36 - Participations dans des entreprises associées et des coentreprises: cette norme a été modifiée en conséquence par la publication de la norme IPSAS 41 - Instruments financiers.
- IPSAS 42 - Avantages sociaux: cette norme définit les avantages sociaux comme des transferts en espèces à des individus afin d'atténuer l'effet des risques sociaux et de répondre aux besoins de la société dans son ensemble, et fournit des orientations pour leur comptabilisation.

Note 4 – Nouvelles normes comptables

Nouvelles normes comptables déjà publiées mais pas encore en vigueur

- IPSAS 43 - Contrats de location: cette nouvelle norme remplace l'IPSAS 13 et introduit le modèle du droit d'utilisation pour les locataires, qui distingue le droit d'utiliser un actif sous-jacent (que le locataire contrôle) et l'actif sous-jacent lui-même (que le locataire ne contrôle pas). La date d'application effective est pour les périodes annuelles commençant le 1^{er} janvier 2025 ou après, avec une adoption anticipée encouragée pour les entités qui appliquent la norme IPSAS 41, Instruments financiers, à la date d'application initiale de la présente norme ou avant. Elle sera mise en œuvre à partir du 1^{er} janvier 2025 et n'aura qu'un impact limité sur les états financiers du Centre.
- IPSAS 44 - Actifs non-courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées: cette nouvelle norme prévoit la comptabilisation des actifs détenus en vue de la vente et les exigences en matière de présentation et d'informations à fournir pour les activités

abandonnées. Elle entrera en vigueur pour les exercices annuels commençant le 1^{er} janvier 2025 ou après cette date, son application anticipée étant encouragée. Elle sera mise en œuvre le 1^{er} janvier 2025 et n'aura aucun impact sur les états financiers du Centre.

- IPSAS 45 – Immobilisations corporelles: cette nouvelle norme prévoit l'ajout de la valeur opérationnelle actuelle comme base d'évaluation dans le modèle actualisé de la valeur actuelle des actifs, en identifiant les caractéristiques des actifs du patrimoine et des infrastructures, et en ajoutant de nouvelles orientations sur la manière dont ces types importants d'actifs du secteur public doivent être comptabilisés et évalués. Elle entrera en vigueur pour les exercices commençant au 1^{er} janvier 2025 ou après, une application anticipée étant autorisée pour les entités qui appliquent les normes IPSAS 43 - Contrats de location, IPSAS 45 - Actifs non-courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées, et IPSAS 46 - Évaluation, à la date d'application initiale de la présente norme ou avant. Elle sera mise en œuvre le 1^{er} janvier 2025 et n'aura aucun impact sur les états financiers du Centre.
- IPSAS 46 - Évaluation: cette nouvelle norme fournit de nouvelles orientations sous forme d'une norme unique sur la manière dont les bases d'évaluation couramment utilisées doivent être appliquées dans la pratique, en clarifiant les coûts de transaction afin d'améliorer la cohérence entre les normes IPSAS et en modifiant, le cas échéant, les orientations dans les normes IPSAS relatives à l'évaluation lors de la comptabilisation, à l'évaluation ultérieure et aux informations à fournir en matière d'évaluation. Elle entrera en vigueur pour les exercices annuels commençant le 1^{er} janvier 2025 ou après cette date, son application anticipée étant autorisée. Elle sera mise en œuvre le 1^{er} janvier 2025 et aura un impact très limité sur les états financiers du Centre.
- IPSAS 47 - Produits: cette nouvelle norme est une source unique d'orientations en matière de comptabilisation des produits dans le secteur public, qui présente deux modèles comptables fondés sur l'existence d'un accord contraignant. Elle entrera en vigueur pour les exercices annuels commençant le 1^{er} janvier 2026 ou après cette date, son application anticipée étant autorisée. Elle sera mise en œuvre le 1^{er} janvier 2026 et aura un impact limité sur l'état de la situation financière du Centre.
- IPSAS 48 - Charges liées aux transferts: cette nouvelle norme fournit des orientations comptables pour les charges liées aux transferts, qui représentent une part importante des dépenses pour de nombreuses entités du secteur public. La date d'application effective est pour les périodes annuelles commençant le 1^{er} janvier 2026 ou après, avec une application anticipée autorisée pour les entités qui appliquent la norme IPSAS 47 - Produits, à la date d'application initiale de la présente norme ou avant. Elle sera mise en œuvre le 1^{er} janvier 2026 et n'aura aucun impact sur les états financiers du Centre.
- IPSAS 49 - Régimes de retraite: cette nouvelle norme établit des exigences complètes en matière de comptabilité et d'élaboration de rapports pour les états financiers des régimes de retraite, dont les participants sont des employés actuels et anciens du secteur public ainsi que d'autres membres éligibles. Elle entrera en vigueur pour les exercices annuels commençant le 1^{er} janvier 2026 ou après cette date, son application anticipée étant autorisée. Elle sera mise en œuvre le 1^{er} janvier 2026 et n'aura aucun impact sur les états financiers du Centre.

Note 5 – Trésorerie

	Dollar américain (équivalent €)	Euro	2023	2022
Comptes courants et trésorerie en caisse	14 227	23 336	37 563	28 475
Total trésorerie	14 227	23 336	37 563	28 475

Sur le montant total de la trésorerie détenu en 2022, 20 882 € l'étaient en euros et le solde détenu en dollars américains s'élevait à l'équivalent de 7 593 €.

Le solde de trésorerie comprend un montant de 15 539 € (2022: 5 731 €) qui doit être utilisé pour les services de renforcement des capacités ainsi que pour la rénovation de deux pavillons sur le campus, Americas2 et Italy, conformément aux conditions appliquées par les donateurs. Ce montant comprend également la trésorerie relative à la contribution de l'Italie à des fins de renforcement des capacités.

Bien que la trésorerie soit soumise aux exigences de la norme IPSAS 41 en matière de pertes de crédit attendues, aucune provision pour pertes n'a été comptabilisée, car le Centre n'a pas identifié de pertes de crédit.

Note 6 – Créances

	2023	2022
Créances courantes		
Créances provenant de la facturation de services de formation et de services non liés à la formation	3 067	2 189
Autres créances	778	85
Moins: provision pour pertes	(121)	(24)
Total créances nettes courantes	3 724	2 250
Créances non courantes		
Avances aux agences d'exécution	–	47
Total créances nettes non courantes	–	47

Toutes les créances ci-dessus portent sur des opérations sans contrepartie financière.

	2023	2022
Mouvements de la provision pour pertes de crédit		
Solde au 1 ^{er} janvier	24	7
Ajustement du solde d'ouverture (note 3)	60	–
Montants impossibles à collecter et radiés en cours d'exercice	8	–
Révision de la provision pour pertes effectuée au cours de l'année	29	17
Solde au 31 décembre	121	24

Note 7 – Contributions à recevoir

	2023	2022
Courant		
Contributions volontaires à recevoir au titre des services de renforcement des capacités et des accords de rénovation des infrastructures du campus, dues en 2024	2 490	2 330
Total des contributions nette courantes à recevoir	2 490	2 330
Non courant		
Contributions volontaires à recevoir au titre des contrats de service de renforcement des capacités, dues après le 31 décembre 2024	1 184	801
Total des contributions nette non-courantes à recevoir	1 184	801

Toutes les créances ci-dessus portent sur des opérations sans contrepartie financière.

Il n'y a pas de provision pour pertes sur ces montants car ils sont exclus conformément à la norme IPSAS 41, un passif correspondant étant enregistré dans les produits différés.

Note 8 – Instruments financiers

Les activités sont soumises à divers risques financiers: risque de marché, risque lié au crédit et risque lié à la liquidité. Le Centre se concentre sur ces risques et cherche à minimiser leurs potentiels effets sur la performance financière. La gestion des risques financiers est menée conformément à la politique d'investissement, au Règlement financier et au cadre de gestion des risques de l'entreprise. En 2023, il n'y a pas eu de changements liés à l'objectif, aux politiques et aux procédures de gestion de ces risques. Il n'y a pas non plus eu de changements significatifs de ces risques et des niveaux de risque par rapport à ceux identifiés en 2022.

Risque de marché

C'est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risques: risque lié au change, risque lié au taux d'intérêt et autre risque lié au prix.

Risque lié au change

C'est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs liés à un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises étrangères. Le Centre est exposé à un risque de change sur les transactions en devises autres que l'euro, principalement lié aux transactions en dollar américain. Ce risque est géré en convertissant les euros dans la devise nécessaire en fonction des besoins anticipés et en tenant compte des prévisions en matière de taux d'intérêt et de taux de change. Pour des montants importants, les meilleurs taux sont recherchés auprès de diverses institutions bancaires.

L'exposition nette au risque de change du dollar américain au 31 décembre est la suivante:

	2023 Dollar américain	2023 équivalent en €	2022 Dollar américain	2022 équivalent en €
Trésorerie	15 794	14 227	8 086	7 593
Créances	106	98	449	431
Créances sur l'OIT	2 003	1 805	(82)	(77)
Comptes créditeurs et charges à payer	(111)	(100)	(154)	(144)
Exposition nette	17 792	16 030	8 299	7 803

Sur la base de l'exposition nette au 31 décembre 2023 et en supposant que toutes les autres variables restent constantes, une variation hypothétique de 5% du dollar américain par rapport à l'euro entraînerait une augmentation ou une diminution des résultats nets de 802 € (2022: 389 €) soit 5% (2022: 5%).

Risque lié au taux d'intérêt

C'est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Le Centre n'applique pas de taux d'intérêt sur ses créances, n'en paie pas sur ses dettes et n'a pas d'emprunts. Toutefois, le Centre tient des comptes d'épargne et est donc sujet à la fluctuation des taux d'intérêt. Le risque lié au taux d'intérêt est négligeable.

Autre risque lié au prix

C'est le risque lié à la fluctuation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'instruments financiers causée par des variations des prix du marché autres que celles dues au risque lié au taux d'intérêt ou au risque lié au change.

À la date du rapport, le Centre ne dispose d'aucun placement en actions pouvant l'exposer à ce risque.

Risque lié à la liquidité

Le risque de liquidité, également appelé risque de financement, est le risque que le Centre ait du mal à faire face à ses obligations financières. Le Centre gère le risque lié à la liquidité afin de s'assurer qu'il disposera de liquidités suffisantes pour honorer ses engagements en surveillant en permanence les flux de trésorerie réels et estimés.

Les comptes créditeurs sont principalement dus dans les 13 jours (2022: 15 jours).

Conformément au Règlement financier, un Fonds de roulement est maintenu et peut servir temporairement à financer les dépenses, dans l'attente de recevoir les contributions volontaires et les autres produits et, dans des circonstances exceptionnelles, pour répondre aux urgences. À la date du rapport, le solde du Fonds de roulement s'élevait à 2 millions d'euros (2022: 2 millions d'euros).

Risque de crédit

C'est le risque qu'une partie à un instrument financier n'honore pas une obligation et fasse ainsi subir une perte financière à l'autre partie. Le Centre est exposé au risque de crédit par sa trésorerie et ses créances.

Le Centre investit les fonds excédentaires de façon à gagner un produit financier, l'objectif étant de maintenir la sécurité et de préserver son capital, d'assurer suffisamment de liquidités pour faire face aux besoins de flux de trésorerie et d'obtenir le meilleur retour sur ses investissements. En ligne avec cette politique d'investissement, le Centre n'investit qu'auprès d'établissements dont la cote à long terme Fitch est « A » ou au-dessus. Si aucune cote Fitch n'est disponible, la cote Standard and Poor's ou Moody's minimale requise est « A ». Le principal fournisseur de services bancaires du Centre est exclu de cette politique en raison d'exigences opérationnelles.

La trésorerie est détenue dans plusieurs établissements bancaires de manière à éviter une surconcentration de ressources dans un petit nombre d'institutions. Le pourcentage total de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des investissements qui peut être placé auprès d'une seule institution est déterminé en fonction de sa cote de crédit à long terme, à l'exclusion du principal prestataire de services bancaires.

La cote de crédit pour la trésorerie au 31 décembre est la suivante:

2023	AAA	AA+– AA–	A+–A–	BBB+–BBB–	Total
Trésorerie	–	–	28 200	9 363	37 563
2022					
Trésorerie	–	–	22 980	5 495	28 475

Créances

Les créances, exigibles à la réception de la facture, concernent des gouvernements, des organisations internationales et agences des Nations Unies, des organismes supranationaux et des particuliers. L'exposition maximale au risque de crédit est la valeur comptable de ces actifs.

Le classement par échéance des créances au 31 décembre se présente comme suit:

2023	Moins de 1 an	1 à 2 ans	Plus de 2 ans	Moins provision pour pertes	Total
Créances	3 693	144	9	(122)	3 724
2022					
Créances	4 575	29	–	(24)	4 580

Note 9 – Immobilisations corporelles

	Équipement	Améliorations locatives	Total 2023	Total 2022
Coût au 31 décembre	4 408	15 534	19 942	19 646
Amortissement cumulé au 31 décembre	3 471	7 363	10 834	10 000
Valeur comptable nette au 31 décembre 2023	937	8 171	9 108	9 646
Valeur comptable nette au 31 décembre 2022	911	8 735	9 646	

La valeur comptable des immobilisations corporelles entièrement amorties qui sont encore utilisées est nulle (2022: nulle).

Il n'y avait pas d'engagements contractuels pour l'acquisition de biens et matériel à la fin de 2023 (2022: 2 €).

Équipement

	Véhicule	Équipements de bureau	Autres équipements	Mobilier et agencements	Total 2023	Total 2022
Coût au 1 ^{er} janvier	5	2 655	1 363	160	4 183	3 752
Acquisitions	11	240	58	23	332	431
Cessions	(5)	(93)	(9)	–	(107)	–
Coût au 31 décembre	11	2 802	1 412	183	4 408	4 183
Amortissement cumulé au 1 ^{er} janvier	5	2 003	1 121	143	3 272	3 054
Amortissement	2	197	96	11	306	218
Cessions	(5)	(93)	(9)	–	(107)	–
Amortissement cumulé au 31 décembre	2	2 107	1 208	154	3 471	3 272
Valeur comptable nette au 31 décembre	9	695	204	29	937	911

Améliorations locatives

Le Centre occupe un terrain et des bâtiments loués par la Ville de Turin pour une somme symbolique. La convention signée entre la Ville de Turin et l'OIT le 29 juillet 1964 octroie au Centre le droit de rénover et d'améliorer les bâtiments et lui impose la responsabilité de l'entretien ordinaire des bâtiments, des parcs, des allées et des routes du site. La Ville prend à sa charge les réparations majeures et les entretiens extraordinaires, tandis que le Centre est responsable de l'entretien et des réparations de routine.

La valeur comptable des améliorations est la suivante:

	2023	2022
Coût au 1 ^{er} janvier	15 463	11 714
Améliorations locatives - Acquisitions	71	236
Travaux en cours - Acquisitions	–	3 513
Coût au 31 décembre	15 534	15 463
Amortissement cumulé au 1 ^{er} janvier	6 728	6 239
Amortissement	635	489
Amortissement cumulé au 31 décembre	7 363	6 728
Valeur comptable nette au 31 décembre	8 171	8 735

Note 10 – Produits différés

	2023	2022
Produits différés – Courant		
Contributions volontaires reçues en avance pour des activités et des rénovations futures de pavillons du campus	4 768	3 712
Contributions volontaires à recevoir au titre d'accords conclus	1 346	2 727
Total produits différés courants	6 114	6 439
Produits différés – Non courant		
Contributions volontaires à recevoir liées à des accords conclus	12 850	803
Total produits différés non courants	12 850	803
Total produits différés	18 964	7 242

	2023	2022
Mouvements des produits différés		
Solde au 1^{er} janvier	7 242	18 250
Nouveaux accords conclus pendant l'année	19 485	6 990
Comptabilisation de produits différés en tant que produits provenant des activités de formation et des activités non liées à la formation à l'état de la performance financière	(7 087)	(10 158)
Remboursement/réduction des accords de formation et non liés à la formation envers les donateurs	(405)	(5 050)
Variation des autres sommes reçues à l'avance non liés à des accords de formation et non liés à la formation et des montants à rembourser	(25)	(2 693)
Escompte	(246)	(97)
Solde au 31 décembre	18 964	7 242

Le gouvernement italien a contribué à la rénovation du pavillon Americas2 à hauteur de 8 000 €. Une contribution de 3 360 € a également été versée à l'OIT pour la rénovation du pavillon Italy, un projet qui sera géré par le Centre, mais qui sera occupé par l'École des cadres du système des Nations unies (ECSNU) une fois achevé. Ces fonds ont ensuite été reçus par le Centre. L'ECSNU contribue également au financement de la rénovation à hauteur de 595 000 €. Ces montants sont comptabilisés en tant que produits différés en 2023.

Note 11 – Avantages du personnel

	Courant	Non courant	Total 2023	Total 2022
Salaires à payer	(4)	–	(4)	4
Congés accumulés et congés dans les foyers	1 553	497	2 050	2 015
Droits de rapatriement	29	846	875	729
Autres	–	–	–	157
Total passif lié aux avantages du personnel	1 578	1 343	2 921	2 905

Avantages après la cessation de service

Droits de rapatriement

En 2023, une évaluation actuarielle a été réalisée afin d'estimer le passif du Centre pour les droits de rapatriement à la date de clôture, comme décrit dans les paragraphes suivants.

Le passif lié aux dépenses de voyages de rapatriement et aux déménagements est calculé sur la base d'une évaluation actuarielle. Le Centre, en collaboration avec l'OIT, examine et sélectionne les hypothèses et les méthodes qui seront utilisés par l'actuaire dans l'évaluation pour déterminer les dépenses et les contributions nécessaires pour couvrir ce passif.

Pour l'évaluation de 2023, les hypothèses et les méthodes utilisées sont décrites ci-dessous.

	2023 (%)	2022 (%)
Taux d'actualisation	3,52	3,78
Taux des futures augmentations des coûts	2,00	2,20
Probabilité concernant les demandes de prestations	98	98

Le taux d'actualisation a été déterminé par référence à la courbe des rendements des obligations à long terme de sociétés cotées AA en euros au 31 décembre 2023 et 2022.

Le tableau suivant montre l'évaluation, au cours de la période considérée, de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies:

	2023	2022
Obligation au titre des prestations définies, début d'année	729	847
Coût financier	23	7
Montant net des prestations payées	(43)	(52)
Perte (gain) actuarielle due à l'expérience / aux hypothèses démographiques	162	103
Perte (gain) actuarielle due aux modifications des hypothèses	4	(176)
Obligation au titre des prestations définies, fin d'année	875	729

	2023	2022
État de la situation financière, passif, début d'année	(729)	(847)
Total crédit (débit) pour le coût financier et le coût des services rendus au cours de la période	(23)	(7)
Montant net des prestations payées	43	52
Total crédit (débit) comptabilisé dans l'État de la performance financière	20	45
Total crédit (débit) comptabilisé dans l'actif net	(166)	73
État de la situation financière, passif, fin d'année	(875)	(729)

Les dépenses liées au coût financier et au montant net des prestations payées pour 2023 ont été comptabilisées dans l'état de la performance financière en tant que salaires, avantages du personnel et autres dépenses de personnel. La perte actuarielle nette, d'un montant cumulé de 166 € (2022: gain de 73 €), a été comptabilisée dans l'actif net.

Indemnités de cessation de service et de rapatriement

Le montant total payé à l'OIT pour les indemnités de cessation de service et de rapatriement en 2023 s'élève à 1 940 € (2022: 1 944 €).

La valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies pour les indemnités de cessation de service était estimée à 8 019 € (2022: 7 292 €). La valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies pour les indemnités de rapatriement était de 1 158 € fin 2023 (2022: 1 313 €). L'OIT comptabilise ces passifs dans ses états financiers consolidés.

Au 31 décembre 2023, le Centre avait financé une partie de ce passif à hauteur de 6,0 millions d'euros (5,3 millions d'euros au 31 décembre 2022).

Caisse commune de pension du personnel des Nations Unies

Le Centre, à travers l'OIT, est une organisation affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (la « Caisse »), créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour offrir aux employés des prestations de retraite, de décès et d'invalidité et des prestations connexes. La Caisse est un plan financé multi employeurs à prestations définies. Conformément à l'article 3 (b) des Statuts de la Caisse, peuvent s'affilier à cette dernière les agences spécialisées et toute autre organisation internationale et intergouvernementale qui applique le régime commun des salaires, indemnités et autres prestations de l'Organisation des Nations Unies et des agences spécialisées.

La Caisse expose les organisations affiliées à des risques actuariels liés aux fonctionnaires et anciens fonctionnaires des autres organisations affiliées au fonds, ce qui a pour conséquence qu'il n'y a pas de base solide et fiable pour répartir les obligations, les actifs de la Caisse et les passifs aux organisations individuelles qui y participent. Au même titre que les autres organisations affiliées, le Centre et la Caisse ne sont pas en mesure d'identifier la part proportionnelle des obligations au titre de prestations définies du Centre, les actifs du plan et les coûts qui y sont associés avec suffisamment de fiabilité à des fins comptables. De ce fait, le Centre traite ce plan comme s'il s'agissait d'un plan à contributions définies, conformément aux exigences de la norme IPSAS 39 - Avantages du personnel. Les contributions à la Caisse versées par le Centre au cours de l'exercice sont comptabilisées comme des dépenses dans l'état de la performance financière.

Le règlement du Fonds prévoit que le Comité mixte doit faire procéder à une évaluation actuarielle du Fonds au moins une fois tous les trois ans par l'actuaire-conseil. La pratique du Comité mixte consiste à mener une évaluation actuarielle tous les deux ans. Cette évaluation actuarielle a pour but principal de déterminer si les actifs actuels et les actifs futurs estimés du Fonds seront suffisants pour lui permettre d'honorer ses engagements.

L'obligation financière du Centre à l'égard de la Caisse consiste à verser la contribution statutaire obligatoire, au taux établi par l'Assemblée générale des Nations Unies (actuellement 7,9% pour les participants et 15,8% pour les organisations affiliées), ainsi qu'une part des paiements qui seraient à faire pour couvrir le déficit actuariel, conformément à l'article 26 des Statuts de la Caisse. Ces paiements n'interviennent que si et quand l'Assemblée générale des Nations Unies invoque les dispositions de l'article 26, après avoir déterminé que des paiements compensatoires sont nécessaires sur la base d'une évaluation de l'adéquation actuarielle de la Caisse à la date de l'évaluation. Chaque organisation affiliée doit contribuer pour couvrir ce déficit avec un montant proportionnel au total des contributions qu'elle a versées au cours des trois années précédant la date de l'évaluation.

La dernière évaluation actuarielle du Fonds a été effectuée au 31 décembre 2021 et l'évaluation au 31 décembre 2023 est en cours. Le Fonds a utilisé un report des données de participation du 31 décembre 2021 au 31 décembre 2022 pour ses états financiers de 2022.

L'évaluation actuarielle au 31 décembre 2021 a abouti à un ratio de financement des actifs actuariels par rapport aux passifs actuariels de 117,0%. Le ratio de financement était de 158,2% lorsque le système actuel d'ajustement des pensions n'était pas pris en compte.

Après avoir examiné si les avoirs du Fonds étaient suffisants, l'actuaire-conseil a conclu qu'au 31 décembre 2021 une couverture des déficits au titre de l'article 26 des Statuts du Fonds n'était pas nécessaire étant donné que la valeur actuarielle de l'actif excédait la valeur actuarielle de toutes les charges à payer au titre du plan. En outre, la valeur de marché des actifs excédait également la valeur actuarielle de toutes les charges à payer à la date de

l'évaluation. À la date de l'élaboration de ce rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué les dispositions de l'article 26.

Si l'article 26 devait être invoqué en raison d'un déficit actuariel, soit pendant les opérations courantes, soit en raison de la dissolution du Fonds, les paiements d'insuffisance exigés de chaque organisation affiliée se baseraient sur la proportion des contributions versées par cette organisation par rapport au total des contributions versées au Fonds au cours des trois années précédant la date d'évaluation. Le montant total des contributions versées au Fonds au cours de ces trois années (2020, 2021 et 2022) s'élève à 15 377 millions de dollars américains, dont environ 67% ont été versés par le Centre.

En 2023, le montant total des contributions versées au Fonds s'élevait 5 005 € (2022: 4 900 €). Les contributions prévues pour 2024 s'élèvent à environ 5 410 €.

L'affiliation au Fonds peut être résiliée par décision de l'Assemblée générale des Nations Unies, sur recommandation affirmative du Comité mixte. Si une organisation cesse d'être affiliée à la Caisse, une part proportionnelle des actifs de la Caisse à la date où l'affiliation prend fin est versée à ladite organisation pour être utilisée au bénéfice exclusif de son personnel qui participait à la Caisse à cette date, selon des modalités arrêtées d'un commun accord entre l'organisation et la Caisse. Ce montant est déterminé par la Caisse commune de pension du personnel des Nations Unies après une évaluation actuarielle de l'actif et du passif de la Caisse à la date où l'affiliation prend fin ; aucune partie de l'actif excédant le passif n'est incluse dans le montant.

Le Conseil des Auditeurs des Nations Unies vérifie les comptes du Fonds et présente chaque année un rapport sur son audit au Comité mixte ainsi qu'à l'Assemblée générale des Nations Unies. Le Fonds publie des rapports trimestriels sur ses placements, qui peuvent être consultés sur son site web à l'adresse www.unjspf.org.

Assurance-maladie après la cessation de service

Le passif lié à l'assurance-maladie après la cessation de service était estimé à 103 124 € fin 2023 (2022: 81 676 €). L'OIT comptabilise ce passif dans ses états financiers consolidés.

Note 12 – Actif net

L'actif net représente la valeur des actifs du Centre moins les passifs à la date du rapport. L'actif net se compose des éléments suivants:

1. La réserve comprend le fonds de roulement qui a été créé conformément au règlement financier du Centre pour financer temporairement les dépenses en attendant la réception des contributions volontaires fermement annoncées et d'autres recettes à recevoir en vertu d'accords signés. Son objectif a été fixé à 2,0 millions d'euros.
2. Les soldes cumulés des autres fonds comprennent:
 - Fonds de fonctionnement: c'est le principal fonds d'opération du Centre pour les activités de formation, qui inclut les excédents et les déficits budgétaires cumulés de l'année en cours et des années précédentes ;
 - Fonds pour l'amélioration du campus: ce fonds a été créé pour répondre aux besoins d'investissement pour les travaux de rénovation du campus qui ne sont pas

couverts par les budgets d'entretien ordinaire ou les contributions complémentaires du pays hôte ;

- Fonds fiduciaire italien: ce fonds a été instauré pour recevoir les fonds versés par le gouvernement italien pour des activités de formation ;
- Fonds de développement de technologies de l'information et de la communication: ce fonds a été créé pour fournir des investissements périodiques dans l'infrastructure des technologies de l'information et de la communication et le renouvellement des logiciels qui ne font pas partie des dépenses normales de fonctionnement ;
- Fonds d'innovation: ce fonds a été instauré pour promouvoir l'innovation dans les outils d'apprentissage et de partage des connaissances, développer de nouvelles activités de formation en réponse aux nouvelles politiques de l'OIT et investir dans d'autres actions innovantes jugées bénéfiques pour le Centre ;
- Fonds de financement des bourses: créé pour permettre une participation partielle des membres aux activités du Centre et renforcer son caractère tripartite ;
- Passif lié aux avantages du personnel: représente les effets des changements sur les gains et pertes actuariels.

Note 13 – Produits provenant des contributions volontaires

	2023	2022
Gouvernement italien	9 450	11 712
Organisation internationale du Travail	5 377	5 104
Gouvernement portugais	250	250
Ville de Turin (Italie)	180	180
Région Piémont (Italie)	12	13
Autres contributions volontaires	440	486
Total des contributions volontaires	15 709	17 745

La contribution de l'OIT de 4 431 € (4 770 millions de dollars américains) représente la moitié de la contribution biennale approuvée pour 2022-23, qui s'élève à 9 540 millions de dollars américains. L'OIT a également contribué à hauteur de 946 € (1 024 dollars américains) pour couvrir les coûts de l'assurance maladie après cessation de service pour les retraités du Centre.

La contribution ex-lege du gouvernement italien au Centre en 2023 s'est élevée à 7 850 € (2022: 7 850 €). Cette somme a été reçue en 2023. La contribution du gouvernement italien aux activités de renforcement des capacités en 2023 était de 1 600 € (2022: 1 600 €). En 2019, il a également apporté une contribution volontaire de 3,0 millions d'euros pour la rénovation des pavillons Africa 10 et 11 sur le campus. Sur ce total, un montant de 2,164 millions d'euros sont comptabilisés en tant que produit des contributions volontaires, représentant les travaux en cours effectués au cours de l'année sur les pavillons (2022: 700 €).

Note 14 – Autres produits

	2023	2022
Opérations sans contrepartie		
Recouvrement de coûts auprès d'autres organisations des Nations Unies	495	394
Utilisation des infrastructures autres que résidentielles	649	1 262
Autres produits divers	213	132
Opérations avec contrepartie directe		
Utilisation des infrastructures	311	169
Produits des services multimédias	991	1 391
Total des autres produits	2 659	3 348

Note 15 - Dépenses

Le Centre présente les principales catégories de dépenses suivantes, telles qu'elles sont présentées à l'État II:

- **Salaires, avantages du personnel et autres dépenses de personnel:** cette rubrique englobe tous les droits des fonctionnaires en poste, quel que soit leur grade, tels qu'autorisés par le Statut du personnel, la formation du personnel, les stages, les paiements effectués par la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel pour le compte des anciens fonctionnaires du Centre et de leurs personnes à charge, ainsi que les autres frais liés au personnel. Elle inclut également les intérêts et les coûts des prestations réels liés au passif relatif aux droits du personnel.
- **Contrats de sous-traitance:** cela comprend les dépenses afférentes à des services assurés par des fournisseurs extérieurs aux fins de la livraison de produits, ainsi que les services médicaux.
- **Frais généraux de fonctionnement:** cela comprend, entre autres, les services de sécurité, la communication, les contrats de service, les licences liées à la formation, les déménagements internes.
- **Voyages:** comprennent les dépenses liées aux déplacements officiels des membres du Conseil, des fonctionnaires du Centre et des participants aux activités.
- **Autres coûts liés aux activités de formation et activités non liées à la formation:** cela comprend, entre autres, les coûts liés à l'activité tels que les frais d'hébergement et de subsistance au Centre, le matériel et les fournitures de formation et les frais universitaires.
- **Entretien du terrain et des bâtiments:** cela comprend les services publics, le nettoyage et l'entretien des bâtiments et des terrains.
- **Fournitures:** comprend les consommables utilisés dans les activités quotidiennes du Centre, y compris les publications, les fournitures pour ordinateurs et imprimantes, les licences de logiciels ainsi que le matériel et les immobilisations incorporelles ne satisfaisant pas aux critères de comptabilisation de leur catégorie.
- **Amortissements:** comprend les coûts d'amortissement des améliorations locatives et du matériel, ainsi que l'amortissement des immobilisations incorporelles.
- **Différences de change et réévaluation:** comprend les gains et pertes de change réalisés et non réalisés ainsi que les gains et pertes de réévaluation.

- **Frais bancaires:** cela comprend les commissions et les frais encourus dans les transactions bancaires.

Note 16 – Engagements, contrats de location et passifs éventuels

Il existe un passif potentiel lié à un contrat avec un tiers. Il est possible que le Centre encoure une obligation financière réelle selon la survenance d'un ou plusieurs événements incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du Centre. Le Centre n'est actuellement pas en mesure d'évaluer de manière fiable la sortie de fonds qui pourrait en résulter et donc, aucun passif ou dépense ne sont comptabilisés dans les états financiers.

Le Centre a peu d'affaires en instance devant le Tribunal administratif de l'OIT. Comme le résultat final n'est pas encore connu, une provision liée principalement aux coûts associés à l'administration du Tribunal a été enregistrée.

Au 31 décembre 2023, le Centre avait pour 3 012 € (2022: 1 906 €) d'engagements liés à des contrats pour de futurs services tels que l'entretien du matériel informatique et des logiciels ainsi que des services sous-traités, comme l'entretien du campus.

Tous les contrats de location conclus par le Centre pour la location d'équipements et l'utilisation de logiciels sont des contrats de location simples et ils peuvent être résiliés. Les dépenses totales relatives à la location d'équipements s'élevaient à 2 € (2022: 86 €) et les dépenses relatives aux licences de logiciels à 439 € (2022: 313 €).

Le Centre, agissant comme bailleur, a conclu des contrats de recouvrement des coûts, qui sont annulables, avec l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) et l'École des cadres du Système des Nations Unies (ECSNU). Les produits découlant de ces contrats s'élevaient à 495 € (2022: 394 €).

Note 17 – État de comparaison du budget et des montants réels

L'État de la situation financière (État I), l'État de la performance financière (État II), l'État des variations de l'actif net (État III) et l'État des flux de trésorerie (État IV) englobent tous les fonds, tandis que l'État de la comparaison du budget et des montants réels (État V) n'inclut que le Fonds de fonctionnement pour lequel un budget est adopté par le Centre.

La base budgétaire n'est pas la même que celle utilisée pour l'état de la performance financière:

1. la base de comptabilisation des produits liés aux contributions volontaires reçues du gouvernement italien ainsi que d'autres sources, relatives aux activités de renforcement des capacités, n'est pas la même dans l'État II et dans l'État V. Dans l'état V, les produits ne sont comptabilisés que lorsque le Centre a gagné ces fonds. Dans l'État II, ils sont comptabilisés en tant que contributions volontaires dans l'année au cours de laquelle les contributions ont été convenues avec les donateurs s'il est probable que ces contributions seront reçues et si les montants peuvent être évalués de manière fiable ;
2. les investissements institutionnels enregistrés en tant que dépenses dans l'État V ne sont enregistrés dans l'État II que lorsque la dépense est encourue ;

3. les gains (pertes) de change non réalisé(e)s en raison d'une réévaluation en fin d'année ne sont pas reporté(e)s dans l'État V mais sont comptabilisés dans l'État II ;
4. l'utilisation de l'excédent budgétaire des périodes antérieures est présentée comme un produit budgétaire dans l'État V mais n'est pas présentée dans l'État II.

La base de comptabilisation de l'amortissement des immobilisations corporelles n'est pas la même dans l'État II et dans l'État V. Dans l'État V, l'amortissement des immobilisations corporelles n'est pas pris en compte pour les actifs précédemment comptabilisés, et n'est capitalisé qu'à partir du 1er janvier 2012.

Rapprochement entre l'État V et l'État IV

	Activités d'exploitation	Activités d'investis sement	Finance ment	Total
Excédent budgétaire net (État V)	1 323	–	–	1 323
Différences temporelles	–	–	–	–
Différences liées à la base	6 204	(404)	–	5 800
Différences liées à l'entité	2 468	–	–	2 468
Flux de trésorerie net	9 995	(404)	–	9 591
Effet des taux de change sur la trésorerie	(503)	–	–	(503)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie (État IV)	9 492	(404)	–	9 088

Rapprochement entre l'État V et l'État II

Excédent budgétaire net (État V)	1 323
Différences temporelles	–
Différences liées à la base	(286)
Différences liées à l'entité	1 964
Excédent net selon l'état de la performance financière (État II)	3 001

Utilisation de l'excédent

Conformément à l'article 7, paragraphe 4 du Règlement financier, le Directeur peut inclure en tout ou partie l'excédent budgétaire dégagé à la fin d'un exercice clôturé dans une proposition budgétaire future, pour un nombre limité de priorités, ou l'utiliser pour augmenter les disponibilités cumulatives du Fonds de fonctionnement.

Le tableau suivant résume les soldes restants des affectations des excédents de 2010, 2013, 2014, 2015 et 2016-17. Il n'y a plus de fonds disponibles provenant de l'affectation des excédents de 2011 et 2012.

	Activités de renforcement des capacités	Fonds d'innovation	Fonds pour l'amélioration du campus			Total	Total
			Infrastructures sur le campus	Examen des processus d'entreprise	Applications informatiques – de HRS		
Allocations de l'excédent à partir de 2010	500	300	650	350	–	1 000	1 800
Dépenses en 2012	(500)	(45)	–	(31)	–	(31)	(576)
Dépenses en 2013	–	(255)	–	(51)	–	(51)	(306)
Dépenses en 2014	–	–	(650)	–	–	(650)	(650)
Dépenses en 2015	–	–	–	(102)	–	(102)	(102)
Dépenses en 2016	–	–	–	(77)	–	(77)	(77)
Dépenses en 2017	–	–	–	(37)	–	(37)	(37)
Dépenses en 2022	–	–	–	(8)	–	(8)	(8)
Dépenses en 2023	–	–	–	–	–	–	–
Solde au 31 décembre 2023	-	-	-	44	–	44	44
Allocations de l'excédent à partir de 2013	1 150	550	950	–	150	1 100	2 800
Dépenses en 2015	(228)	(123)	–	–	(33)	(33)	(384)
Dépenses en 2016	(796)	(385)	–	–	(50)	(50)	(1 231)
Dépenses en 2017	(126)	(33)	(33)	–	(18)	(51)	(210)
Dépenses en 2018	–	(9)	(95)	–	(20)	(115)	(124)
Dépenses en 2022	–	–	(72)	–	(4)	(76)	(76)
Dépenses en 2023	–	–	(750)	–	(25)	(25)	(775)
Solde au 31 décembre 2023	-	-	-	-	-	-	-
Allocations de l'excédent à partir de 2014	286	0	100	0	0	100	386
Dépenses en 2017	(286)	–	–	–	–	–	(286)
Dépenses en 2023	–	–	(100)	–	–	(100)	(100)
Solde au 31 décembre 2023	-	-	-	-	-	-	-
Allocations de l'excédent à partir de 2015	693	–	694	–	–	694	1 387
Dépenses en 2017	(355)	–	(575)	–	–	(575)	(930)
Dépenses en 2018	(338)	–	–	–	–	–	(338)
Dépenses en 2023	–	–	(119)	–	–	(119)	(119)
Solde au 31 décembre 2023	-	-	-	-	-	-	-

	Activités de renforcement des capacités	Fonds d'innovation	Fonds pour l'amélioration du campus				Total
			Infrastructures sur le campus	Examen des processus d'entreprise	Applications informatiques – de HRS	Total	
Allocation de l'excédent 2016-17	1 200	300	–	–	–	–	1 500
Dépenses en 2018	(201)	(91)	–	–	–	–	(292)
Dépenses en 2019	(598)	(150)	–	–	–	–	(748)
Dépenses en 2020	(235)	(39)	–	–	–	–	(274)
Dépenses en 2021	(92)	(8)	–	–	–	–	(100)
Dépenses en 2022	(52)	(12)	–	–	–	–	(64)
Dépenses en 2023	(22)	–	–	–	–	–	(22)
Solde au 31 décembre 2023	–	–	–	–	–	–	–

Note 18 – Contributions en nature

Le Centre n'a pas reçu de contributions en nature sous forme de biens au cours de l'exercice. Il a reçu des services en nature pour les services des stagiaires de diverses parties externes dont la valeur est minime, ainsi que divers services en nature de l'OIT, qui varient d'une année à l'autre. Le terrain et les bâtiments occupés par le Centre, y compris les infrastructures construites grâce au financement de divers donateurs, sont loués à la Ville de Turin pour une valeur symbolique.

Note 19 – Actifs éventuels

	2023	2022
Contribution de l'OIT	8 595	4 479
Gouvernement italien – Opérations du Centre	7 850	7 850
Gouvernement italien – Rénovation de l'infrastructure du campus	0	8 000
Accords de financement liés à des activités	2 588	550
Total actifs éventuels	19 033	20 879

Note 20 – Informations relative aux parties liées

L'OIT est l'entité de contrôle du Centre international de formation. Elle a versé les contributions suivantes au Centre:

	2023	2022
Opérations générales	4 431	4 188
Activités de renforcement des capacités	14 559	16 520
Assurance-maladie après la cessation de service pour les anciens employés du Centre	946	916
Indemnités de cessation de service	781	579
Frais de personnel des fonctionnaires de l'OIT affectés au Centre	252	281
Services d'audit interne, juridiques et de ressources humaines	208	353
Total des transactions avec les parties liées	21 177	22 837

Toutes les autres transactions entre l'OIT et le Centre ont lieu dans le cadre d'une relation ordinaire entre le fournisseur et le client/bénéficiaire.

Les principaux cadres dirigeants du Centre sont le Directeur et les membres de l'équipe de direction. Le Conseil est composé de représentants des États membres du Conseil d'administration de l'OIT et d'un membre de chaque entité suivante: gouvernement italien, Ville de Turin, Région Piémont et Union industrielle de Turin, qui assument leurs fonctions sans recevoir de compensation.

La rémunération totale versée aux principaux cadres dirigeants comprend les salaires et les avantages établis conformément au Statut du personnel et approuvés par le Conseil. Les principaux cadres dirigeants sont membres de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies à laquelle le personnel et le Centre cotise et ils peuvent être admis au bénéfice de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel, ainsi que de l'assurance-maladie après la cessation de service s'ils remplissent les conditions éligibles dans les Statuts et le Règlement administratif de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel. La Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel et la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies sont toutes deux des plans à prestations définies.

Pour la période concernée par le rapport, les salaires et avantages des principaux cadres dirigeants se sont élevés aux montants suivants:

Catégorie	2023		2022	
	Équivalent temps plein	Rémunération totale	Équivalent temps plein	Rémunération totale
Principaux cadres dirigeants	7,4	1 702	7,0	1 433

Aucun prêt ou avance n'a été accordé aux principaux cadres dirigeants et aux membres de leur famille proche qui n'était pas aussi disponible aux autres catégories de personnel, conformément au Statut du personnel. Aucune rémunération n'a été versée aux membres de la famille proche des principaux dirigeants.

Note 21 – Gestion des capitaux

Le Centre définit les capitaux qu'il gère comme le total de ses actifs nets, qui se composent des soldes des fonds cumulés. Ses objectifs en matière de gestion des capitaux sont de conserver sa capacité de poursuivre son activité, de financer ses actifs, de remplir sa mission et d'atteindre ses objectifs tels qu'ils ont été établis par ses États Membres et par les donateurs. La stratégie globale du Centre en matière de gestion des capitaux inclut le maintien d'un équilibre entre ses activités de fonctionnement et ses activités d'investissement, qui peuvent s'étendre sur plusieurs exercices ainsi que son financement provenant des contributions volontaires et des produits générés par ses activités de renforcement des capacités ainsi que d'autres sources diverses.

Le Centre gère la structure de son capital en tenant compte de la situation économique mondiale, des caractéristiques sur le plan des risques des actifs sous-jacents et des besoins en fonds de roulement. Il examine régulièrement les dépenses réelles et prévues par rapport à tous les budgets approuvés de l'entité, tels que le budget biennal du Centre et les budgets individuels approuvés et financés par les donateurs.

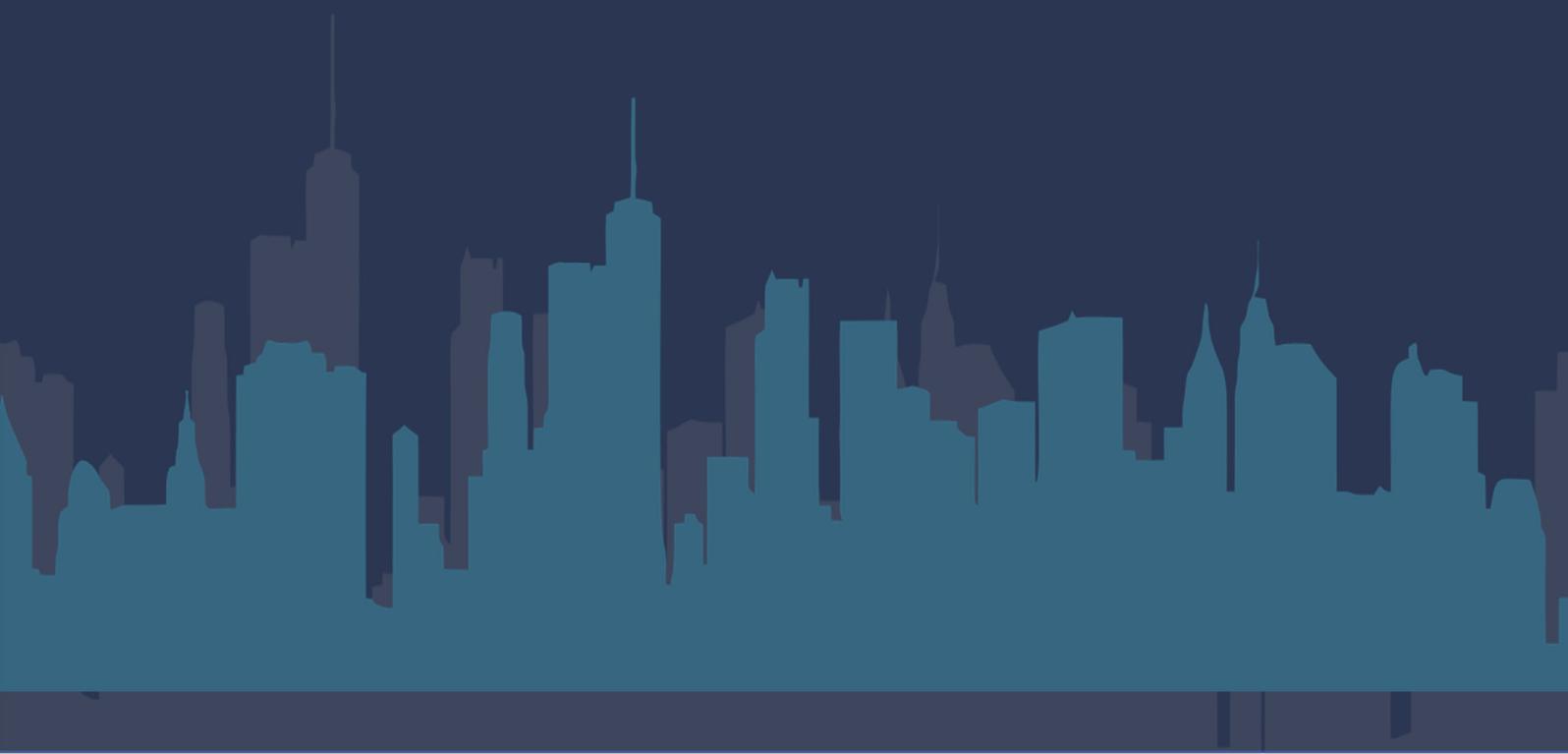
Rapport de l'auditeur externe au Conseil sur l'audit des états financiers du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023

Commission d'audit
République des Philippines



Rapport de l'auditeur externe

Pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023





RÉPUBLIQUE DES PHILIPPINES
COMMISSION D'AUDIT
Commonwealth Avenue, Quezon City, Philippines

**Aux membres délégués du Conseil du Centre international de formation de
l'Organisation internationale du Travail :**

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de l'auditeur externe sur les opérations financières du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail pour l'exercice 2023.

Notre rapport en tant qu'auditeur externe du Centre contient les résultats de notre audit des états financiers pour l'exercice 2023 ainsi que nos observations et recommandations relatives à l'évaluation de la gestion des services de soutien aux participants du Centre. Des recommandations à valeur ajoutée ont été transmises et discutées avec la Direction afin de renforcer la gestion efficiente et efficace du Centre. En outre, nous avons fourni un rapport récapitulatif (annexe B), qui résume la contribution de la Commission d'audit des Philippines en tant qu'auditeur externe du Centre pour les périodes 2016 à 2023.

Notre audit a suivi les Normes internationales d'audit (ISA) ainsi que les Normes internationales des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISSAI). Nous avons abordé les questions relatives à l'examen des états financiers du Centre qui ont attiré notre attention au cours de l'audit et dont nous croyons que le Conseil du Centre doit être informé. Nous nous ferons un plaisir de développer ces questions importantes lors de la réunion du Conseil en mai 2024.

Nous remercions les membres de la Direction ainsi que leur personnel pour la coopération et l'aide qui nous ont été fournies au cours de l'audit. Nous remercions également les membres du Conseil du Centre pour leur soutien et leur intérêt pour notre travail en tant qu'auditeur externe du Centre.

Sincères salutations.

(signé) GAMALIEL A. CORDOBA
Président, Commission d'audit, République des Philippines
Auditeur externe

Quezon City, Philippines
15 mars 2024

**RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE
SUR LES OPÉRATIONS FINANCIÈRES
DU CENTRE INTERNATIONAL DE FORMATION
DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL
POUR L'EXERCICE FINANCIER CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

TABLE DES MATIÈRES

Résumé.....	1
Introduction.....	1
Résultat général de l'audit	1
Résumé des recommandations.....	2
Mise en œuvre des recommandations de l'auditeur externe des années précédentes.....	4
A. Mandat, étendue et méthodologie	4
Mandat	4
Étendue et objectifs.....	4
Méthodologie et responsabilités de l'auditeur	5
Responsabilité de gestion.....	6
B. Résultats de l'audit	6
B.1 Gestion et contrôle financiers.....	7
B.1.1 Flux de revenus	7
B.1.2 Examen des fonds d'investissement institutionnels.....	9
B.1.3 Révision du Fonds de financement des bourses	10
B.1.4 Tirer parti de la technologie – Système HRS (IRIS WIN)	12
B.1.5 Mise à jour du PCA du Centre.....	13
B.2 Audit des opérations - Gestion des services de soutien aux participants.....	14
B.2.1 Élaboration d'une politique écrite.....	14
B.2.2 Évaluation des services de soutien aux participants	15
B.2.3 Rationalisation des fonctions des services PATU et GUESTREL	16
B.2.4 Mise en œuvre des recommandations de l'évaluation externe.....	18
B.2.5 Engagement des parties prenantes	19
C. Mise en œuvre des recommandations de l'auditeur externe	20
D. Informations fournies par la Direction	21
D.1 Créances.....	21
D.2 Créances sur l'OIT	21
D.3 Crédoeurs.....	21
D.4 Cas de fraude ou présomption de fraude.....	22
D.5 Litiges et réclamations	22

D.6 Versements à titre gracieux.....	22
E. Remerciements	22
Annexe A. État de mise en œuvre des recommandations de l'auditeur externe des années précédentes.....	24
Annexe B. Le rapport récapitulatif.....	31

LISTE DES ACRONYMES

ACTEMP	-	Bureau des activités pour les employeurs
ACTRAV	-	Bureau des activités pour les travailleurs
PCA	-	Plan de continuité d'activités
CFA	-	Contrats et conventions de financement
COA	-	Commission d'audit
DEVINVEST	-	Développement et investissement
EPAP	-	Politiques et analyses de l'emploi
EVAL	-	Bureau d'évaluation
FINSERV	-	Services financiers
FIS	-	Service des infrastructures et des services internes
GUESTREL	-	Relations avec les hôtes
RH	-	Ressources humaines
SRH	-	Services des ressources humaines
IAASB	-	Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance
ICF	-	Cadre de contrôle interne
TIC	-	Technologies de l'information et de la communication
STIC	-	Service des technologies de l'information et de la communication
OIT	-	Organisation internationale du Travail
ILSGEN	-	Normes internationales du travail droits au travail et égalité des genres
IPSAS	-	Normes comptables internationales pour le secteur public
IRIS	-	Système intégré d'information sur les ressources
ISA	-	Normes internationales d'audit
ISSAI	-	Normes internationales des institutions supérieures de contrôle des finances publiques
TI	-	Technologies de l'information
CIF (ou Centre)	-	Centre international de formation
JIU	-	Unité d'inspection conjointe
CNP	-	Comité de négociation paritaire
ICP	-	Indicateur clés de performances
MAP	-	Gestion des activités et des participants
NPA	-	Avis d'action du personnel

AO	- Application Oracle
ODPS	- Développement organisationnel et services aux projets
P&B	- Programme et budget
PATU	- Unité d'admission et de voyage du participant
PO	- Bon de commande
SB	- Facturation des sponsors
SEE	- Entreprises et économies durables
SMT	- Équipe de direction
SPGT	- Protection sociale, gouvernance et tripartisme
TDIR	- Bureau du Directeur de la formation
TSD	- Turin School of Development
NU	- Nations Unies
UNEG	- Groupe des Nations Unies pour l'évaluation

Résumé

Introduction

1. Le présent rapport de l'auditeur externe sur l'audit des opérations financières du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail (CIF-OIT, ci-après « le Centre ») est présenté conformément au chapitre IX du Règlement financier du Centre. Il contient les résultats de l'audit des états financiers pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023 et les observations concernant l'administration et la gestion du Centre visées par l'article 25 du Règlement financier.

2. L'objectif principal de l'audit est d'exprimer une opinion indépendante et objective quant à savoir si les états financiers représentent la situation financière et la performance du Centre. Cela améliore la transparence et la responsabilisation pour les membres et les parties prenantes du Centre. Le processus d'audit externe sert à soutenir les objectifs généraux du Centre en fournissant un examen détaillé des questions financières et de gouvernance, avec toute conclusion pertinente portée à l'attention du Conseil du Centre.

Résultat général de l'audit

3. Selon notre mandat, nous avons vérifié les états financiers du Centre conformément au Règlement financier et aux Normes internationales d'audit (ISA) édictées par le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance (IAASB).

4. Notre audit a eu pour résultat l'expression d'une opinion d'audit inchangée¹ sur les états financiers du Centre pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023. Nous avons conclu que les états financiers présentent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle : a) de la situation financière du Centre au 31 décembre 2023 ; b) de sa performance financière ; c) des variations de son actif net ; d) de ses flux de trésorerie ; et e) de la comparaison du budget et des montants réels de ses dépenses pour l'exercice clôturé à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Nous félicitons la Direction du Centre d'avoir constamment obtenu une opinion d'audit inchangée.

5. Nos procédures d'audit ont confirmé que les politiques comptables du Centre étaient appliquées de façon uniforme à celles utilisées lors de l'exercice précédent. De plus, nous avons constaté que les transactions du Centre étaient conformes aux règlements financiers et aux mandats législatifs pertinents à tous les égards importants.

6. Conformément à l'article 25 du Règlement financier, nous avons présenté à la direction une série de recommandations visant à soutenir les objectifs du Centre, à renforcer sa responsabilisation et sa transparence ainsi que la qualité et la valeur de sa gestion et de sa gouvernance financière. Pour l'exercice 2023, nous avons examiné de façon exhaustive les services de soutien aux participants (apprenants) du Centre. Cet examen visait à fournir une assurance quant à la pertinence et à la fonctionnalité des cadres, des politiques, des stratégies, des contrôles internes et de l'allocation des ressources dans la gestion de ces services. En outre,

¹ Opinion d'audit inchangée : conformément à la norme ISA 700, il s'agit d'une opinion exprimée par l'auditeur lorsqu'il conclut que les états financiers ont été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel d'information financière applicable. Ce terme remplace « non modifié » ou opinion sans réserve.

l'examen a évalué l'existence et l'efficacité des évaluations périodiques, des procédures de suivi ainsi que des mécanismes d'élaboration de rapports pour les services de soutien aux participants en personne et en ligne. Un autre objectif était d'évaluer la structure de dotation en effectifs consacrée à l'administration et à la mise en œuvre de la stratégie correspondante, comprenant un examen visant à déterminer si le personnel possède les qualifications requises et peut exercer ses fonctions de manière efficace et efficiente.

7. Enfin, comme notre mandat d'audit arrive à son terme, nous avons préparé un rapport récapitulatif (annexe B). Ce rapport présente une synthèse des travaux de la Commission d'audit des Philippines en tant qu'auditeur externe du Centre tout au long des exercices 2016 à 2023.

Résumé des recommandations

8. Nous avons formulé des recommandations, détaillées dans ce rapport, dont les points saillants sont les suivants :

Gestion et contrôle financiers

Flux de revenus

- a. **pour faciliter l'efficacité de la facturation et de l'encaissement, mettre à jour la Circulaire sur la facturation, notamment sur l'émission directe des factures par les Services financiers (FINSERV), exigeant ainsi que les programmes concernés obtiennent et saisissent les informations correctes concernant la personne ou l'organisation concernée au moment de l'inscription dans le système de Gestion des activités et des participants (MAP). Par conséquent, les ajustements dans Oracle doivent être effectués conformément aux renseignements de facturation fournis (par. 32) ;**

Examen des fonds d'investissement institutionnels

- b. **élaborer et mettre en œuvre une politique exhaustive sur le processus de demande d'utilisation des fonds, notamment des critères clairs à appliquer pour évaluer les propositions, les exigences en matière de suivi et évaluation postérieure de chaque projet et de son impact, ainsi que le processus interne régissant leur utilisation. En ce qui concerne le Fonds de financement des bourses, les termes de référence (TdR) existants devraient être examinés afin de s'assurer que le financement est utilisé aux fins précisées et pour définir le processus interne d'allocation, d'utilisation, de surveillance et d'évaluation, y compris l'impact (par. 38) ;**

Révision du Fonds de financement des bourses

- c. **envisager d'indiquer dans le MAP les catégories d'activités (E) non formatives, ouvertes ou sur mesure, avec des sous-catégories personnalisées de solutions de gestion des connaissances, de développement de produits de formation, etc., pour faciliter la référence et à l'avenir, revoir les TdR du Fonds de financement des bourses pour s'assurer qu'il correspond en tout point à l'objectif du Fonds, tel**

qu'établis dans le Programme et budget (P&B) (par. 46) de 2022-2023 et 2024-2025 ;

Tirer parti de la technologie - Système des services des ressources humaines (SRH) [Système intégré d'information sur les ressources (IRIS) WIN]

- d. formaliser une politique selon laquelle le système de gestion en ligne des congés devrait s'appliquer à tous les membres du personnel à court terme afin de maximiser les avantages du système, de minimiser tout problème futur ainsi que d'améliorer l'efficacité opérationnelle et tenir un répertoire électronique des Avis d'actions du personnel (NPA) accessible à la fois au SRH et aux FINSERV pour éliminer le flux de travail en papier actuellement utilisé, conformément à sa stratégie de contrôle des coûts et de réduction de l'empreinte environnementale (par. 53) ;**

Mise à jour du Plan de continuité d'activités (PCA) du Centre

- e. mettre à jour son PCA actuel pour s'assurer que tous les changements résultant du nouveau modèle d'entreprise du Centre et de son environnement opérationnel actuel sont pris en compte, garantissant ainsi des opérations résilientes et durables en cas de perturbations imprévues (par. 58) ;**

Gestion des services de soutien aux participants

Élaboration d'une politique écrite

- f. développer un cadre politique complet et documenté comprenant des règles et des normes pour tous les services de soutien du Centre offerts aux apprenants, qu'ils soient sur le campus, sur le terrain ou dans des modalités d'apprentissage mixte (par. 71) ;**

Évaluation des services de soutien aux participants

- g. mettre en œuvre un processus d'évaluation complet et coordonné englobant tous les services de soutien aux participants existants et disponibles offerts par le Centre, permettant ainsi un examen approfondi de tous les services de soutien pour mesurer avec précision si les résultats attendus sont atteints (par. 78) ;**

Rationalisation des fonctions de l'Unité d'admission et de voyage du participant (PATU) et du service des Relations avec les hôtes (GUESTREL)

- h. évaluer les défis auxquels sont confrontés les services PATU et GUESTREL en ce qui concerne leurs rôles, leurs fonctions et l'allocation des ressources humaines afin de s'assurer que ces deux secteurs atteignent leurs objectifs et contribuent ainsi à l'objectif global du Centre, en particulier pour les initiatives de services de soutien aux participants (par. 87) ;**

Mise en œuvre des recommandations de l'évaluation externe

- i. adopter des mesures proactives pour accroître la visibilité et l'accessibilité de la disponibilité du fonds de bourses et des fonds captifs pour les apprenants tripartites et faciliter la création du réseau d'anciens participants (par. 95) ; et**

Engagement des parties prenantes

- j. améliorer la coordination et la collaboration des services de soutien aux participants dans l'ensemble des programmes pertinents par l'intermédiaire de l'Équipe de direction (SMT) et impliquer activement les parties prenantes afin d'inclure les participants ainsi que les formateurs externes et internes dans le processus d'évaluation, car leurs visions et leurs expériences fournissent une perspective essentielle, inestimable pour évaluer la qualité et l'impact des services de soutien aux participants (par. 105).**

Mise en œuvre des recommandations de l'auditeur externe des années précédentes

9. Nous saluons les actions menées par la Direction du Centre pour mettre en œuvre les recommandations de l'auditeur externe des années précédentes. L'annexe I - État d'avancement de la mise en œuvre des recommandations de l'audit externe souligne l'état de mise en œuvre des recommandations en suspens des années précédentes.

A. Mandat, étendue et méthodologie

Mandat

10. Le Président de la Commission d'audit de la République des Philippines a été désigné comme auditeur externe de l'OIT pour les 75^e et 76^e exercices financiers. Cette nomination a pris effet le 1^{er} avril 2016 pour une période de quatre ans². Conformément à l'article 24 du Règlement financier, l'auditeur externe de l'OIT est également celui du Centre. Lors de sa 334^e session, le Conseil d'administration de l'OIT a prolongé ce mandat pour les 77^e et 78^e exercices financiers. Cette prolongation couvre la période allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2023.

11. Notre mandat d'auditeur externe consiste à présenter pour chaque année civile un rapport sur l'audit des états financiers contenant toutes les informations nécessaires en ce qui concerne les éléments visés à l'article 25 du Règlement financier. Nous présenterons ce rapport, ainsi que les états financiers audités et autres documents contenant les informations que nous jugeons nécessaires dans les circonstances. Le Conseil du Centre examinera les états financiers et les rapports d'audit.

Étendue et objectifs

12. Notre audit est un examen indépendant des éléments probants qui étayent les montants et les informations présentés dans les états financiers. Nous évaluons les principes comptables utilisés, les estimations significatives faites par le Centre, ainsi que la présentation générale

² GB 323/PFA/6

des états financiers. Nous évaluons également la conformité du Centre par rapport au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants.

13. Les objectifs principaux de notre audit consistent à fournir une opinion indépendante déterminant si :

- a. les états financiers présentent une image fidèle, à tous les égards importants, de la situation financière du Centre au 31 décembre 2023, de sa performance financière, de l'évolution de ses actifs nets, des flux de trésorerie de l'Organisation et de la comparaison du budget avec les montants réels pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes IPSAS ;
- b. les états financiers ont été préparés conformément aux politiques comptables énoncées ;
- c. les principes comptables ont été appliqués sur une base conforme à celle de l'exercice précédent ; et
- d. les opérations dont nous avons eu connaissance au cours de notre audit des états financiers ont été effectuées, sous tous leurs aspects significatifs, conformément au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants du Centre.

14. Conformément à l'article 25 du Règlement financier, les opérations du Centre ont été examinées afin d'évaluer l'efficacité de ses procédures financières, de son système comptable, de ses contrôles internes et de ses pratiques administratives et de gestion générales. L'examen de l'exercice 2023 était axé sur la gestion des services de soutien aux participants. Cet examen visait à fournir une garantie quant à l'adéquation et à la fonctionnalité des cadres, des politiques, des stratégies, des contrôles internes et de l'allocation des ressources au sein des services de soutien aux participants. De plus, l'examen a évalué les processus d'évaluation continue, de suivi et d'élaboration de rapports des services de soutien aux étudiants, englobant à la fois les modalités d'apprentissage sur le campus, sur le terrain et en ligne. En outre, la structure de dotation en effectifs dédiée à l'administration et à la mise en œuvre de la stratégie pertinente a été évaluée, notamment une évaluation visant à déterminer si le personnel possède les qualifications nécessaires et peut s'acquitter efficacement des tâches et des responsabilités qui lui sont assignées.

15. Dans l'ensemble, conformément au Plan d'audit externe présenté au Conseil du Centre le 26 octobre 2023, notre audit a été effectué pour fournir une garantie indépendante aux membres du Conseil. Il vise à renforcer la transparence et la responsabilisation au sein du Centre et à soutenir la réalisation de ses objectifs par l'intermédiaire de la fonction d'audit indépendante.

Méthodologie et responsabilités de l'auditeur

16. Nous avons réalisé notre audit en conformité avec les Normes ISA et ISSAI. Ces normes exigent une planification et une exécution complètes de l'audit afin d'obtenir une garantie raisonnable du fait que les états financiers sont exempts d'anomalies significatives. Les procédures d'audit comprennent un examen systématique des éléments probants qui soutiennent les montants divulgués et les états financiers présentés. Cet examen est effectué sur une base de test, en se concentrant sur les domaines clés. De plus, l'audit comprend

l'évaluation des principes comptables utilisés, des estimations importantes de la direction et de la présentation globale, de la structure et du contenu des états financiers. Une approche basée sur les risques a été adoptée tout au long de l'audit. Cette approche nécessite une évaluation approfondie des risques afin d'identifier les anomalies importantes potentielles dans les états financiers et les affirmations connexes. L'évaluation des risques est fondée sur notre compréhension de l'entité et de l'environnement dans lequel elle évolue.

17. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base des résultats de l'audit. L'audit est réalisé de manière à obtenir une garantie raisonnable, quoique non absolue, que les états financiers sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

18. Nous avons communiqué avec le Conseil du Centre, qui est responsable du contrôle de la gouvernance, sur, entre autres choses, l'étendue prévue et le calendrier de l'audit, ainsi que sur les principales conclusions de l'audit, notamment sur les lacunes significatives du contrôle interne que nous avons relevées au cours de l'audit. Nous avons également présenté les résultats de l'audit à la Direction du Centre sous la forme de mémorandums d'observations d'audit et de lettres de gestion contenant nos observations et recommandations détaillées. Cette pratique assure un dialogue continu avec la Direction.

19. Nous avons coordonné les domaines d'audit prévus en coordination avec le chef du Bureau de l'audit interne et du contrôle afin d'éviter les duplications inutiles d'efforts et de déterminer dans quelle mesure il était possible de s'appuyer les travaux de ce dernier, comme exigé par les normes ISA.

Responsabilité de gestion

20. La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IPSAS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour préparer les états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Pour la préparation des états financiers, la Direction est chargée d'évaluer la capacité du Centre à poursuivre ses opérations. Les personnes en charge de la gouvernance sont responsables de la supervision du processus de rapport financier du Centre.

B. Résultats de l'audit

21. Cette section détaille les résultats de l'audit réalisé pour l'exercice 2023. Elle identifie les questions qui, à notre avis, méritent l'attention du Conseil du Centre. Conformément aux principes d'établissement de rapports équilibrés, la Direction du Centre a eu l'occasion de répondre aux observations concernant les faiblesses opérationnelles relevées au cours de l'audit, comme l'indique notre mémorandum. Les recommandations fournies à la Direction visent à s'aligner sur les objectifs énoncés dans le mandat du Centre, à renforcer ses pratiques de responsabilisation et de transparence et, pour finir, à améliorer le cadre de gestion financière et de gouvernance du Centre.

B.1 Gestion et contrôle financiers

22. Nous avons réalisé un audit des états financiers suivants du Centre, ainsi que des notes d'information qui les accompagnent, conformément aux Normes ISA et ISSAI :

- (a) État I. État de la situation financière ;
- (b) État II. État de la performance financière ;
- (c) État III. État des variations des actifs nets ;
- (d) État IV. État des flux de trésorerie ; et
- (e) État V. État de comparaison du budget et des montants réels.

23. Comme l'exige le Règlement financier du Centre, nous avons examiné la conformité du Centre par rapport au processus comptable et d'élaboration de rapports concernant les États I à V qui composent les états financiers, y compris l'ensemble des comptes et de leurs informations. Nous avons également conclu que les opérations du Centre dont nous avons pris connaissance pendant l'audit ou qui ont été examinées dans le cadre de l'audit des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants du Centre.

24. Nous avons effectué un audit complet des états financiers en réalisant des tests de validation sur les comptes couvrant la période allant de janvier à décembre 2023. Nous avons effectué des tests minimaux pour les comptes non significatifs et des tests standard ou ciblés pour les comptes significatifs en fonction des résultats de notre évaluation des risques. Nos procédures générales d'audit comprenaient l'examen des processus transactionnels, notamment l'analyse des flux de transactions, menant aux soldes des comptes figurant dans les états financiers du Centre.

25. Pour conclure, les états financiers présentent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière, des variations de son actif net, de ses flux de trésorerie et de la comparaison du budget et des montants réels, conformément aux normes IPSAS. C'est pourquoi nous avons exprimé une opinion inchangée sur les états financiers du Centre. Nous félicitons la Direction du Centre d'avoir constamment obtenu une opinion d'audit inchangée depuis le début de notre mandat en 2016.

26. Bien que nous ayons formulé une opinion d'audit inchangée sur les états financiers, nous avons présenté des possibilités d'amélioration qui, selon nous, permettront d'améliorer les opérations du Centre en matière de gestion financière, de comptabilité et d'élaboration de rapports, de responsabilisation et de transparence. Les possibilités d'amélioration suivantes ont été soulignées lors de l'audit :

B.1.1 Flux de revenus

27. La circulaire n° DIR 04/2007, datée du 27 octobre 2007, décrit les procédures internes à suivre dans la gestion de la facturation des activités de formation dispensées par le Centre ainsi que les étapes et les responsabilités liées à la perception des revenus pour améliorer les flux de trésorerie, réduire les coûts administratifs, contribuer à l'identification précoce des problèmes de paiement et faciliter la perception finale des revenus. Elle prévoit, entre autres, que l'*Unité de Facturation des Sponsors (SB)* émettra la facture correspondante et l'enverra

au sponsor de l'activité ou au participant au cours auto-payant ou, si demandé, au Responsable du Programme.

28. Les revenus de facturation du Centre commencent généralement lors de l'inscription des participants et sont traités automatiquement via les informations encodées dans le système MAP vers le système ERP Oracle. Dans certains cas, le traitement des factures est lancé manuellement dans Oracle. Néanmoins, la facture générée contient le logo et le nom du Centre, le numéro de facture, la date d'échéance, le nom du client (soit celui du participant ou celui de l'organisation de parrainage), l'adresse et les coordonnées du client, le code de l'activité, la description de la formation, le total des frais de cours facturés et payables en euros, le montant payé et le restant dû, les coordonnées bancaires du Centre et l'adresse courriel du service FINSERV-Billing.

29. Les formats PDF des factures sont émis automatiquement à partir du système ERP du Centre, Oracle. Au lieu d'être envoyées directement au participant et/ou aux sponsors, elles sont d'abord envoyées par e-mail à l'*assistant de cours*. Avec cette pratique, FINSERV-Billing ne peut pas contrôler quand les factures sont effectivement envoyées aux participants et/ou aux sponsors. Le service FINSERV-Billing a fourni plusieurs exemples de factures qui n'ont jamais été livrées ou, si elles l'ont été, ont été retardées. Par conséquent, le participant ou l'organisation de parrainage ne découvrirait pas qu'une facture avait déjà été émise à son nom que lorsqu'un suivi du paiement impayé aurait été effectué par le service FINSERV-Billing lui-même, ce qui varie généralement de trois à quatre mois à compter de la date de facturation. Ainsi, cet arrangement contribue au retard dans le recouvrement et à l'augmentation des comptes en souffrance du Centre.

30. Actuellement, le Centre traite en moyenne 276 factures par mois, à l'exclusion de celles émises à l'OIT et soumises à des accords de garantie. Ce nombre augmentera probablement au cours des prochaines années à la lumière de sa décision d'élargir sa gamme de services et son champ d'action. Il est donc également probable que le nombre de créances en souffrance augmentera compte tenu de la structure actuelle du Centre.

31. De plus, le mode d'émission des factures oblige actuellement les assistants de cours à effectuer des tâches supplémentaires pour valider les détails de facturation, qui auraient dû être saisis correctement dans le MAP lors de l'inscription, ce qui entraîne une duplication du travail. L'amélioration de la procédure d'envoi des factures permettrait aux employés concernés de consacrer leur temps et leurs efforts à s'acquitter de leurs responsabilités principales et à optimiser leur productivité. Par conséquent, cela faciliterait l'efficacité de la facturation et des encaissements.

32. **Nous avons recommandé au Centre de mettre à jour la Circulaire sur la facturation, notamment sur le fait que le service FINSERV délivre les factures directement aux clients, exigeant ainsi que les programmes concernés obtiennent et saisissent les informations correctes concernant la personne ou l'organisation concernée au moment de l'inscription dans le système MAP. Par conséquent, des ajustements dans Oracle doivent être effectués conformément aux renseignements de facturation fournis.**

Réponse de la Direction

33. D'accord. La direction veillera à ce que les informations nécessaires soient obtenues auprès des participants et des organisations de parrainage dans le MAP pour que le service FINSERV délivre toutes les factures directement aux clients du Centre.

B.1.2 Examen des fonds d'investissement institutionnels

34. Le P&B du Centre pour 2022-2023 comprenaient la création de divers investissements institutionnels à des fins précises. Notamment le financement systématique de deux fonds existants, le Fonds pour l'amélioration du Campus et le Fonds d'innovation, et du financement de deux fonds nouvellement créés, le Fonds de développement des technologies de l'information et de la communication (TIC) et le Fonds de financement des bourses. Le niveau de financement pour 2022-2023 est :

Réserve	Objectif	Propositions de budget 2022-23 (en EURO)
Fonds pour l'amélioration du campus	Répondre aux besoins d'investissement pour les travaux de rénovation du campus qui ne sont pas couverts par les budgets d'entretien ordinaire ou les contributions complémentaires du pays hôte.	500 000
Fonds d'innovation	Promouvoir l'innovation dans les outils d'apprentissage et de partage des connaissances, développer de nouvelles activités de formation en réponse aux nouvelles politiques de l'OIT et investir dans d'autres actions innovantes jugées bénéfiques pour le Centre.	400 000
Fonds de développement TIC	Fournir des investissements périodiques dans l'infrastructure des technologies de l'information et de la communication et le renouvellement des logiciels qui ne font pas partie des dépenses normales de fonctionnement.	300 000
Fonds de financement des bourses	Permettre une participation partielle des membres aux activités du Centre et renforcer son caractère tripartite.	1 200 000

35. Le Centre ne tient pas de politique documentée décrivant les critères d'évaluation des propositions soumises et le processus interne régissant l'utilisation des fonds, à l'exception du Fonds de financement des bourses avec des TdR, publiés le 28 février 2022.

36. La Direction explique qu'elle rédigera des TdR détaillés concernant l'utilisation du Fonds d'innovation et qu'en ce moment, les demandes d'utilisation de ce fonds doivent être soumises au Comité des finances pour examen et leurs approbations par le directeur (à compter de juillet 2023). D'autre part, l'utilisation du Fonds pour l'amélioration du campus et du Fonds pour le développement TIC est plus simple, car il n'y a pas de critères d'attribution puisqu'ils doivent être utilisés pour l'infrastructure et les rénovations du campus ainsi que pour le matériel et les logiciels de TI. Le Comité des finances a également examiné et approuvé les demandes d'utilisation du Fonds d'amélioration du campus et de développement TIC.

37. L'absence d'un document de politique couvrant tous les aspects des fonds, notamment leur objet, le processus et les procédures pour demander et débloquer des fonds, le mécanisme comptable ainsi que le suivi et l'évaluation des projets et des activités financés pour déterminer l'impact, expose, entre autres, le Centre aux risques d'une mauvaise affectation des fonds ou d'éventuelles inefficacités financières et problèmes de conformité.

38. Nous avons recommandé au Centre d'élaborer et mettre en œuvre une politique exhaustive sur le processus de demande d'utilisation des fonds, notamment des critères clairs à appliquer pour évaluer les propositions, les exigences en matière de suivi et évaluation postérieure de chaque projet et son impact, ainsi que le processus interne régissant leur utilisation. En ce qui concerne le Fonds de financement des bourses, les termes de référence (TdR) existants devraient être examinés afin de s'assurer que le financement est utilisé aux fins précisées et pour définir le processus interne d'allocation, d'utilisation, de surveillance et d'évaluation, y compris l'impact.

Réponse de la Direction

39. D'accord. Les TdR ainsi que les processus internes, notamment l'évaluation finale de l'impact, seront élaborés pour tous les fonds.

B.1.3 Révision du Fonds de financement des bourses

40. Le Fonds de financement des bourses a été créé dans le P&B 2022-2023 pour permettre la participation partielle des membres aux activités du Centre et renforcer son caractère tripartite. Dans le même temps, la section 2 des minutes publiées sur les TdR pour le Fonds de financement des bourses en date du 28 février 2022 stipule notamment que :

- Les affectations du Fonds de financement des bourses sont réservées aux seules fins suivantes :
 - Bureau des activités pour les employeurs (ACTEMP) ;
 - Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV) ; et
 - Programme sur les normes internationales du travail, droits au travail et égalité des genres (ILSGEN).
- Les allocations peuvent être utilisées pour couvrir les coûts de participation aux cours ouverts.
- Les allocations peuvent être utilisées pour financer les coûts des activités sur mesure.

41. Pour l'exercice 2023, le Fonds de financement des bourses, d'un montant de 1 016 249 EUR, a été utilisé dans 65 activités. De ce montant, 12 612 EUR ont été utilisés pour financer des cours ouverts et des masters de programmes autres qu'ACTRAV, ACTEMP et ILSGEN, à savoir : le Programme de développement et d'investissement (DEVINVEST), le Programme des politiques et analyses de l'emploi (EPAP), le Programme de développement organisationnel et de services de projets (ODPS), le Programme pour les entreprises et les économies durables (SEE), le Programme pour la protection sociale, la gouvernance et le tripartisme (SPGT) et la Turin School of Development (TSD). En outre, un total de 85 212 EUR a été utilisé par ACTEMP dans huit activités non liées à la formation, catégorisées comme solution de gestion des connaissances, consultation en matière de gestion de la formation et développement de produits de formation, pour lesquelles aucun participant n'était attendu.

42. La direction a expliqué que ACTEMP, ACTRAV et ILSGEN peuvent utiliser de manière autonome les fonds qui leur sont alloués pour financer la participation de leurs membres (travailleurs, employeurs et fonctionnaires du gouvernement) lorsqu'ils s'inscrivent à leurs propres activités ou à celles d'autres programmes techniques. Ainsi, certaines dépenses

ont été identifiées pour des montants égaux et imputées au Fonds de financement des bourses. Cependant, elles ont été imputées à l'autre unité.

43. D'autre part, les huit activités non liées à la formation ont été faites sur mesure et relèvent donc du troisième point de la section 2 des TdR du Fonds de financement des bourses, selon lequel *les allocations peuvent être utilisées pour financer des coûts d'activité sur mesure*. Toutefois, cela n'a pas pu être validé directement à partir du MAP, le système de technologie de l'information (TI) qui gère le portefeuille d'activités du Centre, puisque les activités y sont classées uniquement en (A) formation ou (E) non liées à la formation, et que seules les (A) activités de formation sont classées dans des sous-catégories supplémentaires comme des activités ouvertes ou sur mesure. Dans le même temps, aucune sous-catégorie n'est fournie pour les (E) activités non liées à la formation. La Direction a ainsi indiqué que les activités non liées à la formation (E) sont faites sur mesure.

44. De plus, pour les activités qui n'ont pas de participants, la Direction a fait remarquer que même s'il apparaît qu'il n'y a pas de participants, ces activités profitent en fin de compte aux parties prenantes de l'ACTEMP de manière indirecte. L'objectif initial du Fonds de financement des bourses était de *financer des bourses pour les membres de base qui participaient à des activités de type A*. Toutefois, en 2022, les principaux membres du Centre, en particulier le Groupe des employeurs, ont proposé d'élargir sa portée pour inclure également le développement de matériel de formation qui serait par la suite mis à la disposition des employeurs et des organisations d'entreprises qui, à leur tour, offriraient de la formation à l'aide de ce matériel à leurs propres membres. Cela se traduirait par l'utilisation du Fonds de financement des bourses pour des activités de type E axées sur le développement de matériel de formation. La pratique a été jugée faisable par toutes les parties prenantes et a depuis été codifiée dans le P&B C 2024-2025 du Centre.

45. Les conditions énoncées dans les TdR devraient clairement accorder une autonomie à ACTEMP, à ACTRAV et à ILSGEN, et donc allouer des fonds aux participants qui s'inscrivent à des cours ouverts dispensés par d'autres unités, et ils pourraient être utilisés pour presque toutes les activités, c'est-à-dire, de formation ou non, ouvertes ou sur mesure, avec ou sans participants. Par conséquent, l'objectif du Fonds, tel qu'il est prévu par le Conseil et documenté dans le P&B 2022-2023, qui est d'assurer la participation partielle des membres aux activités du Centre et d'améliorer son caractère tripartite, n'est pas entièrement reflété dans les TdR.

46. **Nous avons recommandé au Centre : (a) d'envisager d'indiquer dans le MAP les catégories d'activités (E) non formatives, ouvertes ou sur mesure, avec des sous-catégories personnalisées de solutions de gestion des connaissances, de développement de produits de formation, etc., pour faciliter la référence et (b) à l'avenir, de revoir les TdR du Fonds de financement des bourses pour s'assurer qu'ils correspondent en tout point à l'objectif du Fonds, tel qu'établis dans le Programme et budget (P&B) de 2022-2023 et 2024-2025.**

Réponse de la Direction

47. La Direction, par l'intermédiaire du Bureau du directeur de la formation (TDIR), inclura d'autres sous-groupes d'activités E. Elle examinera également les TdR actuels établis pour le Fonds de financement des bourses afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux objectifs énoncés par le Conseil dans le P&B 2024-2025.

B.1.4 Tirer parti de la technologie – Système HRS (IRIS WIN)

48. Contenu dans la Stratégie des ressources humaines pour 2022-2025, résultat 3 sur l'innovation et la poursuite de la numérisation de la fonction et des services des ressources humaines (RH), *SRH s'est lancé dans une vaste transformation numérique pour améliorer son niveau de service tout en maîtrisant les coûts et en réduisant son empreinte environnementale.*

49. De plus, *le Centre a augmenté l'utilisation des services de RH numériques. Plus précisément : (a) un système en ligne de gestion de congés a été mis en place ; (b) un système en ligne de recrutement a été lancé ; et (c) une plateforme en ligne de formation et de développement du personnel a été élaborée et utilisée pour l'initiative de formation de tout le personnel d'ici à la fin de 2020.*

50. L'utilisation et l'accès au système de gestion des congés en ligne lors du dépôt des demandes de congé/télétravail n'ont pas été appliqués uniformément à tous les membres du personnel, car le personnel à court terme n'y a pas eu accès. Le personnel à court terme obtient une approbation manuelle du superviseur pour les congés au moyen d'un courriel envoyé par le fonctionnaire en charge des congés, qui regroupe ensuite les demandes de congés annuelles pour leur approbation officielle et est ensuite chargé de la saisie dans le système. Ce processus a contribué aux écarts dans les informations accumulées sur les crédits de congés pour 18 employés. Bien que ces écarts aient été corrigés et ajustés, ce processus était toujours en vigueur en 2023, ce qui a mené à un processus inefficace.

51. Les formulaires NPA sur papier sont toujours utilisés pour apporter des modifications au statut des membres du personnel ainsi qu'à leur forfait de rémunération, y compris lors du recrutement et de la cessation d'emploi. Ce processus manuel donne lieu à la production de plusieurs copies pour les distribuer aux bureaux concernés, même si elles sont accessibles au moyen d'une copie électronique. Cette pratique existante doit être améliorée et entièrement automatisée afin de rester pertinente et de devenir plus efficace.

52. L'inclusion du personnel à court terme dans l'utilisation d'un système de gestion des congés en ligne offre davantage de possibilités d'efficacité, de durabilité et d'inclusion. De plus, l'utilisation continue des NPA sur papier contredit les objectifs de numérisation et environnementaux de la stratégie des RH. Les deux nuisent aux gains d'efficacité découlant de la transformation numérique et il serait avantageux pour le Centre de s'attaquer à ces problèmes en obtenant les résultats escomptés tels que la prestation des services, le contrôle des coûts et la réduction de l'empreinte environnementale.

53. **Nous avons recommandé au centre : (a) de formaliser une politique selon laquelle le système de gestion des congés en ligne devrait s'appliquer à tous les membres du personnel à court terme afin de maximiser les avantages du système, de minimiser tout problème futur ainsi que d'améliorer l'efficacité opérationnelle et (b) de tenir un répertoire électronique des NPA accessible à la fois au SRH et à FINSERV pour éliminer le flux de travail papier actuellement utilisé, conformément à sa stratégie de contrôle des coûts et de réduction de l'empreinte environnementale.**

Réponse de la Direction

54. D'accord. La direction convient que le recours à un processus différent pour demander l'autorisation de congés pour le personnel à court terme n'est pas la solution la plus efficace et que tous les employés, quel que soit leur type de contrat, devraient utiliser le système en ligne de congés comme système officiel. Elle convient également que le flux de travail papier actuel pour les NPA doit être remplacé par un processus automatisé d'échange d'informations.

B.1.5 Mise à jour du PCA du Centre

55. Le rapport de l'Unité d'inspection conjointe (JIU) sur la gestion de la continuité des activités dans les organisations des systèmes (JIU/REP/2021/6) des Nations Unies définit la continuité des activités comme *la capacité d'une organisation à continuer de fournir des services essentiels et ayant des délais critiques à des niveaux prédéfinis acceptables pendant et/ou après un incident perturbateur. Une gestion efficace de la continuité des activités est nécessaire pour assurer la continuité des opérations à tous les niveaux d'organisation, car les organisations du système des Nations Unies opèrent souvent dans des environnements instables et peuvent être exposées à des perturbations dues à des catastrophes naturelles et d'origine humaine*. En plus, il indique qu'*une organisation qui fonctionne sans un cadre efficace de gestion de la continuité des activités risque de réagir de façon incohérente et non coordonnée aux interruptions et aux perturbations, d'amplifier les crises et de dégrader la résilience organisationnelle*.

56. Le PCA actuel du Centre a montré qu'il n'a pas été mis à jour depuis 2020, ce qui précède plusieurs changements importants au sein du Centre ainsi que de son modèle d'entreprise et de son environnement d'opération actuels. Une enquête de la Direction a révélé que le document n'avait pas été mis à jour et finalisé, car il attendait la mise en œuvre complète du nouveau modèle d'entreprise. Des contraintes de temps devaient également être prises en compte en raison de l'expansion importante des activités du Centre dans le cadre de ce nouveau modèle d'entreprise. La Direction a toutefois assuré que les mises à jour nécessaires du PCA sont prévues pour l'exercice biennal à venir.

57. Le respect de normes complètes du plan de continuité des activités garantit la résilience de l'organisation contre les perturbations. À l'inverse, sans un PCA mis à jour, cela pourrait représenter un risque important pour la capacité du Centre de maintenir des opérations essentielles en cas de circonstances imprévues.

58. Nous avons recommandé que le Centre mette à jour son PCA actuel pour s'assurer que tous les changements résultants du nouveau modèle d'entreprise du Centre et de son environnement opérationnel actuel soient pris en compte, garantissant ainsi des opérations résilientes et durables en cas de perturbations imprévues.

Réponse de la Direction

59. D'accord. La direction veillera à ce que le PCA soit mis à jour au cours de l'exercice biennal 2024-2025 et tiendra compte de son nouveau modèle d'entreprise ainsi que de l'environnement changeant dans lequel le Centre opère et à ce que ce plan soit régulièrement mis à jour à l'avenir.

B.2 Audit des opérations - Gestion des services de soutien aux participants

60. Le Centre propose un large éventail de cours d'apprentissage et de formation ainsi que de services aux participants issus de gouvernements, d'organisations d'employeurs et de travailleurs et d'autres parties prenantes dans le monde entier. Ces participants viennent de divers milieux, cultures et expériences. Par conséquent, les services de soutien aux participants jouent un rôle essentiel pour assurer la réussite de ces apprenants pendant leur formation et maximiser la valeur qu'ils tirent du temps passé au Centre. Ces services fournissent les outils et le soutien nécessaires pour leur parcours de formation. Une gestion efficace des services de soutien aux participants est également vitale, car elle a une incidence directe sur l'efficacité globale des programmes de cours et de formation offerts par le Centre.

61. Le niveau de satisfaction des participants augmente lorsqu'ils ont accès à des services de soutien bien structurés et constants. Cela, à son tour, a un impact positif sur la réputation du Centre, entraînant une augmentation des inscriptions et la réalisation de la vision du Centre d'un campus d'apprentissage de classe mondiale.

62. Le cadre de responsabilisation du Centre, tel qu'il est décrit dans la circulaire n° DIR 02/2015 du 2 février 2015, est essentiel pour assurer la transparence, la responsabilité et la réactivité dans la prestation des services de soutien aux participants. Ce cadre a été conçu pour relever les défis et respecter les normes de prestation de services les plus élevées.

63. Selon le Cadre de responsabilisation, le Centre définit et attribue un indicateur clé de performance (ICP) et des mesures de performance liées aux services de soutien aux participants, qui sont inscrits dans le P&B 2024-2025, en particulier le point 6.3, qui vise l'amélioration et la normalisation des services et des installations du campus. De plus, le Centre favorise activement une culture d'amélioration continue et d'innovation dans ses services de soutien, ainsi, l'engagement envers l'excellence est mis en évidence dans la prestation de ces services.

64. L'examen comprend une évaluation de l'adéquation d'un cadre de fonctionnement, de stratégies, de politiques, de contrôles efficaces et de ressources suffisantes pour gérer les services de soutien aux participants, ainsi que la question de savoir si ces services sont évalués et surveillés périodiquement et que les résultats soient communiqués par la suite aux responsables de la gouvernance. De même, l'examen porte sur l'évaluation de l'efficacité et de l'efficacé de la prestation des services de soutien aux participants. Les résultats détaillés de l'examen sont présentés ci-dessous :

B.2.1 Élaboration d'une politique écrite

65. Le Centre met l'accent sur la responsabilisation dans ses procédures opérationnelles. Les principes de base énoncés dans le Cadre de responsabilisation du Centre orientent toutes les politiques, les processus et les procédures de responsabilisation et comprennent la clarté de la responsabilité ainsi que la conformité de la responsabilisation avec les objectifs de l'ensemble de l'organisation. De même, en tant qu'organe de formation de l'OIT et soutenu par ses opérations, le Centre s'engage à respecter ses principes et objectifs. Par conséquent, le Centre s'engage à disposer des mécanismes existants pour assurer la responsabilisation.

66. Le Centre souligne ses fonctions de soutien, notamment les services de soutien aux participants, comme un aspect essentiel de sa performance organisationnelle. La performance

des services de soutien aux participants est même mesurée par rapport au cadre de gestion basé sur les résultats à l'échelle du Centre dans le cadre d'un ICP spécifique. Par conséquent, il est essentiel d'avoir une politique documentée qui établit les éléments qui orientent la prise de décisions éclairées afin d'obtenir des résultats rationnels en ce qui concerne les services de soutien aux participants.

67. Notre examen a révélé l'absence d'une politique opérationnelle formelle et documentée pour les services de soutien aux participants. Bien que le TDIR entretienne un manuel de gestion de la qualité, ce manuel se concentre exclusivement sur les services d'apprentissage en tant que service de base du Centre. Il ne traite pas des services de soutien aux participants.

68. Compte tenu des défis posés par le fait que divers programmes et unités du Centre supervisent l'aide aux participants, principalement fournie par les services des infrastructures et des services internes (FIS), les services des technologies de l'information et de la communication (STIC) et les services des ressources humaines (SRH), une approche globale de la mise en œuvre des divers aspects des services soutien aux participants peut être définie dans un document de politique.

69. En coordination avec les services STIC et SRH, les FIS n'ont pas pu donner la priorité à la préparation d'un cadre stratégique documenté pour les fonctions de soutien des participants fournies par le Centre, car son objectif principal était la prestation efficace de leurs services de base. Le chef des opérations explique l'absence d'une politique unifiée, soulignant qu'une politique unique ne régit pas les services de soutien aux participants non académiques, car ils sont perçus du point de vue des participants. Et le fait que certains de ces services sont considérés comme facultatifs.

70. L'absence d'un cadre politique formel et documenté pour les services de soutien aux participants couvrant les rôles et responsabilités définis, la coordination entre les programmes et les unités concernés, l'assurance qualité, ainsi que la gestion et la prestation de ces services peuvent entraîner des incohérences dans la mise en œuvre et la prestation des protocoles opérationnels ainsi que des lacunes potentielles dans la qualité des services.

71. Nous avons recommandé que le Centre, par l'intermédiaire des FIS et en collaboration avec les programmes et unités concernés impliqués dans les fonctions de soutien, de développer un cadre politique complet et documenté comprenant des règles et des normes pour tous les services de soutien du Centre offerts aux apprenants, qu'ils soient sur le campus, sur le terrain ou dans des modalités d'apprentissage mixte.

Réponse de la Direction

72. D'accord. La Direction veillera à ce qu'un tel cadre politique soit rédigé de manière à inclure tous les services de soutien offerts aux apprenants.

B.2.2 Évaluation des services de soutien aux participants

73. Dans ses normes et règlements pour l'évaluation, le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (UNEG) de 2016 a prescrit les règlements pour le cadre d'évaluation institutionnel, qui comprennent l'activité, la stratégie et le domaine opérationnel ou la performance institutionnelle couvrant les services de soutien aux participants (apprenants). La norme 3 des normes l'UNEG 2016 a souligné la crédibilité, qui prévoit que les évaluations

doivent être crédibles. La crédibilité repose sur l'indépendance, l'impartialité et une méthodologie rigoureuse. Les principaux éléments de crédibilité comprennent des processus d'évaluation transparents, des approches inclusives impliquant les parties prenantes concernées et des systèmes d'assurance qualité robustes.

74. Divers programmes et unités gèrent les services de soutien aux participants au Centre, chacun supervisant son domaine de responsabilité respectif. Cette structure décentralisée s'étend à l'évaluation des services, car ces programmes et unités effectuent indépendamment des évaluations distinctes.

75. Une évaluation complète englobant les services de soutien du Centre est fragmentée entre divers programmes et unités. Le TDIR mène ses enquêtes d'évaluation, en mettant l'accent sur le soutien à l'apprentissage, tandis que la TSD a un processus d'évaluation distinct. De plus, FIS gère les évaluations des services d'hébergement et d'accueil, à l'exclusion des soins médicaux, tandis que les STIC sont responsables des évaluations du soutien TI.

76. L'évaluation complète des fonctions de soutien nécessite une attention particulière, en l'absence d'ICP dédiés dans le P&B 2022-2023. Principalement parce que l'exercice biennal précédent a connu une réduction substantielle du nombre de participants sur le campus en raison de la pandémie de COVID-19, entraînant une diminution de la demande des fonctions de soutien aux participants. Par ailleurs, l'absence d'un cadre complet de gestion de la qualité pour les services de soutien aux participants englobant des mesures d'assurance qualité a contribué à l'absence d'évaluations complètes.

77. Une évaluation complète est un processus d'évaluation approfondi mené pour comprendre les forces, les difficultés et les exigences du service pour progresser. L'absence d'un examen approfondi des services de soutien au Centre a manqué l'occasion d'améliorer la qualité du service, d'optimiser l'allocation des ressources, de s'adapter aux besoins changeants, d'établir la responsabilisation et d'harmoniser les fonctions de soutien avec les objectifs stratégiques.

78. Nous avons recommandé au centre de mettre en œuvre un processus d'évaluation complet et coordonné englobant tous les services de soutien aux participants existants et disponibles offerts par le Centre, permettant ainsi un examen approfondi de tous les services de soutien pour mesurer avec précision si les résultats attendus sont atteints.

Réponse de la Direction

79. D'accord. La Direction évaluera comment un processus d'évaluation plus intégré peut être mis en œuvre.

B.2.3 Rationalisation des fonctions des services PATU et GUESTREL

80. Il est rappelé que le Cadre de responsabilisation du Centre joue un rôle essentiel pour assurer la transparence, la responsabilité et la réactivité dans la prestation des services de soutien aux participants. Ce cadre a été conçu pour relever les *défis* et faire respecter les normes de prestation de services les plus élevées.

81. Avant la pandémie de COVID-19, le service PATU jouait un rôle central dans l'hébergement des participants, gérant environ 50 000 nuitées par an, la plupart des participants

restant sur le campus. Cependant, pendant la pandémie, l'attention du service PATU a changé d'orientation car les participants se sont inscrits à des modalités d'apprentissage en ligne, réduisant sa fonction, notamment les préparatifs de voyage.

82. Par conséquent, il a été révélé dans nos discussions avec les directeurs de la formation et de la TSD que deux membres du personnel du service PATU ont partagé leur temps en soutien aux programmes de master. De plus, l'assistante du directeur adjoint a partiellement soutenu les masters en plus de ses fonctions principales. Pour résoudre ce problème, le Directeur de la TSD, qui est également le Directeur adjoint, a suggéré qu'un membre du personnel du service PATU soit affecté en permanence pour soutenir deux programmes de master. En revanche, les autres membres du personnel resteraient au service de PATU, consacrant pleinement leur temps aux responsabilités du service PATU. Cette division claire devait assurer une structure hiérarchique simple à ce moment-là.

83. Après la pandémie, avec la reprise des formations en présentiel, le service PATU enregistre environ 22 000 nuitées de participants par an sur le campus et ce chiffre continue d'augmenter, proportionnellement au soutien requis pour l'hébergement et les voyages des participants.

84. D'autre part, le service GUESTREL a connu une importante réduction et un arrêt éventuel de ses opérations pendant la pandémie de COVID-19 en raison de l'absence de participants sur le campus. Les activités du service GUESTREL sont financées sur la base du recouvrement de coûts à partir des frais des activités de formation. Les dépenses liées au service GUESTREL restent principalement destinées à couvrir les coûts annuels du prestataire de services. Le Centre prévoit une augmentation de 25 000 nuitées par an, bien que certaines concernent des activités destinées à des non-apprenants. Il y a notamment des fluctuations saisonnières dans la demande de services de relations avec les hôtes.

85. Au cours des discussions avec les directeurs de la formation et de la TSD, il a été révélé que le Centre envisage d'améliorer sa fonction de service à la clientèle en raison du nombre croissant d'apprenants sur le campus, ce qui pourrait entraîner des goulots d'étranglement dans les opérations du service GUESTREL. À partir des données historiques du Centre, cette fonction organise des activités sociales pour les participants sur le campus en haute saison. Compte tenu de son importance, le Centre doit explorer des voies afin de renforcer le service GUESTREL tout en pesant soigneusement les considérations de rentabilité.

86. Compte tenu des défis auxquels le Centre pourrait être confronté, par l'intermédiaire de ses services PATU et GUESTREL, avec la levée de la pandémie et l'augmentation des apprenants sur site. Il pourrait être nécessaire de réévaluer la situation actuelle de ces deux services.

87. Nous avons recommandé au Centre d'évaluer les défis auxquels sont confrontés les services PATU et GUESTREL en ce qui concerne leurs rôles, leurs fonctions et l'allocation des ressources humaines afin de s'assurer que ces deux secteurs atteignent leurs objectifs et contribuent ainsi à l'objectif global du Centre, en particulier pour les initiatives de services de soutien aux participants.

Réponse de la Direction

88. D'accord. La Direction évaluera la situation et examinera toutes les options pour s'assurer que l'unité PATU fournit les services de soutien les plus efficaces à ses participants. Pendant ce temps, pour le service GUESTREL, la Direction évaluera les besoins de ses services et veillera à ce que le niveau approprié de ressources soit en place pour répondre à ces besoins.

B.2.4 Mise en œuvre des recommandations de l'évaluation externe

89. Dans le P&B 2024-2025, la responsabilisation est mise en œuvre en fournissant des ICP et des mesures de performance. Cela comprend un ICP relatif aux services de soutien aux participants, en particulier le *point 6.3 Services et installations du campus améliorés et normalisés*. Ce point est conforme à l'objectif du Centre, qui est d'offrir une « expérience de campus de classe mondiale ».

90. Les pratiques de surveillance et d'évaluation du Centre font partie intégrante de son processus d'assurance qualité. Les évaluations sont effectuées à l'aide d'outils d'évaluation gérés en interne ou en commandant des évaluations externes indépendantes. Les résultats de l'évaluation externe étaient notamment suffisamment exhaustifs pour inclure l'examen des services de soutien des participants conjointement avec la mise en œuvre des activités de formation.

91. Un examen du rapport d'évaluation externe de 2023 a révélé deux recommandations de l'évaluateur externe que nous jugeons pertinentes pour améliorer la qualité des services de soutien aux participants du Centre. En particulier, les recommandations formulées sur l'établissement d'opportunités d'interactions continues entre les participants et le Centre, ainsi que sur une évaluation de l'inclusion et de la diversité dans toute évaluation, qui profiteraient au Centre.

92. La mise en œuvre de ces recommandations d'évaluation externe contribuerait à la réalisation du point 6.3.

93. Le Centre dispose déjà de fonds pour aider financièrement les participants. Le Fonds de bourses et les Fonds captifs fournissent une aide financière aux participants, sous réserve d'exigences spécifiques. Bien que le Fonds de bourses et les fonds captifs existent déjà, l'évaluateur externe a tout de même constaté que la politique claire, transparente et bien ciblée d'exonération des frais et de bourse d'études est un domaine qui doit être amélioré. Cela peut être attribué au manque d'informations et d'accès visible aux fonds existants du Centre pour les bénéficiaires admissibles.

94. Le service TDIR convient qu'il est important pour le Centre de créer un réseau d'anciens participants afin de mieux interagir avec les anciens apprenants. Le réseau d'anciens participants proposé serait essentiel pour répondre à ce besoin, en tirant parti des technologies numériques telles que l'intelligence artificielle, les médias sociaux et le réseautage numérique. Son objectif principal est de renforcer les liens avec les anciens participants, ce qui pourrait raviver leur intérêt pour davantage d'opportunités d'apprentissage.

95. Nous avons recommandé au Centre d'adopter, par l'intermédiaire du TDIR, des mesures proactives pour accroître la visibilité et l'accessibilité de la disponibilité du

Fonds de bourses et des fonds captifs pour les apprenants tripartites et faciliter la création du réseau d'anciens participants.

Réponse de la Direction

96. D'accord. L'information sera incluse au besoin pour assurer une transparence, une visibilité et une accessibilité accrues. Le service TDIR affectera des ressources pour organiser systématiquement le réseau d'anciens participants et les segments cibles tels que les diplômés de la TSD et les étudiants diplômés avec des services de suivi personnalisés. Ces activités de réseautage seront particulièrement ciblées sur les médias sociaux.

B.2.5 Engagement des parties prenantes

97. La Direction de la qualité du Service de la formation (2019) a déclaré que le système de gestion de la qualité des services d'apprentissage du Service de la formation du Centre n'est qu'un pilier de son système global de gestion de la qualité. Les services de formation, les processus de gestion de la qualité et les outils constituent un élément de base, quoiqu'important, du système de gestion de la qualité du Centre.

98. En ce qui concerne les services de soutien du Centre, le système global de gestion de la qualité est complété par le plan stratégique du Centre visant à dimensionner correctement ses installations sur le campus et à continuer d'investir dans l'infrastructure d'hébergement et de formation pour fournir une expérience de service de classe mondiale mais abordable.

99. Bien que nous reconnaissons que le Centre compte diverses unités qui participent aux services de soutien aux participants, nous avons observé que la participation des parties prenantes, comprenant les formateurs internes et externes, les participants et les autres unités de service, est actuellement limitée et qu'il faudrait donc la renforcer.

100. La participation des diverses parties prenantes aux processus d'évaluation n'est pas suffisamment exhaustive pour couvrir tous les aspects importants des évaluations des services de soutien aux participants. Les formateurs, qu'ils soient internes ou externes, ont également une participation minimale. Certaines parties prenantes, même les participants eux-mêmes, n'étaient pas au courant des services de soutien aux participants offerts par le Centre et n'ont pas participé au processus d'évaluation de ces services.

101. À noter que toutes les unités au sein du Centre fonctionnent conformément à leurs fonctions assignées, contribuant collectivement à la prestation efficace des services de soutien. Bien que la coordination entre les unités soit déjà en place pour assurer l'exécution harmonieuse de ces services, il y a un manque apparent de coordination et de collaboration entre les parties prenantes, les programmes du Centre et les unités impliquées dans les services de soutien des participants.

102. La Direction est placée au sommet de la chaîne de commandement pour assurer la surveillance globale du Centre. Elle est également responsable de l'élaboration de la stratégie globale et de sa conformité avec le P&B. Par conséquent, la surveillance complète des services de soutien fournis par le Centre devrait également relever de la Direction générale.

103. Les services de soutien du Centre n'ont pas reçu le même niveau de priorité que les services de base du Centre, en partie en raison de la perception au sein du Centre,

principalement liée au fait que les services de soutien aux participants sont facultatifs, surtout lorsqu'ils entraînent des coûts supplémentaires que les participants peuvent trouver difficiles à supporter. Cela est particulièrement visible chez les formateurs, qui ont tendance à considérer leur rôle de conférenciers comme leur principale responsabilité, estimant que les services de soutien aux participants relèvent du personnel de service. Par conséquent, la participation des formateurs aux services de soutien demeure limitée, car le système actuel ne prévoit pas de participation active. Toutefois, il est essentiel de souligner que la formation de base et les services d'entreprise du Centre, notamment les services de soutien aux participants, sont tout aussi essentiels. Pour atteindre l'objectif stratégique de gestion de la qualité et de fournir une expérience de service de classe mondiale, toutes les parties prenantes doivent remplir leurs rôles principaux liés aux activités de base du Centre tout en offrant activement les services de soutien aux participants.

104. La participation limitée des parties prenantes aux services de soutien aux participants du Centre empêche l'organisation d'atteindre son plein potentiel pour améliorer cet aspect de ses opérations. En outre, le manque de coordination à l'échelon supérieur pourrait exposer le Centre à des risques de problèmes potentiels d'insatisfaction des participants qui, à leur tour, se traduiraient par le fait de ne pas atteindre les performances ciblées et les résultats attendus.

105. Nous avons recommandé au Centre d'améliorer la coordination et la collaboration des services de soutien aux participants dans l'ensemble des programmes pertinents par l'intermédiaire du SMT et impliquer activement les parties prenantes afin d'inclure les participants ainsi que les formateurs externes et internes, dans le processus d'évaluation, car leurs visions et leurs expériences fournissent une perspective essentielle, inestimable pour évaluer la qualité et l'impact des services de soutien aux participants.

Réponse de la Direction

106. D'accord. La Direction du Centre tiendra compte des recommandations. La Direction reverra également, le processus d'évaluation actuel et examinera comment leur participation peut être incluse pour soutenir cette évaluation.

C. Mise en œuvre des recommandations de l'auditeur externe

107. Nous avons validé la mise en œuvre des recommandations de l'audit externe formulées dans les rapports d'audit des années précédentes. L'état de mise en œuvre des recommandations est résumé dans le tableau ci-dessous :

Rapport d'audit	Nombre de recommand	Entièrement mises en œuvre	En cours	Non mises en œuvre
2022	11	7	4	0
2021	10	8	1	1
2020	6	6	0	0
2019	9	9	0	0
2018	11	11	0	0
2017	4	4	0	0
2016	9	7	2	0
Total	60	52	7	1

108. Nous félicitons la Direction du Centre d'avoir mis en œuvre toutes les recommandations pour 2017 à 2020. En ce qui concerne les recommandations formulées au cours de l'exercice 2021, une recommandation est en cours d'élaboration concernant la préparation d'un manuel d'approvisionnements pour l'ensemble du Centre, avec une date de mise en œuvre prévue pour décembre 2024. Une recommandation de 2021 n'a pas été mise en œuvre par la Direction, concernant l'élargissement des responsabilités du Comité des contrats. Deux recommandations de 2016 sont également en cours de mise en œuvre et la Direction s'est engagée à mettre en œuvre d'ici le mois de juin 2024.

D. Informations fournies par la Direction

109. La Direction a fourni une Lettre de représentation contenant des informations détaillées essentielles à notre audit des états financiers. Ces informations étaient factuelles et correctes. Nous voulons mettre en avant les informations suivantes qui pourraient intéresser les membres du Conseil du Centre :

D.1 Créances

110. Les créances, s'élevant à un total de 7 398 000 euros (5 428 000 euros au 31 décembre 2022) comme indiqué dans l'état de la situation financière, consistent en des créances incontestables détenues par le Centre sur la base d'accords signés portant sur des services d'activités de formation et d'activités futures non liées à la formation soumises à des conditions, ou d'autres charges nées avant ou en date du 31 décembre 2023. Les créances classées comme des créances à court terme ne comprennent pas les montants importants qui sont recouvrables après un an. Une provision pour pertes de 121 000 EUR (24 000 EUR au 31 décembre 2022) a été comptabilisée pour refléter la meilleure estimation du Centre concernant les créances dépréciées. Cela comprend un ajustement de 60 000 EUR au solde d'ouverture de 2023 effectué par l'adoption de la norme IPSAS 41 – Instruments financiers.

D.2 Créances sur l'OIT

111. Tel qu'indiqué à l'état de la situation financière, le solde dû par l'OIT s'élève à 5 948 000 EUR en 2023 (2 617 000 EUR au 31 décembre 2022) et représente le solde net du compte courant auprès de l'OIT utilisé pour enregistrer des transactions telles que les envois de fonds liés aux coûts de personnel, les paiements effectués par l'OIT pour les services d'activités de formation et d'activités non liées à la formation facturés par le Centre et d'autres types de transactions entre le Centre et l'OIT.

D.3 Crédoiteurs

112. Les crédoiteurs et charges à payer, ainsi que les produits différés, qui s'élèvent au total à 21 560 000 EUR (10 437 000 EUR au 31 décembre 2022) sont inclus dans les états financiers au 31 décembre 2023 et représentent le total des obligations du Centre qui doivent être enregistrées selon les normes IPSAS autres que les avantages du personnel.

D.4 Cas de fraude ou présomption de fraude

113. La Direction a indiqué qu'elle n'avait connaissance d'aucune fraude ou présomption de fraude affectant le Centre et impliquant la direction, des employés jouant un rôle important dans le contrôle interne ou d'autres personnes, lorsque la fraude pourrait avoir un effet significatif sur les états financiers, ni d'aucune allégation de fraude ou de suspicion de fraude affectant les états financiers du Centre, communiquée par des employés, d'anciens employés ou d'autres personnes.

D.5 Litiges et réclamations

114. La Direction a déclaré qu'elle n'est pas actuellement en mesure de déterminer si cette obligation existe, ni de mesurer la sortie probable de ressources. Par conséquent, aucun montant n'a été enregistré ou présenté dans les états financiers en ce qui concerne une éventuelle obligation liée à la réception d'une lettre datée du 22 mars 2012 réclamant un montant de 1 921 675 EUR à la suite d'une enquête menée par l'Office européen de lutte antifraude.

D.6 Versements à titre gracieux

115. En 2023, le Centre a effectué un paiement à titre gracieux d'un total de 3 860 EUR.

E. Remerciements

116. Nous remercions le directeur, la trésorière, les chefs des Services des technologies de l'information et des communications, des Services des infrastructures et des services internes et des Services des ressources humaines ainsi que leur personnel pour leur collaboration et leur aide apportée à l'auditeur externe lors de notre audit.

**Commission d'audit
République des Philippines
Auditeur externe**

15 mars 2024
Quezon City, Philippines



ANNEXE

A

État de mise en œuvre des recommandations de l'auditeur externe des années précédentes



Annexe A. État de mise en œuvre des recommandations de l'auditeur externe des années précédentes

Recommandations		Validation de l'auditeur externe
2022		
1	<p>Audit des états financiers : Fonds de financement des bourses et Fonds d'innovation</p> <p>Établir un mécanisme pour : (a) mesurer les impacts des projets financés par le Fonds d'innovation en tenant compte des implications financières, techniques, économiques, sociales et environnementales, entre autres ; et (b) surveiller l'utilisation du Fonds de financement des bourses et les circonstances correspondantes qui affectent l'utilisation des fonds. Cela permettra une analyse approfondie des résultats à long terme des projets, de la mise en œuvre financière des fonds, ainsi que des recommandations pour de futures initiatives connexes.</p>	<p>En cours.</p> <p>Une évaluation des projets d'innovation 2022-2023 a été réalisée au premier trimestre 2024, et les résultats devraient être communiqués en mars (la réunion du SMT de février ayant dû être annulé). L'élaboration de la grille d'évaluation pour les fonds de financement des bourses a dû être suspendue jusqu'au premier trimestre 2024, car les gestionnaires hiérarchiques des programmes ACTRAV et ACTEMP avaient été récemment nommés fin 2023.</p>
2	<p>Audit des états financiers : Petite caisse, avances de fonds de Trésorerie et examen des conventions de financement</p> <p>Poursuivre l'engagement de mettre à jour et de publier les circulaires nécessaires sur les flux de processus relatifs à la petite caisse, l'administration des avances de fonds détenues par la Trésorerie ainsi que l'examen, l'approbation, la signature et le flux de processus des conventions de financement pour diverses activités du Centre.</p>	<p>Mises en œuvre.</p> <p>La circulaire sur les avances de fonds a été publiée début 2023. La circulaire sur les conventions de financement et les nouveaux TdR pour le Comité des contrats et des conventions de financement (CFA) ont été publiés en février 2024.</p>
3	<p>Audit des états financiers : Contrat de travail</p> <p>Concevoir des mécanismes visant à garantir que le Centre continue à employer des fonctionnaires sur des contrats à court terme pour des raisons temporaires et de courte durée, comme le prévoit la circulaire du SRH et qu'elle veille à ce que le recrutement pour les postes du personnel permanent soit effectué par le biais de concours équitables</p>	<p>Mises en œuvre.</p> <p>Tous les postes sont maintenant annoncés et comblés par concours. L'utilisation de contrats de 1.2b est abandonnée pour ces postes fixes, car les candidats recrutés comblent maintenant ces postes. La diversité et l'égalité sont des objectifs clairs, qui ont été communiqués par le nouveau directeur à son arrivée le</p>

Recommandations		Validation de l'auditeur externe
	visant la diversité tout en donnant l'égalité des chances, tandis que, pour les professionnels, le concours devrait être international.	1 ^{er} juillet 2023. Les contrats à court terme, comme pour les périodes de transition, les projets et les activités, ne sont utilisés que lorsque cela est nécessaire.
4	<p>Audit des états financiers : Charges à payer et dépenses des années précédentes</p> <p>(a) Souligner dans les instructions de clôture que tous les reçus dans l'application Oracle (AO) doivent représenter la livraison réelle des biens et services achetés, avec justificatifs jointe dans l'AO, le cas échéant et (b) surveiller attentivement la création des bons de commande (BC) et la soumission des réclamations afin de minimiser le risque d'enregistrement des dépenses des années antérieures et de refléter les soldes corrects des dépenses dans la période comptable appropriée.</p>	<p>Mises en œuvre.</p> <p>(a) Des rappels sont envoyés chaque année dans le cadre des instructions de clôture. Des rappels par e-mail sont également envoyés régulièrement, (b) ceci est revu chaque année dans le cadre des procédures de clôture du service FINSERV.</p>
5	<p>Audit des états financiers : congés accumulés du personnel à court terme</p> <p>Rapprocher les écarts constatés ; concilier les congés approuvés et les congés disponibles tels qu'ils figurent sur les cartes de congés et, à l'avenir, exiger une documentation appropriée pour toute modification ou annulation en formalisant des procédures uniformes pour la demande, l'annulation et la modification des congés annuels afin de garantir la conformité à un processus cohérent qui facilite la validation des congés disponibles et affichés dans l'IRIS -WIN lors de la cessation de fonctions.</p>	<p>Mises en œuvre.</p> <p>Le SRH a fait un suivi et a confirmé qu'il avait obtenu toutes les informations nécessaires manquantes pour étayer les chiffres dans le système de congés en ligne. Tout a été respecté.</p>
6	<p>Examen de l'évaluation des activités de formation : politique d'évaluation et principes directeurs</p> <p>Mettre à jour le manuel d'assurance qualité 2019 afin d'intégrer les évolutions des critères d'évaluation, des méthodologies, des outils et des approches, ainsi que d'autres domaines importants d'un processus d'évaluation, afin de promouvoir la cohérence, de renforcer la validité des</p>	<p>En cours.</p> <p>L'examen du manuel de gestion de la qualité est en cours.</p>

Recommandations		Validation de l'auditeur externe
	évaluations, de permettre la comparaison des résultats d'évaluation et d'améliorer la qualité globale des activités de formation, dans le but de garantir que l'évaluation des activités de formation est menée de manière systématique, solide et efficace.	
7	<p>Examen de l'évaluation des activités de formation : engagement des parties prenantes</p> <p>Établir un mécanisme d'évaluation cohérent, structuré et obligatoire pour les formateurs externes, à intégrer dans le Manuel d'assurance qualité du Centre ainsi que dans les TdR des évaluateurs.</p>	<p>Mises en œuvre.</p> <p>Les TdR ont été examinés.</p>
8	<p>Examen de l'évaluation des activités de formation : plan d'évaluation et ressources</p> <p>Développer et inclure dans le manuel d'assurance qualité la nécessité de préparer un plan d'évaluation comprenant toutes les caractéristiques principales et vitales comme condition préalable à une activité d'évaluation.</p>	<p>Mises en œuvre.</p> <p>Le Centre a commandé pour 2023 des évaluations externes distinctes de ses activités de formation présentiels et à distance.</p>
9	<p>Examen de l'évaluation des activités de formation : rapport sur l'impact et la durabilité des activités de formation</p> <p>Développer des indicateurs clés de performance connexes avant de commander une évaluation régulière de l'impact et de la durabilité afin de s'assurer que l'impact et la durabilité sont mis en évidence dans l'évaluation.</p>	<p>En cours.</p> <p>Le Centre s'est engagé dans son P&B 2024-2025 dans le point 2.2. à explorer, en partenariat avec le Bureau d'évaluation de l'OIT (EVAL), la possibilité d'évaluer l'impact au cours de l'exercice biennal en mettant l'accent sur les projets de l'OIT dans lesquels le Centre a apporté une contribution significative au renforcement des capacités.</p>
10	<p>Examen de l'évaluation des activités de formation : Suivi et mise en œuvre des recommandations de l'évaluation externe</p> <p>Inclure, dans les futurs rapports de mise en œuvre, un tableau résumant les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations des évaluateurs externes</p>	<p>En cours.</p> <p>Ces informations seront incluses en annexe du rapport de mise en œuvre de 2022-2023 en cours de rédaction.</p>

Recommandations		Validation de l'auditeur externe
	précédents, afin de faciliter le suivi par le Conseil, en vue d'exploiter les avantages des évaluations de ses programmes de formation.	
11	<p>Examen de l'évaluation des activités de formation : Indépendance de la fonction d'évaluation</p> <p>Renforcer l'indépendance de la fonction d'assurance qualité dans le processus d'évaluation.</p>	<p>Mises en œuvre.</p> <p>Le directeur signe les contrats d'évaluation ainsi que les rapports sur les constatations et indique que les évaluations sont effectuées en externe, mais qu'elles ne sont pas indépendantes, conformément aux principes directeurs de l'ÉVAL.</p>
2021		
12	<p>Approvisionnements - Manuel d'approvisionnements</p> <p>Préparer un manuel d'approvisionnements à l'échelle du Centre incorporant toutes les politiques, lignes directrices et procédures actuelles et existantes relatives aux achats, et incarnant les principes de responsabilisation en mettant l'accent sur la clarté des rôles et des responsabilités, le suivi des performances et la production de rapports, ainsi que sur les normes les plus élevées d'intégrité et de conduite éthique.</p>	<p>En cours.</p> <p>Le manuel d'approvisionnements est en phase finale. Des révisions ont été nécessaires en raison d'un examen par un expert en approvisionnements. Entre-temps, plusieurs autres documents sont disponibles pour aider le flux de travail et les règles actuelles.</p>
2018		
13	<p>Système de gestion des performances : la nécessité de passer de la mesure des tâches/quantités à des objectifs mesurables/évaluables</p> <p>La Direction du Centre intègre, dans le système de gestion des performances du Centre, des normes prédéfinies et des indicateurs de succès qui seraient répercutés en cascade jusqu'au niveau opérationnel, tout en abordant la question de l'appréciation des performances et du formulaire d'évaluation, qui est négocié avec le Syndicat du personnel au sein du Comité de négociation paritaire (CNP) étant donné que la gestion des performances influe sur les conditions d'emploi du personnel.</p>	<p>Mises en œuvre.</p> <p>Modification du Statut du Personnel approuvée par le Conseil en octobre 2022 et mise en œuvre au 1^{er} janvier 2024.</p>

Recommandations		Validation de l'auditeur externe
14	<p>Système de gestion des performances : la nécessité d'établir des documents sur les mécanismes de retour d'informations</p> <p>La Direction du Centre s'assure que les retours d'informations sur les performances du personnel soient enregistrés dans le système d'évaluation des performances et fassent l'objet d'un suivi approprié afin d'arriver à un protocole plus efficace et plus concret de retour d'informations sur les performances du personnel et d'ainsi mieux appuyer les évaluations des performances futures.</p>	<p>Mises en œuvre.</p> <p>Modification du Statut du Personnel approuvée par le Conseil en octobre 2022 et mise en œuvre au 1^{er} janvier 2024.</p>
15	<p>Système de gestion des performances : la nécessité d'intégrer la politique de récompense et de reconnaissance dans le système d'évaluation des performances</p> <p>La Direction du Centre présente une proposition, après consultation du CNP, afin de lier plus étroitement le programme de reconnaissance et de récompense au système de gestion des performances.</p>	<p>Mises en œuvre.</p> <p>Modification du Statut du Personnel approuvée par le Conseil en octobre 2022 et mise en œuvre au 1^{er} janvier 2024.</p>
16	<p>Système de gestion des performances : la nécessité de formaliser le processus de réfutation dans le système de gestion des performances</p> <p>La Direction du Centre facilite la formalisation des procédures à suivre pour étudier et faire remonter les manifestations de désaccord des membres du personnel sur les résultats de l'évaluation de leurs performances.</p>	<p>Mises en œuvre.</p> <p>Modification du Statut du Personnel approuvée par le Conseil en octobre 2022 et mise en œuvre au 1^{er} janvier 2024.</p>
2016		
17	<p>Cadre de responsabilisation : intégration dans le cadre de responsabilisation d'une définition claire et adaptée de la responsabilisation</p> <p>Intégrer dans le cadre de responsabilisation une définition claire et adaptée de la responsabilisation car il est essentiel d'insister sur la signification et les limites de celle-ci dans le contexte des opérations du Centre.</p>	<p>En cours.</p> <p>La circulaire a été révisée avec tous les éléments recommandés et soumise au directeur précédent ainsi qu'au directeur actuel. Nous attendons la réponse de l'OIT sur l'adoption du Comité de l'OIT sur la</p>

Recommandations		Validation de l'auditeur externe
		responsabilisation, qui fait partie de cette circulaire révisée.
18	<p>Cadre de responsabilisation : inclusion de rôles et responsabilités de responsabilisation bien définis ainsi que de mécanismes et d'outils</p> <p>Compris dans le cadre de responsabilisation :</p> <ol style="list-style-type: none"> a. Description claire des rôles et responsabilités des principales parties prenantes et intervenants dans son continuum de la responsabilisation afin d'intégrer la culture de responsabilisation et des dépendances liées au cœur des opérations de ses opérations. b. Inclure les mécanismes et outils de responsabilisation pour faciliter la documentation ainsi que le contrôle de la performance de la responsabilisation afin d'atteindre une plus grande transparence. 	<p>En cours.</p> <p>Circulaire révisée avec tous les points recommandés, soumise au directeur précédent et au directeur actuel, en attente de la réponse de l'OIT sur l'adoption du Comité de l'OIT sur la responsabilisation, qui fait partie de cette circulaire révisée</p>
19	<p>Gestion des voyages : préparation d'un manuel sur les voyages</p> <ol style="list-style-type: none"> a. Préparer un manuel sur les voyages qui reprend et harmonise toutes les circulaires, politiques, principes directeurs et autres procédures du Centre applicables au personnel et non personnel afin de répondre aux besoins d'information et de clarifier les mesures de contrôle ; et b. Documenter la classification et la catégorisation de toutes les circulaires publiées afin d'en identifier le niveau d'autorité et la portée. 	<p>Mises en œuvre.</p> <p>Toutes les règles de voyage se trouvent sur l'intranet du Centre. La classification et la catégorisation des documents sont refaites avec le nouvel intranet.</p>



ANNEXE

B

Le rapport récapitulatif

« Révéler l'impact : Un coup œil au rapport récapitulatif de l'audit externe du Centre »



A. Résumé complet

1. Ce rapport récapitulatif résume les contributions de la Commission d'audit des Philippines (COA) en tant qu'auditeur externe du Centre de l'OIT pour les exercices 2016 à 2023. Le rapport vise à donner une compréhension globale de l'impact du processus d'audit externe et de sa contribution à la réalisation de la mission du Centre par le biais de la responsabilité et de la transparence financières, ainsi que de l'efficacité et de l'efficacité opérationnelles.

2. Au cours des huit années de notre mandat d'audit, le Centre a fait l'objet de 24 visites d'audit régulières comprenant des audits financiers, des audits de conformité et des audits de performance, ce qui s'est traduit par la remise de 17 rapports d'audit. Les résultats et les constatations de l'audit, qui englobent ces éléments, sont répartis dans ce présent rapport en cinq domaines thématiques clés : les états financiers et le contrôle interne, la gouvernance et la responsabilisation, les pratiques de gestion des risques et les domaines clés de la gestion et des opérations, comprenant la gestion des programmes de formation. Ces audits ont suivi les normes ISA et ISSAI.

3. Une opinion d'audit inchangée, maintenue au cours de nos huit ans de mandat, a renforcé la confiance des parties prenantes dans les pratiques de gestion financière du Centre. Nos audits ont permis d'apporter des améliorations significatives à la comptabilité financière, aux contrôles internes et aux opérations du

Centre. Le Centre a confirmé son engagement en faveur d'une gestion financière solide en s'alignant sur les normes IPSAS, en créant des manuels comptables normalisés et en affinant des processus tels que l'enregistrement des dépenses et la clôture des bons de commande (BC). Nous avons également encouragé l'amélioration de la gestion des actifs, de la gestion des ressources humaines, de la gestion des risques et de l'optimisation stratégique des programmes de formation du Centre. Ces changements contribuent collectivement à l'efficacité, à la résilience et à l'impact positif du Centre.

4. Le Centre a confirmé son engagement à poursuivre la mise en œuvre des nouvelles normes IPSAS en publiant un manuel IPSAS (conjointement avec l'OIT), qui garantit la clarté et l'alignement sur les meilleures pratiques. Nous avons recommandé des examens structurés des mises à jour des normes IPSAS, afin d'améliorer la conformité et de permettre des ajustements proactifs. Des processus financiers documentés et une attention particulière afin de rester à jour par rapport à l'évolution des normes comptables internationales ont été mis en œuvre. De même, le cadre de contrôle interne (ICF) formalisé garantit que les contrôles sont



étroitement alignés sur les autres pratiques de gouvernance, ce qui favorise l'amélioration continue, la transparence et l'efficacité.

5. En outre, le cadre de responsabilisation du Centre, qui est en cours de finalisation, définit clairement la responsabilisation en renforçant la prise de décision et la crédibilité. Le Centre a également assuré une gestion efficace et efficiente des actifs en élaborant un manuel complet d'approvisionnement, qui est maintenant dans sa phase finale et qui définit clairement les rôles et les responsabilités. Le Centre a également démontré son engagement en faveur d'une gestion rigoureuse des ressources humaines en rationalisant les processus de recrutement, en alignant la gestion des performances sur les objectifs, en renforçant les systèmes de retour d'informations et en améliorant les négociations collectives. Le cadre de gestion des risques actualisé du Centre comprend désormais des processus normalisés et une meilleure communication des risques identifiés au sein de toutes les unités ainsi qu'au niveau de l'organisation. Nous avons également souligné que l'intégration de la gestion des risques dans les procédures d'appel d'offres pourrait améliorer le processus d'approvisionnements.

6. En outre, les audits ont contribué à résoudre des problèmes liés à la génération et à la comptabilisation des revenus, aux fluctuations des taux de change et aux nouvelles normes comptables. Nous avons encouragé des stratégies financières proactives, un suivi rigoureux et l'atténuation des effets des fluctuations monétaires, ce qui a permis d'avoir une position financière plus résiliente. En outre, des gains d'efficacité opérationnelle ont été réalisés en résolvant les problèmes liés au cycle *procure-to-pay* de l'application Oracle et en mettant en œuvre des recommandations visant à améliorer la gestion des actifs.

7. Le Centre a adopté de façon stratégique de nouveaux modèles de formation ou révisés, renforcé le soutien aux participants et amélioré la mesure des résultats. Ces changements renforcent la capacité du Centre à fournir un impact durable par le biais de formations, tels que :

- **Services de formation** : le Centre a mis à jour sa politique de tarification 2020, reflétant les nuances entre les modalités d'apprentissage en présentiel et en ligne. Il a élaboré une stratégie de ressources humaines pour 2022-2025, alignant le capital humain et optimisant la prestation de formation. Sa stratégie intégrée de mobilisation des ressources constitue une base solide pour la durabilité du programme.
- **Soutien aux participants** : reconnaissant une lacune, le Centre développera une politique englobant les services de soutien offerts aux participants. L'accent est mis sur la résolution des problèmes opérationnels dans les unités qui soutiennent les participants garantissant l'alignement sur l'objectif plus large du Centre, à savoir une expérience positive pour l'apprenant.
- **Qualité et responsabilisation** : le manuel d'assurance qualité sera mis à jour pour refléter les dernières méthodologies d'évaluation et un mécanisme structuré d'évaluation externe des formateurs sera mis en œuvre. L'inclusion de rapports d'avancement de la mise en œuvre des recommandations externes antérieures garantit la transparence et souligne l'engagement du Centre en faveur d'une amélioration continue.

8. Le Centre est confronté à un monde du travail qui subit des changements rapides dus à la technologie, aux crises mondiales et à l'évolution des modèles d'emploi. Pour rester pertinent, il doit également se concentrer sur les points suivants : (a) l'inadéquation des compétences, le

Centre doit proposer des programmes qui permettent aux travailleurs d'acquérir les compétences recherchées dans un monde du travail en constante évolution technologique ; (b) l'évolution de l'emploi, le Centre a un rôle à jouer dans la préparation des travailleurs à un monde dans lequel les modèles d'emploi sont moins stables, en veillant à ce qu'ils restent adaptables et employables ; et (c) les crises mondiales, le Centre doit être prêt à soutenir des réponses rapides aux perturbations économiques et sociales causées par des événements tels que la pandémie de COVID-19 ou les catastrophes naturelles. Le Centre doit également s'efforcer de relever les défis posés par un paysage financier instable et en déclin. Les stratégies proactives doivent inclure la diversification des sources de revenus, l'optimisation de l'impact des programmes de formation et l'utilisation efficace des ressources.

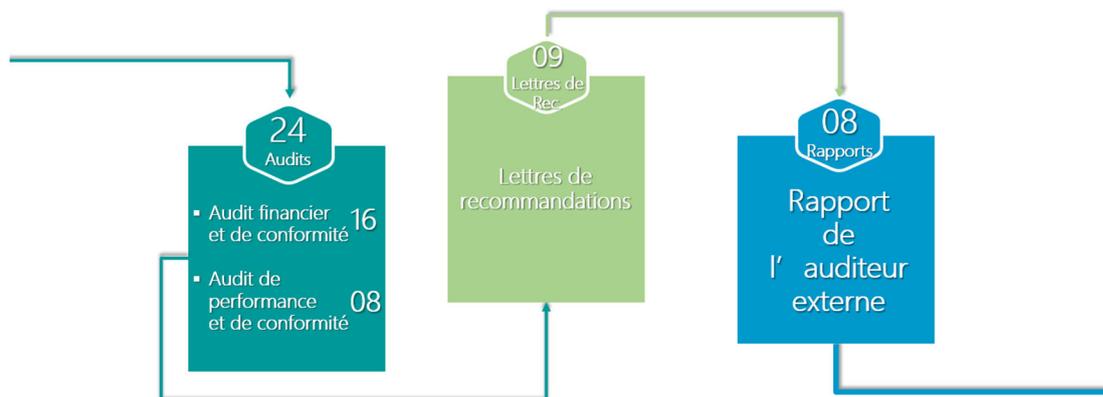
9. En conclusion, nos audits ont grandement contribué aux améliorations positives et tangibles de la gestion financière, des contrôles internes, de la gestion des risques et des programmes de formation du Centre. Le Centre devrait poursuivre dans cette voie tout en s'attaquant de façon stratégique aux défis émergents pour un avenir résilient et durable.

B. Contexte

10. Au cours du mandat de huit ans (2016 à 2023), la Commission d'audit a eu pour rôle de mener des audits des états financiers du Centre, comprenant la gestion globale des opérations et programmes clés, et de rendre compte des résultats au Conseil du Centre. Au-delà de ses tâches de base, la COA a pour objectif d'aider le Centre à atteindre ses objectifs et à améliorer ses activités en fournissant des avis sur les difficultés potentielles et les domaines à améliorer. Cette approche visait à être bénéfique pour les parties prenantes, la direction et le Conseil du Centre.

11. L'objectif principal de l'audit est de fournir une assurance indépendante sur la fidélité de la présentation des états financiers du Centre conformément aux normes IPSAS adoptées. Au-delà de la fidélité de la présentation, les audits évaluent également l'efficacité globale des procédures financières, des systèmes comptables, de la gouvernance, de la gestion des risques et des contrôles internes du Centre. Les trois volets de l'audit (financier, conformité et performance) ont été réalisés conformément aux normes ISA et ISSAI.

12. Notre stratégie d'audit pour le Centre a couvert une étendue complète pour la période de huit ans (2016 à 2023) et a utilisé une approche à multiples facettes comprenant des audits financiers, de conformité et de performance. Cela a conduit à de nombreux audits (24) et rapports (17), comme le montre le tableau ci-dessous :

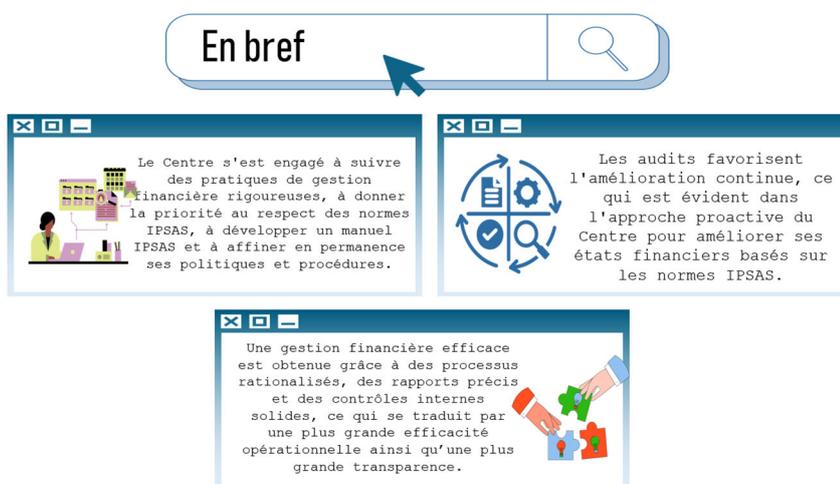


13. D'autre part, nous avons utilisé une approche à multiples facettes, appelée triangulation, pour produire un rapport récapitulatif complet et percutant. Cette stratégie utilise diverses méthodes de collecte de données et effectue une vérification croisée des informations recueillies dans différents ensembles de données. Cela permet une compréhension plus complète des résultats de l'audit et améliore la précision et la fiabilité des données.

C. Contributions clés au Centre

14. L'audit externe a révélé d'importantes améliorations dans la comptabilité financière, les contrôles internes et divers domaines opérationnels du Centre. Le Centre démontre son engagement en faveur d'une gestion financière solide en se conformant activement aux normes IPSAS adoptées, en créant des manuels de comptabilité normalisés et en affinant des processus essentiels tels que l'enregistrement des dépenses et la clôture des BC. Ces améliorations ont permis de rationaliser les opérations, de renforcer la conformité et soutenu la responsabilisation. En outre, l'audit a permis d'améliorer la gestion des actifs, la gestion des ressources humaines, la gestion des risques et l'optimisation stratégique des programmes de formation du Centre, contribuant ainsi à l'efficacité globale, à la résilience et à l'impact positif du Centre.

Comptabilité financière et contrôle interne améliorés



15. Le Centre démontre activement son engagement à respecter des normes de gestion financière élevées en se conformant aux normes IPSAS et en améliorant ses politiques comptables. Le Centre a maintenant formalisé son manuel des normes IPSAS et son ICF avec le soutien de l'OIT. Le manuel IPSAS a conduit à l'adoption des normes communes aux deux entités, de les documenter et de rendre toutes les pratiques

comptables facilement accessibles. Le manuel comprend toutes les normes IPSAS, actuelles et nouvelles, ainsi qu'un processus d'examen, de mise à jour et d'approbation, ce qui permet de maintenir la gestion financière du Centre conforme aux meilleures pratiques. La consultation de l'OIT garantit, en outre, la cohérence avec les politiques des organisations internationales, en favorisant la collaboration et les meilleures pratiques. Entre-temps, l'organisation peut parvenir à une approche plus rationnelle et stratégique de la gestion de ses contrôles en mettant en œuvre l'ICF. Cela permettra de mieux s'aligner sur les autres mécanismes de gouvernance, ce qui favorisera en fin de compte les améliorations continues, la transparence et l'efficacité.

16. Nous avons constaté qu'il était possible de développer des procédures écrites pour l'examen des mises à jour des normes IPSAS, afin d'assurer leur intégration en temps utile dans les états financiers du Centre. En réponse, le Centre a mis en œuvre une approche structurée

pour évaluer les nouvelles normes IPSAS et déterminer leur pertinence et leur impact potentiel sur les politiques actuelles. Ce changement proactif garantit l'adaptabilité, l'exactitude des rapports financiers et la conformité avec les normes IPSAS actualisées. Ces améliorations ont permis de documenter les processus financiers et de mettre l'accent sur la mise à jour des normes comptables internationales en constante évolution.

17. L'audit a permis d'identifier des domaines permettant de rationaliser les processus de clôture des BC et d'enregistrement des dépenses. Cela a amélioré l'efficacité et la précision en garantissant le respect des procédures de fin d'année et en améliorant les pratiques de documentation. Pour y remédier, l'audit recommande de veiller à ce que l'enregistrement des réceptions dans Oracle reflète fidèlement les livraisons réelles, d'améliorer la gestion des BC et d'appliquer des délais plus stricts aux fournisseurs pour présenter des factures. Ces changements ont permis d'améliorer la précision des états financiers, d'affecter correctement les dépenses aux périodes financières et de renforcer les rapports financiers et les contrôles internes des services TIC.

18. En outre, l'audit a révélé des possibilités afin d'améliorer l'exactitude des rapports sur les coûts standard. Il s'agit notamment de rationaliser les processus d'enregistrement dans le journal et de veiller à ce que les soldes négatifs soient classés de manière appropriée afin d'assurer une plus grande transparence des activités financières. La Direction a confirmé que les processus de coûts standard fonctionnaient correctement, mais elle a souligné la nécessité de classer les finances par catégories avec précision et de revoir systématiquement les pratiques comptables dans un souci de transparence.

19. Les audits ont entraîné la mise en œuvre de nouvelles procédures visant à améliorer la gestion des congés du personnel à court terme, en garantissant l'exactitude et le respect des paiements. La direction a résolu les problèmes et a normalisé les documents relatifs à la modification des congés afin d'améliorer la précision et l'équité du processus. L'audit a révélé des possibilités de renforcer la surveillance du budget au sein du Fonds d'innovation, en veillant à ce que les dépenses correspondent étroitement aux allocations prévues. Le Centre a mis en place des contrôles plus rigoureux et un suivi budgétaire précis afin de renforcer la responsabilisation. L'audit a permis d'identifier des domaines dans lesquels il est possible d'améliorer l'alignement entre les acquisitions d'immobilisations et le registre des actifs. C'est l'occasion d'améliorer les pratiques d'enregistrement des achats et des cessions. La Direction a rapidement mis à jour le registre des actifs et l'a aligné sur le grand livre afin d'améliorer l'évaluation des actifs et les rapports.

20. L'opinion d'audit inchangée émise au cours de nos huit ans de mandat garantit au Conseil, aux parties prenantes et à la Direction du Centre que les états financiers reflètent fidèlement la situation financière et la performance du Centre. Cela inspire confiance dans la transparence financière du Centre, renforce sa crédibilité auprès des clients, des donateurs ainsi que des partenaires et favorise la bonne gouvernance en démontrant une gestion financière responsable. Les recommandations de l'audit et les améliorations qui en ont découlé ont considérablement renforcé les pratiques de gestion financière du Centre, ce qui a permis d'accroître la transparence, la responsabilisation, la conformité avec les normes IPSAS et l'efficacité opérationnelle globale.

Gouvernance et responsabilisation renforcées

21. L'amélioration du cadre de responsabilisation du Centre pour y inclure une définition claire de la responsabilisation établit une base solide pour toutes les opérations et décisions. Cette démarche stratégique, qui s'accompagne d'une certification du contrôle interne, aligne le CIF sur les plans de l'OIT, favorise l'apprentissage organisationnel et renforce la crédibilité des informations utilisées pour la prise de décision. Ces améliorations contribuent à une culture de la responsabilisation et de la transparence au sein du Centre, ce qui renforce en fin de compte la confiance des parties prenantes et améliore le cadre général de gouvernance.

22. L'accent mis par l'audit sur l'amélioration des processus de recrutement, de sélection, de gestion des performances et de négociation collective a permis de traiter avec succès des aspects essentiels de la gestion des ressources humaines. Le processus rationalisé de recrutement du Centre, qui comprend des délais optimisés pour pourvoir les postes à pourvoir et des méthodes d'entretien structurées, favorise l'attraction et la rétention de talents de premier plan. En alignant la gestion des performances sur des objectifs mesurables, en mettant en place des systèmes de retour d'information et en instaurant des récompenses et de la reconnaissance, l'engagement et la productivité des employés devraient également s'améliorer. En outre, l'accent mis sur le renforcement des négociations collectives et des relations entre le personnel et la direction favorise un environnement de travail collaboratif et positif, essentiel à la poursuite des réalisations du Centre.

23. De même, le Centre a traité avec succès plusieurs domaines clés afin d'améliorer la gestion des actifs et l'élaboration des rapports financiers. Il a assuré une gestion efficace et efficiente des actifs en élaborant un manuel complet d'approvisionnements, en définissant clairement les rôles ainsi que les responsabilités et en affinant les politiques de gestion des pertes, des radiations et des cessions d'actifs. Cela a permis d'améliorer la précision des rapports financiers et de garantir que les ressources du Centre étaient préservées et utilisées de manière optimale. En outre, le Centre a rationalisé les procédures d'approvisionnements et clarifié les exigences de capitalisation pour les améliorations locatives. Ces mesures proactives contribuent directement à une présentation financière fidèle et à une plus grande efficacité opérationnelle.

24. L'audit a également permis d'identifier des opportunités afin de renforcer la gestion financière. Le Centre a considérablement amélioré la gestion de la petite caisse et des avances de fonds, le traitement des factures, les politiques de voyage, la gestion des investissements et l'examen des conventions de financement par le comité CFA. Il s'agit notamment d'élaborer des principes directeurs clairs

En bref



Le Centre s'est concentré sur l'amélioration de la responsabilisation en définissant le concept, en cherchant à obtenir la certification des contrôles internes et en améliorant les pratiques de prise de décision afin de garantir une plus grande crédibilité.

Le Centre a amélioré sa gestion des ressources humaines en se concentrant sur l'amélioration des pratiques de recrutement, le renforcement des évaluations des performances et l'affinement des négociations collectives.

Le Centre a amélioré sa gestion financière et la gestion de ses actifs en rationalisant les procédures d'approvisionnements, en élaborant des principes directeurs pour le traitement des transactions financières et en alignant l'examen des contrats sur les meilleures pratiques.

pour la petite caisse, de mettre à jour les procédures de traitement des factures, de rationaliser le seuil d'investissement et de créer un manuel des voyages afin de rationaliser les opérations financières et de garantir un traitement rapide et précis des transactions. En outre, l'alignement du processus d'examen et d'approbation du comité CFA sur les meilleures pratiques actuelles a renforcé l'intégrité contractuelle et financière globale du Centre.

Pratiques de gestion des risques améliorées

25. L'audit du cadre de gestion des risques du Centre a permis d'identifier de manière constructive les domaines à améliorer et de formuler des recommandations précieuses. Ces changements, ainsi que la mise en œuvre d'une terminologie, de définitions et d'une catégorisation claires des risques ainsi que d'une définition de la propension et de la tolérance au risque, offrent au Centre une base solide pour une meilleure gestion des risques. Ce cadre optimisé a permis à toutes les parties prenantes d'avoir une compréhension commune des paramètres et des seuils de risque, ce qui a facilité une communication et une gestion plus efficaces des risques dans l'ensemble du Centre.

En bref




Un audit a permis d'identifier les domaines dans lesquels le Centre pouvait améliorer ses pratiques de gestion des risques et la mise en œuvre des recommandations a abouti à un système de gestion des risques plus solide.



Le Centre a amélioré ses capacités de gestion des risques en mettant en place un processus cohérent et normalisé qui permet une gestion proactive des risques.



L'analyse a montré que la procédure d'appel d'offres pourrait grandement bénéficier de l'intégration de meilleures pratiques de gestion des risques à chaque étape du processus.

26. En outre, le Centre a mis en œuvre un processus normalisé de gestion des risques en remédiant aux incohérences dans l'identification des risques. Il s'agissait notamment de mettre à jour les modèles ainsi que les registres et d'établir des procédures de consultations hiérarchiques, d'élaboration de rapports et d'évaluation. Cette approche systématique a amélioré la capacité du Centre à surveiller et à gérer les risques de manière proactive, permettant des prises de décisions plus rapides et de mettre en œuvre des stratégies efficaces d'atténuation des risques.

27. D'autre part, l'analyse de la procédure d'appel d'offres a révélé la possibilité d'apporter des améliorations substantielles grâce à une approche globale de la gestion des risques. L'intégration de stratégies d'évaluation, d'examen et de gestion des risques à chaque étape de la procédure d'appel d'offres permet au Centre de minimiser de manière proactive les perturbations potentielles de ses activités. Cette approche proactive permet à la fois d'améliorer l'identification des risques et de rationaliser les efforts d'atténuation. Pour

finir, cette stratégie se traduira par des appels d'offres remportant plus de succès et plus avantageux dans le cadre des approvisionnements du Centre.

Optimisation des principaux domaines de gestion et d'exploitation

28. La mise en œuvre réussie des recommandations de l'audit par le Centre au fil du temps a conduit à une transformation positive de sa gestion et de ses opérations. Ces améliorations ont permis de résoudre des problèmes urgents tout en établissant une base solide pour le succès et l'efficacité à long terme du Centre.



29. L'audit a incité le Centre à mettre en œuvre des stratégies financières proactives. Ces stratégies portent sur les revenus, les fluctuations des taux de change et les nouvelles normes comptables. Le Centre a entrepris un suivi financier rigoureux et mis en œuvre des stratégies d'atténuation des risques, en se concentrant particulièrement sur l'impact des fluctuations monétaires. Cette approche a permis d'améliorer la situation financière du Centre en fournissant des capacités de prévision, de budgétisation et de planification financière plus précises, garantissant ainsi une situation financière plus saine malgré les défis posés par la volatilité des taux de change.

30. De même, en rationalisant le cycle *procure-to-pay* dans le système ERP d'Oracle, le Centre a atteint une efficacité opérationnelle importante. L'automatisation de ce cycle a non seulement permis de réduire les interventions manuelles, mais aussi de renforcer le contrôle des approvisionnements. L'engagement du Centre à résoudre des problèmes tels que les documents manquants et le manque de clarté de la certification des performances satisfaisantes démontre sa volonté d'améliorer la conformité et l'intégrité des approvisionnements. Ces efforts ont permis d'améliorer l'efficacité des processus, de réduire les risques et de renforcer la responsabilisation en matière d'approvisionnements.

31. La mise en œuvre de recommandations telles que l'établissement d'un registre harmonisé des actifs, la réalisation d'un inventaire complet et la désignation de gardiens pour les immobilisations a considérablement renforcé le cadre de gestion des actifs du Centre. Ces améliorations ont permis d'améliorer le suivi, la maintenance et la responsabilisation des actifs, en s'alignant sur les meilleures pratiques et en renforçant l'efficacité opérationnelle. L'évolution vers un système intégré de gestion des actifs est particulièrement remarquable, car elle garantit une approche unifiée du suivi des actifs, réduit les charges administratives et favorise une prise de décision plus éclairée en ce qui concerne l'utilisation des actifs et les investissements.

32. En outre, l'utilisation de mécanismes permettant d'évaluer l'impact des projets financés par le Fonds d'innovation et de contrôler l'utilisation du Fonds de financement des bourses montré l'engagement du Centre en faveur de la transparence et d'une gestion efficace des fonds. Ces mesures garantissent que les fonds contribuent de manière significative à ses objectifs, renforçant ainsi l'impact et la durabilité de ses programmes. En évaluant systématiquement les

résultats des projets financés, le Centre peut affiner ses stratégies d'investissement pour soutenir plus efficacement l'innovation et la participation tripartite.

33. D'autre part, en soutenant les besoins à long terme du Centre en matière de ressources humaines, l'audit a encouragé le Centre et démontré son engagement en faveur de l'équité, de la transparence et de la dotation stratégique en personnel en utilisant des procédures concurrentielles pour pourvoir les postes réguliers et temporaires. Cela permet de se conformer aux réglementations tout en attirant et en conservant les meilleurs talents et en ayant une main-d'œuvre diversifiée.

Gestion du programme de formation stratégique



34. La réponse stratégique du Centre, qui consiste à adapter ses modèles de prestation de formation, à renforcer les mécanismes de soutien aux participants et à améliorer la mesure des résultats, permet de relever les défis actuels et de se positionner en vue d'une croissance et d'une réussite futures. Ces initiatives cruciales

permettent au Centre d'avoir un impact à long terme encore plus important par l'intermédiaire de l'éducation et de la formation à l'échelle mondiale.

35. *Prestation de services de formation améliorée.* Les avis de l'audit sur les services de formation du Centre pendant la pandémie ont montré la nécessité d'adapter les politiques de tarification afin de mieux refléter les nuances entre les modalités d'apprentissage en présentiel et en ligne. L'initiative du Centre de réévaluer et de mettre à jour sa politique de tarification pour 2020 démontre une adaptation proactive aux avancées technologiques qui affectent l'éducation, en veillant à ce que ses structures de tarification soient équitables et reflètent les coûts réels et la valeur des différentes modalités de formation. En outre, le développement d'une stratégie de services de ressources humaines (SRH) pour 2022-2025 constitue une étape importante vers l'alignement des ressources humaines du Centre sur ses objectifs stratégiques, en optimisant la prestation de ses services de formation d'une manière qui soit à la fois efficace et durable.

36. La mise en place d'une stratégie de mobilisation des ressources plus intégrée, l'incorporation des principes de tarification dans le plan opérationnel du Centre et le P&B pour l'exercice biennal 2022-2023, ont indiqué une approche prospective pour assurer la durabilité financière et opérationnelle de ses programmes. Cet alignement stratégique a permis au Centre de rester attentif aux dynamiques du marché et aux pressions de la concurrence, tout en respectant son mandat, qui est de dispenser une formation de haute qualité.

37. *Services de soutien aux participants améliorés.* L'audit a permis d'identifier une lacune notable dans l'approche du Centre en matière de services de soutien aux participants, en particulier l'absence d'un document de politique formalisé englobant tous les services de soutien offerts. L'engagement du Centre à développer un cadre politique global pour les services de soutien aux participants est un pas décisif vers l'amélioration de l'expérience globale de l'apprenant, en veillant à ce que les participants aient accès à un environnement d'apprentissage cohérent et favorable.

38. En outre, les initiatives fondées sur l'audit visant à une évaluation complète et coordonnée de tous les services de soutien aux participants ont montré une compréhension de l'importance d'un soutien holistique pour la diversité des participants. Il est essentiel de s'attaquer aux difficultés opérationnelles auxquelles sont confrontées des unités telles que PATU et GUESTREL et de veiller à ce que leurs objectifs s'alignent sur les objectifs plus larges du Centre afin d'offrir une expérience d'apprentissage favorable et enrichissante.

39. *Meilleure qualité de la formation et plus grande responsabilisation.* Les efforts déployés pour répondre au besoin de mise à jour du manuel d'assurance qualité, qui reflète les derniers développements en matière de critères et de méthodologies d'évaluation, témoignent de l'engagement du Centre à conserver les normes de qualité les plus élevées dans ses activités de formation. La mise en œuvre d'un mécanisme d'évaluation structuré pour les formateurs externes, la préparation de plans d'évaluation complets et le développement d'ICP pour les évaluations de l'impact et de la durabilité témoignent d'une approche systématique visant à renforcer l'efficacité et l'impact des programmes du Centre.

40. La recommandation de l'audit d'inclure l'état d'avancement des recommandations des anciens évaluateurs externes dans les futurs rapports du Conseil souligne l'importance de la responsabilisation et de l'amélioration continue. Cette mesure permet non seulement de renforcer la transparence, mais aussi de faciliter la prise des décisions éclairées et la planification stratégique.

D. Nouvelles tendances, nouveaux défis

41. Le monde du travail subit des changements rapides et profonds en raison de facteurs tels que l'accélération des progrès technologiques, les crises mondiales et l'évolution des modèles d'emploi. Le Centre doit donc absolument se pencher sur des questions telles que l'inadéquation des compétences, l'instabilité de l'emploi et l'évolution de la nature du travail. Pour maintenir son efficacité, le Centre doit privilégier les partenariats stratégiques, les programmes de formation ciblés et l'utilisation efficace des ressources, tout en plaidant pour un financement accru afin de garantir sa capacité à répondre à l'évolution rapide des exigences de la main-d'œuvre mondiale.

42. **Évolution du paysage du financement.** Le Centre s'appuie sur plusieurs sources de financement clés pour soutenir ses opérations. Le Centre reçoit un soutien financier du budget ordinaire de l'OIT par le biais de contributions volontaires. Le P&B de l'OIT pour 2024-2025 comprend une contribution volontaire spécifiquement allouée au Centre. Pour maintenir la valeur réelle de ces contributions, des ajustements sont effectués pour tenir compte de l'inflation. Le Centre bénéficie également d'un financement du gouvernement italien, entre autres. Ce soutien financier joue un rôle crucial dans le maintien des activités du Centre. En outre, le Centre génère des revenus grâce à ses services de formation et services non liés à la formation. Ces produits contribuent à la stabilité financière globale du Centre.

En bref
🔍



Le monde du travail change rapidement. En raison de la technologie, des crises mondiales et de l'évolution des modèles d'emploi, l'inadéquation des compétences et l'instabilité du travail sont des problèmes croissants. Les organisations doivent s'adapter pour aider les travailleurs à suivre le rythme.

Le financement est essentiel, mais difficile.

Le Centre, dédié au développement de la main-d'œuvre, a besoin de sources de revenus diversifiées. Des difficultés telles que l'inflation et la réduction des financements rendent vital la défense des intérêts en faveur d'un soutien accru.





Les solutions proactives sont essentielles. Le Centre doit proposer des programmes de formation ciblés qui combler les lacunes en matière de compétences, donnent aux travailleurs les moyens de s'adapter à un marché du travail en pleine mutation et aident les communautés à se remettre des crises.

43. Néanmoins, le Centre rencontre toujours des problèmes de financement dus aux fluctuations des taux de change et à une baisse générale du financement au fil du temps. Les pressions inflationnistes de l'après-COVID et les capacités budgétaires réduites aggravent ces difficultés. Pour surmonter ces obstacles, le Centre doit continuer à diversifier ses sources de revenus en collaborant avec diverses organisations, en proposant des programmes de formation personnalisés qui maximisent l'impact et utilisent efficacement les fonds, et en plaidant pour une augmentation des contributions volontaires tout en tirant stratégiquement parti des partenariats et des pratiques de gestion efficaces.

44. **Changement technologique rapide et inadéquation des compétences.** L'évolution rapide des technologies entraîne une inadéquation croissante des compétences, les capacités des travailleurs ne répondant plus entièrement aux exigences d'un lieu de travail en constante évolution. Ce décalage a de graves conséquences s'il n'est pas corrigé. Le Centre joue un rôle essentiel dans le développement proactif de programmes de formation qui permettent aux travailleurs d'acquérir constamment les compétences de pointe dont les employeurs ont besoin. Sans cela, la croissance économique, l'égalité sociale et la capacité de la main-d'œuvre à bénéficier de l'innovation seront toutes affectées négativement.

45. **La nature changeante du travail et de l'emploi :** le monde du travail se transforme fondamentalement. Le modèle traditionnel de l'emploi stable s'estompe, remplacé par des formules de travail plus flexibles, mais souvent précaires, telles que le travail de plateformes et le travail en freelance. Cette évolution est source d'incertitude pour les travailleurs qui ne

bénéficient pas des revenus stables, des avantages sociaux et des possibilités d'évolution associés aux emplois traditionnels. Pour lutter contre ce phénomène, il est indispensable de mettre en place des programmes centralisés visant à doter les travailleurs des compétences nécessaires pour s'adapter à l'évolution du marché du travail, afin qu'ils restent employables et qu'ils profitent des progrès technologiques au lieu d'être déplacés.

46. **Les crises mondiales et leur impact** : les crises mondiales, qui englobent des événements tels que la pandémie COVID-19, les conflits armés et les catastrophes naturelles dévastatrices, entraînent de profondes perturbations dans tous les aspects de la société. Ces perturbations se répercutent sur de multiples secteurs, entraînant des difficultés économiques, des pertes d'emploi et une profonde instabilité sociale qui touche de manière disproportionnée les plus vulnérables. En réponse, des institutions telles que le Centre doivent posséder les capacités et les ressources nécessaires pour aider rapidement les gens à reconstruire leurs moyens de subsistance et à renforcer leur résistance aux futurs chocs économiques ou sociaux. En dotant les personnes de compétences adéquates, ces organisations peuvent constituer une force stabilisatrice vitale dans un paysage chaotique, ouvrant la voie à la reprise économique et rétablissant des communautés résilientes.

E. Conclusion

47. L'audit externe souligne d'importants progrès accomplis dans la création d'un Centre international de formation plus efficace, plus responsable et plus performant. Le Centre fait des améliorations substantielles au niveau de la comptabilité financière, des contrôles internes et de la gestion des risques, témoignant un engagement fort en faveur de la transparence et du respect des normes internationales. En outre, les améliorations apportées à la gestion des actifs, à la gestion des ressources humaines, aux approvisionnements et au programme de formation ont positionné le Centre dans une optique de succès à long terme.

48. Malgré ces réalisations, le Centre doit évoluer dans un paysage qui change rapidement. L'essor des nouvelles technologies, l'évolution de la nature du travail et l'impact des crises mondiales sont autant de défis susceptibles d'entraîner des déficits de compétences et une instabilité économique. Pour rester efficace, le Centre doit continuer à diversifier ses flux de revenus, à se concentrer sur le développement des compétences demandées, à promouvoir des solutions de formation innovantes et à favoriser les partenariats stratégiques.

F. Remerciements

49. Nous tenons à remercier le directeur du Centre, la trésorière et chef des services financiers, le directeur de la formation, les chefs du Service des ressources humaines, des infrastructures et des services internes, des technologies de l'information et des communications, les gestionnaires de programme, ainsi que leur personnel pour la coopération ainsi que l'aide apportée à l'auditeur externe lors de notre audit. Nous remercions également le Conseil du Centre pour son soutien et son intérêt pour notre travail en tant qu'auditeur externe pour les exercices 2016 à 2023.